
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 2005

COMPTE RENDU

—————

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	6
<i>Absences motivées</i>	6
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	6
<i>Communications</i>	6
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	8
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	8

<i>Questions d'actualité</i>	8
<i>Question d'actualité de M. Thissen à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'amélioration de la sécurité de l'autoroute E42-A27 Verviers-Prüm suite aux deux graves accidents survenus au virage d'Ensival ces 20 et 28 avril 2005»</i>	
<i>Question d'actualité de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les mesures à prendre pour sécuriser le viaduc d'Ensival»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Thissen, M. Jeholet, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	8
<i>Question d'actualité de M. Furlan à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'intervention de députés fédéraux au sujet de l'avenir des nouvelles Verreries de Momignies et les problématiques de coordination des interventions publiques qui risquent d'en découler»</i>	
Orateur: M. le Président	10
<i>Motion d'ordre. – Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Furlan</i>	10
<i>Question d'actualité de M. Furlan à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'intervention de députés fédéraux au sujet de l'avenir des nouvelles Verreries de Momignies et les problématiques de coordination des interventions publiques qui risquent d'en découler» (Suite)</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Furlan, M. Jeholet, M. Crucke, M. Miller, M. Lebrun, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	10
<i>Motion d'ordre. – Orateurs: M. le Président, M. Miller</i>	12
<i>Question d'actualité de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le sauvetage du home «Saint-Joseph» à Willaupuis»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	12
<i>Question d'actualité de Mme Defalque à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le budget du Forem»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Defalque, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	13
<i>Question d'actualité de M. Procureur à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le rôle à jouer par la Région wallonne dans le plan de redéploiement immobilier et technique de la RTBF»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Procureur, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	14
<i>Question d'actualité de M. de Lamotte à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la nécessité de répondre de manière urgente aux doléances des professionnels du secteur de la personne handicapée»</i>	
<i>Question d'actualité de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le malaise régnant dans le secteur des personnes handicapées»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, Mme Bertouille, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Wesphael	15

<i>Question d'actualité de M. Marchal à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'état d'avancement de la révision du plan de secteur relatif au tracé de la E420»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Marchal, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	17
<i>Question d'actualité de Mme Tillieux à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les sanctions administratives communales et la désignation d'un agent sanctionnateur»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	18
<i>Question d'actualité de M. Pirlot à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le contrat de gestion de la SNCB 2005-2007 et ses conséquences pour les gares de Marloie et de Marbehan»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Pirlot, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	20
<i>Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le retour de la rage»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	21
<i>Question d'actualité de Mme Tillieux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'avenir des Éditions de l'Avenir»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	22
<i>Projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne (Doc. 97 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Fourny, M. Mathen, M. Wesphael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	24
<i>Examen des articles</i>	27
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte et Kubla (Doc. 121 (2004-2005) - N^{os} 1 à 4)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, M. Pire	28
<i>Examen de l'article unique</i>	28
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte (Doc. 125 (2004-2005) - N^{os} 1 à 10)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Mathen, M. Collignon, M. Jeholet, M. Wesphael, M. Bayenet, M. de Lamotte, M. Pire	29
<i>Examen du texte</i>	32
<i>Proposition de résolution visant à prévoir dans le Code pénal des circonstances aggravantes pour les faits commis à l'encontre des chauffeurs des TEC dans l'exercice de leur fonction, déposée par M. Collignon.(Doc. 68 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Furlan, M. Collignon, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	34

<i>Questions orales</i>	35
<i>Question orale de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le bilan des aides wallonnes aux régions touchées par le tsunami en Asie»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	35
<i>Interpellations</i>	38
<i>Interpellation de M. Wesphael à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'avenir des aides européennes auxquelles la Wallonie pourrait encore prétendre, notamment pour les provinces du Hainaut et de Liège»</i>	
<i>Interpellation de M. Crucke à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la baisse de moitié des fonds structurels européens pour le Hainaut»</i>	
<i>Question orale de M. Lebrun à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les fonds structurels européens (Objectif 2 rural) dans la province de Namur»</i>	
<i>Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la proposition de la CE de consacrer plus de 11 milliards d'euros pour aider les travailleurs et régions affectés par les restructurations»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Crucke, M. Lebrun, M. de Lamotte, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	38
<i>Propositions de résolution</i>	
<i>Dépôt</i>	50
<i>Projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne. (Doc. 97 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	50
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte et Kubla (Doc. 121 (2004-2005) - N^{os} 1 à 4)</i>	
<i>Vote nominatif.</i> – Orateurs : M. le Président, M. Huygens	50
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte (Doc. 125 (2004-2005) - N^{os} 1 à 10)</i>	
<i>Vote nominatif.</i> – Orateurs : M. le Président, M. Pire	51
<i>Proposition de résolution visant à prévoir dans le Code pénal des circonstances aggravantes pour les faits commis à l'encontre des chauffeurs des TEC dans l'exercice de leur fonction, déposée par M. Collignon (Doc. 68 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	51
<i>Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, de M. Wesphael, sur «la nouvelle loi communale en matière de consultation populaire» de M. Etienne, sur «la consultation populaire communale», de M. Kubla, sur «l'extraordinaire interprétation donnée aux résultats de la consultation populaire organisée autour de l'aménagement du Parc des Récollets à Huy», et de M. Pire, sur «l'intention du ministre de modifier la législation sur la consultation populaire», par MM. Bayenet et Lebrun (Doc. 128 (2004-2005) - N^o 1) et par M. Wesphael (Doc. 129 (2004-2005) - N^o 1)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	52

<i>Interpellations (Suite)</i>	52
<i>Interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement des eaux usées en Wallonie»</i>	
<i>Interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement individuel»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Stoffels, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Borsus	52
<i>Questions orales (Suite)</i>	62
<i>Question orale de M. Wesphael à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, sur «l'éventuelle défédéralisation de la coopération au développement»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique	62
<i>Question orale de M. Stoffels à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, sur «la fibre optique»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique	63
<i>Liste des abréviations courantes</i>	66

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Delannois, Etienne, Fontaine, en mission à l'étranger; Mme Cornet, MM. Boucher, Kubla, Senesael, Demeyer, retenus par d'autres devoirs; MM. Ancion, Taminaux, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret relative à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus, par MM. Miller et Consorts (Doc. 133 (2004-2005) - N° 1) et de la proposition de décret portant réduction des droits de donation et de succession applicables aux fondations privées et à d'autres personnes morales, par M. Jeholet (Doc. 134 (2004-2005) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour modifié?

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Nous connaissons tous les difficultés et les problèmes sociaux qui se posent au sein de la SRWT et des TEC dans la négociation salariale. En accord avec la majorité, je vous proposerai de retirer le point 2 de l'ordre du jour, qui se réfère à la proposition de résolution sur l'amélioration de la sécurité dans les bus du TEC. Dès que les problèmes sociaux seront réglés, puisqu'il y a de nouveau concertation la semaine

prochaine, nous redéposerons une proposition de résolution avant la négociation sur les contrats de gestion.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole?

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. Calet m'a transmis la motion relative à la détention et/ou au port d'armes de panoplie adoptée par le Conseil communal de la Ville de Fleurus.

M. le Ministre Daerden m'a transmis les dix-neuf arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 02 et 01 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 02 et 01 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 02 et 01 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 09 des divisions organiques 18 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 09 et 01 des divisions organiques 30 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre le programme 06 de la division organique 50 et le programme 01 de la division organique 51 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 07 et 08 des divisions organiques 30 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 54 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 02 et 01 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert des crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 02, 03, 04 et 05 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.
- Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.
- La Cour d'arbitrage m'a transmis les treize notifications d'arrêt suivantes :
- la notification de l'arrêt n° 69 du rôle 2943 concernant le recours en annulation des articles 18 à 23 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement, introduit par l'asbl Syndicat national des propriétaires et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 70 du rôle 3002 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 524 bis du Code d'instruction criminelle, posées par le Tribunal correctionnel de Gand ;
 - la notification de l'arrêt n° 71 des rôles 3010 et 3050 concernant les recours en annulation des articles 375 et 376 de la loi-programme du 22 décembre 2003 («Modifications des articles 835 et 837 du Code judiciaire»), introduits par S. d'Orazio et M. Jebari ;
 - la notification de l'arrêt n° 72 des rôles 3015 et 3053 concernant les recours en annulation de la loi du 31 décembre 2003 instaurant une déclaration libératoire unique, introduits par P. De Crem et R. Suys et par G. Bros ;
 - la notification de l'arrêt n° 73 du rôle 3034 concernant le recours en annulation de l'article 379 de la loi-programme du 22 décembre 2003, introduit par F. Erdal ;
 - la notification de l'arrêt n° 74 du rôle 3039 concernant la question préjudicielle relative :
 - à l'article 19, alinéa 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'État ;
 - aux articles 81,104,199 à 202 et 728, §§ 1^{er} et 3, alinéas 1^{er} et 4, du Code judiciaire, posée par le Conseil d'État ;
 - la notification de l'arrêt n° 75 du rôle 3062 concernant le recours en annulation des articles 1^{er} (par-tim) et 15 du décret de la Communauté française du 17 décembre 2003 «relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel et portant des dispositions diverses», introduit par l'asbl Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et des bibliothèques catholiques ;
 - la notification de l'arrêt n° 77 des rôles 2893 et 2986 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 25, 26 et 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002, posées par le Tribunal de première instance de Liège et la Cour d'appel de Liège ;
 - la notification de l'arrêt n° 78 des rôles 2968, 2974, 2990 et 3004 concernant les recours en annulation des articles 6, 7, 8 et 18 de la loi spéciale du 2 mars 2004 portant diverses modifications en matière de législation électorale, introduits par F-X. Robert et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 79 du rôle 2995 concernant la question préjudicielle relative aux articles 81,1^o, et 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002, posée par le Tribunal de première instance de Verviers ;

- la notification de l'arrêt n° 80 du rôle 3029 concernant la question préjudicielle relative l'article 6 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, posée par le Juge de paix du deuxième canton de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 81 du rôle 3031 concernant la question préjudicielle relative à l'article 81 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été modifié par la loi du 4 septembre 2002, posée par la Cour d'appel de Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 82 du rôle 3032 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 459 du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance de Liège.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

- de la proposition de décret relative à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus, déposée par MM. Miller et Consorts (Doc. 133 (2004-2005) - N° 1) ;
- et de la proposition de décret portant réduction des droits de donation et de succession applicables aux fondations privées et à d'autres personnes morales, déposée par M. Jeholet (Doc. 134 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 133 sera envoyée à la Commission des Affaires Intérieures et de la Fonction publique et la proposition de décret n° 134 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des documents suivants :

- la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par M. Petitjean (Doc. 130 (2004-2005) - N° 1) ;
- le projet de décret modifiant le décret du 11 juillet 2002 relatif à l'octroi d'une prime à l'intégration de l'e-business dans les petites et moyennes entreprises (Doc. 131 (2004-2005) - N° 1) ;
- et la proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie déposée au Parlement wallon par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 132 (2004-2005) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Je vous propose d'envoyer la proposition de modification du ROI n° 130 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, le projet de décret n° 131 à la Commission de l'Économie, du Tourisme, de la Politique agricole et de l'Énergie et la proposition de résolution n° 132 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Personne ne demande la parole ?

Il en sera ainsi fait.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION

**DE M. THISSEN À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
DE L'AUTOROUTE E42-A27 VERVIERS-PRÛM
SUITE AUX DEUX GRAVES ACCIDENTS
SURVENUS AU VIRAGE D'ENSIVAL
CES 20 ET 28 AVRIL 2005»**

QUESTION

**DE M. JEHOLET À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LES MESURES À PRENDRE POUR SÉCURISER
LE VIADUC D'ENSIVAL»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Thissen, sur «l'amélioration de la sécurité de l'autoroute E42-A27 Verviers-Prüm suite aux deux graves accidents survenus au virage

d'Ensival ces 20 et 28 avril 2005» et la question d'actualité de M. Jeholet, sur «les mesures à prendre pour sécuriser le viaduc d'Ensival» à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous le savez, quelques sinistres se sont produits dans le virage d'Ensival sur l'autoroute E42-A27. Un accident survenu le 20 avril a revêtu une certaine gravité puisqu'il y a eu de nombreux véhicules en cause suite à la perte de freins d'un camion lituanien. 18 voitures ont été endommagées et on déplore un blessé grave. Le 28 avril, un autre sinistre – c'est peut-être la loi des séries – provoquait de grandes perturbations à cet endroit.

Je pense que tous ceux qui utilisent ce tronçon d'autoroute savent qu'il est extrêmement dangereux. Je sais que le MET y a effectué, dans le passé, beaucoup de travaux d'amélioration: on a construit des murs protecteurs très imposants, une piste de décélération etc. Je sais que la solution n'est pas facile. Dans la presse, ces derniers jours, certains ont proposé des solutions, probablement un peu à l'emporte-pièce. Je préfère m'adresser à ceux qui ont les compétences requises pour faire des propositions qui me semblent, non seulement concrètes mais aussi correctes. Vous voyez que je vous fais confiance. Je voudrais savoir si Ensival est considéré par vous comme un des points noirs auxquels il faut s'attacher. Je me souviens que dans la législature précédente, vous aviez parlé d'un certain nombre de points noirs pour lesquels vous vouliez trouver des éléments de sécurité supplémentaires à tout prix. Je pense que cet endroit reste extrêmement dangereux, même si on a déjà pris toute une série de mesures et je serais intéressé de vous entendre à ce propos.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Je me doute qu'en ce jour du 4 mai, vous avez peut-être des débats plus importants que la sécurité du viaduc d'Ensival mais permettez-moi quand même de vous interroger à propos du problème de sécurité qu'a évoqué mon collègue René Thissen suite à deux accidents graves qui sont survenus sur ce viaduc. Je pense que des députés fédéraux ont proposé des solutions avec une baguette magique: ralentir la vitesse des camions mais en augmentant la vitesse autorisée pour d'autres véhicules. C'est un peu faire fi des travaux et du sérieux de vos services et du MET en particulier, considérant justement cet endroit comme prioritaire et dangereux.

Différentes possibilités existent: des réductions de vitesse, des aménagements, des efforts en matière de signalisation ou des formules comme des sorties prévues pour les camions à d'autres endroits mais cela ne réglerait probablement pas le problème de sécurité ailleurs.

Comme mon collègue, je préfère vous interroger pour savoir si des solutions existent. Je sais que des efforts ont été faits, notamment pour atténuer les nuisances sonores, que ce soit au viaduc d'Ensival ou au viaduc de Lambermont. C'est déjà un point tout à fait positif que je souhaite souligner, mais j'aimerais savoir si en termes d'aménagement et de sécurité, une étude précise a été réalisée ou si vous comptez la réaliser sur le tronçon de Malmedy-Verviers. Je pense qu'il y a là un véritable problème de sécurité et que les deux accidents ne sont pas dus uniquement à la vitesse mais à un problème de freins pour le premier et à un problème de signalisation pour le deuxième.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Chers Collègues, tout d'abord, nous ne pouvons évidemment que déplorer la survenance d'accidents.

Comme vous avez pu le constater, en tout cas, en première analyse, il y avait des causes externes incontestables à ces accidents, notamment l'absence de capacité de freinage dans le cas du camion.

Nous avons déjà beaucoup investi pour essayer de faire le maximum à cet endroit qui s'avère difficile, notamment en raison du fait que l'autoroute y est sinueuse.

Je peux vous dire qu'on a prévu au budget 2005 une amélioration du revêtement routier. Au-delà de cela, j'enregistre bien vos interventions et je demanderai qu'on fasse une étude spéciale globale sur ce tronçon pour voir s'il n'est pas possible d'aller encore plus loin dans la sécurisation.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je pense qu'elle va dans le sens de la question posée et je vous engage à ne pas prendre de mesures intempestives qui pourraient donner l'impression qu'on a résolu le problème par des mesures tout à fait ponctuelles qui seraient suggérées par certains. Qu'on fasse une étude sérieuse, qu'on prenne des mesures qui seront la conséquence de cette étude et puis, on se reverra peut-être pour en discuter.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je remercie le ministre puisqu'on l'avait souligné d'emblée, je pense que des efforts ont été réalisés. Je le remercie aussi pour son engagement concernant l'étude qui me paraît importante sur le tronçon de Malmedy-Verviers. Je lui demanderai aussi de ramener un peu de sérénité par rapport à ce débat. Je trouve que le débat doit avoir lieu avec vous, avec vos services. Je pense que cette sérénité permettrait de solutionner ce problème, qui ne doit pas faire l'objet d'interventions un peu inopportunes dans la presse, par rapport à des solutions qui, soi-disant, régleraient le problème sans vraiment le résoudre.

Je vous remercie pour la réponse et l'engagement par rapport à l'étude que vous envisagez et je pense que cela ramènera un peu de sérénité dans ce débat. S'il existait des solutions magiques, vous les auriez déjà trouvées, je n'en doute pas.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, voulez-vous répondre ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Non, Merci Monsieur le Président.

QUESTION
DE M. FURLAN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'INTERVENTION DE DÉPUTÉS FÉDÉRAUX
AU SUJET DE L'AVENIR
DES NOUVELLES VERRERIES DE MOMIGNIES
ET LES PROBLÉMATIQUES DE COORDINATION
DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
QUI RISQUENT D'EN DÉCOULER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Furlan à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'intervention de députés fédéraux au sujet de l'avenir des nouvelles Verreries de Momignies et les problématiques de coordination des interventions publiques qui risquent d'en découler».

MOTION D'ORDRE

M. le Président. – M. Jeholet demande la parole.

M. Jeholet (MR). – Pour une motion d'ordre, Monsieur le Président. Je l'ai signalé tout à l'heure au président de la Commission de l'Économie, du Tourisme, de la Politique agricole et de l'Énergie, il y a eu une question portant tout à fait sur le même sujet

ce matin. Et je pense que le Ministre Marcourt y a répondu de façon très claire. Selon le nouveau Règlement d'ordre intérieur, je pense que cette question d'actualité n'a vraiment pas à être posée. Il y a quelques minutes à peine, la même question...

M. Furlan (PS). – Ce n'est pas le même sujet, Monsieur le Président.

M. Jeholet (MR). – Mais enfin !

M. Furlan (PS). – Il ne connaît pas la question.

M. Jeholet (MR). – Excusez-moi, alors, il n'y aura vraiment plus aucune règle. Je trouve que c'est totalement inacceptable d'accepter cette question d'actualité. Le Président de la Commission de l'Économie, du Tourisme, de la Politique agricole et de l'Énergie était de mon avis tout à l'heure et je pense que le Ministre aussi.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, je vous ai écouté. Ceci dit, mes services me confirment que ce n'est pas la même question et je donne donc la parole à M. Furlan.

M. Jeholet (MR). – C'est vraiment un mauvais précédent, alors que l'on va adopter aujourd'hui des modifications au Règlement d'ordre intérieur.

M. Furlan (PS). – Calmez-vous, Monsieur Jeholet !

M. Jeholet (MR). – Je suis très calme. Je trouve cela dommage.

QUESTION
DE M. FURLAN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'INTERVENTION DE DÉPUTÉS FÉDÉRAUX
AU SUJET DE L'AVENIR
DES NOUVELLES VERRERIES DE MOMIGNIES
ET LES PROBLÉMATIQUES DE COORDINATION
DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
QUI RISQUENT D'EN DÉCOULER»

(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, vous savez que c'est tout le sud Hainaut et plus particulièrement l'arrondissement de Thuin qui est inquiet par

rapport à la situation des Verreries de Momignies, vous vous êtes déjà exprimé à ce sujet. Comment va réagir l'investisseur allemand, quel sera le sort des 600 travailleurs de cette entreprise... (*Rumeurs sur les bancs du MR.*)

Vous le savez, Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, un député bruxellois a déjà procédé à une analyse macroéconomique sur le devenir de la Région wallonne...

M. Jeholet (MR). – Cela n'a rien à voir en plus, Monsieur le Président! C'est une question d'actualité! Et moi, j'appelle le chef de groupe socialiste avec qui on a eu un débat constructif sur le Règlement...

M. le Président. – Monsieur Furlan, continuez. Monsieur Jeholet, cela ne sert à rien de vous énerver, c'est moi qui préside. (*Protestations du MR.*)

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, un député bruxellois a procédé à une analyse macroéconomique largement contestée par ses pairs sur la situation de la Wallonie. Aujourd'hui, ce sont deux députés fédéraux qui s'inquiètent d'une compétence qui est purement la vôtre et celle de la Wallonie. Alors, inévitablement cela nous pose des questions.

Je ne remets même pas en cause le comportement général de la formation politique en question parce que je crois qu'il s'agit de comportements individuels mais au-delà de cela...

M. Crucke (MR). – C'est quoi la question?

M. Furlan (PS). – Je vais y arriver, mais j'ai deux minutes.

Au-delà de cela, puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, si ce type de comportement et d'ingérence ne risque pas d'entraîner la confusion des genres dans l'esprit des travailleurs et même de l'entreprise...

Un membre. – Ce n'est pas de la compétence du Ministre, c'est du Ministre-Président. Il s'agit des relations institutionnelles, c'est de la compétence du Ministre-Président.

M. Furlan (PS). – Avez-vous, Monsieur le Ministre, été informé de cette rencontre et de ses suites? Est-ce que tout cela ne fait pas un peu désordre dans le paysage du fonctionnement du Parlement wallon et de la Région wallonne?

M. Miller (MR). – On ne peut pas empêcher un parlementaire de s'exprimer, Monsieur Furlan!

M. Lebrun (cdH). – Des noms!

M. Furlan (PS). – Vous voulez des noms? Quatre initiales: quatre D.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je pense que tout parlementaire a le droit de se préoccuper du sort de la Wallonie, qu'il soit flamand, bruxellois ou wallon. Je pense que les choses doivent être faites avec ordre et méthode et probablement que la question posée par M. Furlan a permis que j'aie un contact avec un des deux députés bruxellois avec qui j'entretiens d'ailleurs des relations cordiales. Aujourd'hui, il n'est pas fondamental de savoir quand, où et comment on doit poser une question. Nous sommes tous convaincus qu'il faut aider les nouvelles Verreries de Momignies à garder leur pérennité. Le problème qui est en jeu est de savoir comment les travailleurs – il y a 600 familles qui vivent de cette entreprise – peuvent demain continuer à avoir un traitement et donc, à assurer leur avenir.

Je pense qu'effectivement, on peut se poser les questions suivantes: est-ce qu'il faut intervenir? Qui le fait? Comment le fait-on? En cela, la question d'actualité me paraît pertinente. Je pense qu'il n'y a pas eu de mauvaise volonté mais que si on peut coordonner les choses et le faire en toute transparence, on fera progresser la Wallonie positivement. L'essentiel, c'est que tout le monde marque son intérêt pour sauver cette entreprise qui est la principale entreprise de la région. Aujourd'hui, nous avons des contacts, comme je l'ai dit ce matin, avec l'actionnaire allemand, de manière à essayer de développer un plan stratégique permettant de rassurer les travailleurs mais il y a des incertitudes, il y a des fours dont il faudra assurer la réfection et donc, cette question est tout à fait fondamentale.

M. le Président. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et effectivement, je pense comme vous qu'il faut coordonner toutes les actions et se mobiliser de manière générale pour sauver ces verreries mais j'ai tellement été habitué aux effets d'annonce de certains parlementaires que parfois, je me pose la question de la bonne coordination et je ne doute pas que si la question n'avait pas été posée, vous n'auriez pas eu le retour de cette entrevue.

MOTION D'ORDRE

M. le Président. – M. Miller demande la parole.

M. Miller (MR). – J'interviens à mon tour par une motion d'ordre, Monsieur le Président. Le groupe MR ne peut pas accepter les insinuations de M. Furlan. Le groupe MR est tout à fait en connexion avec les parlementaires fédéraux qui se sont exprimés en la matière et on ne peut pas accepter que quelqu'un évoque à la tribune des effets d'annonce. Je tiens à dire publiquement que M. Ducarme s'est occupé du dossier depuis 1985 et qu'il a obtenu de grands résultats en la matière.

QUESTION DE M. CRUCKE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE SAUVETAGE DU HOME «SAINT-JOSEPH» À WILLAUPUIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le sauvetage du home «Saint-Joseph» à Willaupuis».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, voici quelques jours, la presse annonçait la liquidation judiciaire du home Saint-Joseph à Willaupuis, home dans lequel séjournent une bonne centaine de résidants. Une petite centaine de personnes y travaillent. Ce home est reconnu pour sa qualité, l'environnement qui est le sien et les services qui y sont donnés. Cette liquidation judiciaire fait suite à un jugement qui a condamné le home au remboursement d'une somme d'un peu moins de 2 millions d'euros, somme investie dans des travaux de rénovation et de sécurisation.

J'ai appris que votre ministère et vous-même, vous vous étiez occupé de ce dossier, que des réunions ont eu lieu au cabinet pour tenter de sauver le home Saint-Joseph. Je pense que cela en vaut la peine, tant par rapport au personnel que par rapport aux résidants.

Pouvez-vous nous dire si une solution sera rapidement trouvée ? Le personnel est, vous le comprendrez, dans l'attente, non seulement le personnel mais aussi les résidants. Il semblerait que cela passe par l'abandon de certaines créances mais également par une prise en charge et une intervention financière de la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – En 2000, effectivement, il y a eu une promesse ferme de subsides, notamment pour des travaux de sécurité incendie, qui s'élevaient au total à 1,847 million d'euros et la Région est intervenue pour 1,245 million d'euros. Cela, c'est le premier volet en 2000. Ensuite, l'asbl a demandé un complément de travaux pour un montant de 619.733 euros pour mise en conformité et a démarré les travaux sans l'accord préalable de la Région.

Comme vous le savez, l'accord préalable de la Région est une condition sine qua non d'obtention de subsides.

Aujourd'hui, les travaux ont été stoppés parce que l'asbl doit aux entrepreneurs 2.536.644 euros exactement. Vous conviendrez que c'est une somme extrêmement importante. Les entrepreneurs ne peuvent plus attendre et que cette affaire est maintenant aux mains de la justice.

J'ai été informée de manière tout à fait informelle de la situation. Je me suis préoccupée tout de suite du bien-être des personnes âgées et j'ai eu toutes les garanties que le respect des normes se poursuivait. J'ai demandé à mes collaborateurs d'avoir un contact avec les liquidateurs puisque, aujourd'hui, l'avenir du home est aux mains des liquidateurs, pour qu'ils me tiennent informée de la situation et de l'éventuelle possibilité pour nous d'intervenir rapidement sur un point et un seul qui est celui du transfert des lits.

M. le Président. – Madame la Ministre, je vous rappelle que les copions, en principe, sont interdits lors des questions d'actualité.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je ne connais pas les chiffres par cœur.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, je peux comprendre le crime de lèse-majesté que constitue le fait d'avoir entamé des travaux sans l'autorisation de la Région. *Dura lex, sed lex*, elle existe pour tout le monde.

Ceci dit, je pense que la question pratique qu'il faut se poser est celle-ci : ces travaux étaient-ils nécessaires ? Et si oui, restons pratiques, essayons de trouver une solution. Je le dis par rapport au service

existant et par rapport au personnel. Plus de 100 emplois dans la région, vous savez comme moi que ce n'est pas rien.

J'aurais aimé que vous alliez encore un peu plus loin dans ce raisonnement, je sais que ce dossier vous tient aussi à cœur et je ne vous fais pas le procès de ne pas vous en occuper. Aller plus loin, c'est permettre à un repreneur éventuel, parce que je sais qu'il y en a, de reprendre l'affaire avec un business-plan qui tient la route. Et là, la Région wallonne a peut-être une manière de réinvestir le dossier qui lui permettrait d'être partenaire sur cette route que je pense être intéressante pour le Hainaut occidental.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – J'en suis convaincue, j'attire simplement votre attention sur le fait que je ne veux pas créer de jurisprudence. Aujourd'hui, nous sommes devant une décision de justice, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir à la fois pour maintenir l'outil et pour maintenir l'emploi mais dans le cadre strict de mes compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Ne dit-on pas que les plus beaux défis sont les plus désespérés? La jurisprudence, Madame la Ministre, elle se crée. De temps en temps, il faut la modifier. Vous devez faire œuvre de jurisprudence pour être la première à ouvrir ce sillon. Je suis certain que le Ministre du Budget qui nous écoute sera prêt à vous aider. On n'oublie pas comme cela le Hainaut occidental que nous chérissons l'un comme l'autre, lui aussi, même s'il habite à quelques encablures de là.

QUESTION
DE MME DEFALQUE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LE BUDGET DU FOREM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defalque à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le budget du Forem».

La parole est à Mme Defalque pour poser sa question.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Ministre, nous venons d'avoir les derniers chiffres du chômage et ils montrent qu'il y a une forte hausse du nombre de chô-

meurs en Région wallonne. On peut se demander d'ailleurs si cette hausse n'aura pas un impact sur les moyens dont devrait disposer le Forem dans le futur.

Je déplore que nous n'ayons pas encore eu ici, au Parlement wallon, le budget du Forem sur la table. Je voudrais rappeler que, en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, vous aviez affirmé qu'aucune somme ne serait versée à un Organisme d'intérêt public tant que le budget n'aurait pas été communiqué et lorsque j'ai interrogé la Ministre Arena le 23 mars dernier dans cette même Assemblée, elle nous avait déclaré qu'une première tranche de subsides avait été versée au Forem.

Quand aurons-nous le budget du Forem au Parlement wallon et quelles sont les raisons qui expliquent ce retard?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – En fait, il y a un véritable problème qui se pose – d'ailleurs, avec M. Antoine, nous en avons souvent débattu durant la législature précédente – en ce qui concerne les relations entre les OIP et le Parlement et plus précisément dans le cadre de la problématique du vote du budget.

Je pense que la loi de 1954 ne peut pas s'appliquer et qu'il faut la réformer pour trouver une formule dans laquelle le Parlement et les organismes puissent se situer.

En ce qui concerne plus précisément le Forem, ils ont adopté leur budget le 25 mars dernier – je dis cela de mémoire puisque je n'ai pas droit au copion – et je peux vous promettre qu'il sera transmis incessamment aux parlementaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Deux remarques, Monsieur le Ministre. Incessamment signifie quand? Et qu'attend-on pour réformer la loi?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que le processus est en cours et que nous allons concrétiser cette grande réforme avec la Cour des comptes, avec le Parlement et le Gouvernement. Croyez-moi, ce n'est pas chose

aussi aisée qu'il pourrait paraître à première vue et vous en conviendrez, cela dépasse la politique politicienne, c'est vraiment la recherche de la meilleure formule entre nous tous.

M. le Président. – La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Je vais conclure rapidement. Je vois que le ministre ne me répond pas, il englobe cela dans de belles phrases. J'attends avec impatience et je me permettrai de reposer la question si je ne vois pas le budget arriver sur la table du Parlement assez rapidement.

QUESTION
DE M. PROCUREUR À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LE RÔLE À JOUER PAR LA RÉGION WALLONNE
DANS LE PLAN DE REDÉPLOIEMENT
IMMOBILIER ET TECHNIQUE DE LA RTBF»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Procureur à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le rôle à jouer par la Région wallonne dans le plan de redéploiement immobilier et technique de la RTBF».

La parole est à M. Procureur pour poser sa question.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, ce n'est pas un copion mais le sujet est tellement long que je suis incapable de le retenir et j'ai donc pris un extrait d'un très bon journal. Je vais parler de l'acte de constitution de la filiale wallonne de financement du plan de redéploiement immobilier et technique de la RTBF.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – La Feri.

M. Procureur (cdH). – C'est plus facile, on va dire cela. Cet acte de constitution, Monsieur le Ministre, que vous avez signé lundi avec Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF, représente beaucoup d'argent et c'est très bien: 69,6 millions d'euros dont 39,6 millions apportés par la Région wallonne.

Cette signature qui est bienvenue survient dans un contexte particulier. La grève est finie à la RTBF, tout le monde s'en réjouit mais cela ne veut pas dire que la crise est finie, une crise qui a révélé un problème profond: la perte d'identité du service public.

Je sais qu'on n'est pas ici à la Communauté française, vous n'êtes pas ministre de l'Audiovisuel et

même si vous étiez ministre de l'Audiovisuel, vous me répondriez que vous n'avez pas à vous immiscer dans les programmes de la RTBF. Il n'empêche que la RTBF a eu besoin de l'argent de la Région wallonne pour financer son redéploiement ... (*Micro coupé.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, vous comprendrez ma difficulté mais je pense sincèrement que M. Procureur s'est trompé de question. En effet, nous ne sommes pas à la Communauté française, je ne suis pas ministre de l'Audiovisuel et cependant, j'ai œuvré pour ce plan car je me disais que ce n'était pas mal de mettre ainsi ces millions d'euros à la disposition de la RTBF pour lui permettre de développer son action en Région wallonne, tout en essayant de maintenir le rôle de la Communauté et celui de la RTBF. C'est le grand compromis que nous avons trouvé au terme de nombreuses discussions. Personnellement, j'en suis ravi sans vouloir m'immiscer dans la fonction de mes différents collègues.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre. Je voulais simplement insister sur le fait qu'il est peut-être possible de contrôler l'usage de l'argent qui va être versé, pas simplement pour savoir si on va mettre de belles briques à Liège mais aussi pour savoir ce que l'on va faire avec ces briques et si on va conforter avec ces investissements une véritable télévision de service public. Il s'agit de Liège, je ne sais pas s'il existe un humour de service public mais il existe une longue tradition d'émissions d'humour au sein du service public et il est peut-être intéressant de s'inspirer de ces émissions qui ont fait la gloire de la RTBF pour les développer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous remettrai les documents bien volontiers, il y a l'implication des sommes dédicacées sur chacun des centres, pour quelles fonctions et dans quel timing. Je vous remettrai les trois éléments et j'espère que vous serez rassuré, Monsieur Procureur.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – Merci, Monsieur Procureur. Vous voyez que parfois le métier de député est plus difficile qu'on le croit. C'est parfois plus facile d'écrire que d'exercer soi-même. Je l'ai souvent pensé lorsque je voyais un joueur de football rater un penalty. Je me disais que c'est plus facile à la télévision que sur le terrain mais enfin, cela fait partie des choses de la vie.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, si je peux me permettre, la prochaine fois que vous me minuterez, vous pourrez décompter les moments où on me dira : «*Cartes sur table... la RTBF...*».

M. le Président. – Mais je vous avais donné 10 secondes de plus. Dans quelques semaines, en tout cas j'espère à la fin de la présente session, lorsque nos débats seront retransmis en direct à la télévision, j' imagine que cela va être encore un petit peu plus chaud.

QUESTION
DE M. de LAMOTTE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA NÉCESSITÉ DE RÉPONDRE
DE MANIÈRE URGENTE AUX DOLÉANCES
DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE»

QUESTION
DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE MALAISE RÉGNANT DANS LE SECTEUR
DES PERSONNES HANDICAPÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte, sur «la nécessité de répondre de manière urgente aux doléances des professionnels du secteur de la personne handicapée», et la question d'actualité de Mme Bertouille, sur «le malaise régnant dans le secteur des personnes handicapées», à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Ministre, Monsieur le Président, chers Collègues, l'AWIPH fête ses dix ans cette année et la presse évoque un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne les rencontres entre les employeurs, les travailleurs et votre cabinet. Certains se disent «ignorés», Madame la Ministre, c'est le terme qui a été exprimé dans la presse. Je souhaiterais donc obtenir de votre part des éclaircissements par rapport à cette mauvaise humeur.

En fait, le mémorandum et le cahier de revendications ont été déposés sur le bureau du Gouvernement et ils disent que les experts de votre cabinet ne souhaitent pas rencontrer les professionnels du secteur.

Madame la Ministre, ces professionnels attendent comme dans la chanson, un signe de votre part. Va-t-il venir? Quel est votre planning par rapport à l'évaluation qui est en cours et quelles sont les actions concrètes que vous mettez en œuvre pour essayer de mettre les choses en place?

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je ne reprendrai pas les propos de mon collègue, M. de Lamotte, concernant les échos dans la presse par rapport au malaise entre les travailleurs, les dirigeants et vous-même, Madame la Ministre. Ils dénoncent un certain malaise, un manque de dialogue, un manque d'interlocuteur, ils disent qu'il n'y a pas de réponse à leur courrier. L'Union des fédérations francophones d'institutions de protection de la jeunesse et d'aide aux handicapés le déplore également.

Madame la Ministre, je suppose que vous pouvez répondre à ces critiques. Je crois que le Parlement est en droit d'entendre vos réponses. Je ne me prononce pas sur le fond des revendications.

D'autre part, le Setca et la CNE ont lancé un appel à la mobilisation le 10 mai prochain dans le secteur non marchand dans le cadre des accords du non-marchand. Là aussi, ils déplorent un manque de dialogue et ils disent que leur cahier de revendications n'est pas arrivé jusqu'à votre bureau ministériel alors qu'ils l'ont déjà envoyé trois fois et que vous n'en auriez pas connaissance. Alors, Madame la Ministre, je suppose que vous avez pris votre agenda, que vous leur avez fixé rendez-vous et que vous allez entamer un dialogue et fixer des échéances par rapport à ce secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je pense qu'il y a confusion entre deux dossiers qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

Il y a tout d'abord la problématique de l'AWIPH. Cela fait 10 ans que l'AWIPH existe, je pense qu'il n'est pas encore clair dans l'esprit de tout le monde que la Région wallonne n'est qu'un cochon payeur. L'AWIPH reçoit une dotation que son comité de ges-

tion gère. À mon avis c'est un des gros enjeux de la négociation sur le contrat de gestion de faire en sorte que la tutelle puisse s'exercer avec beaucoup plus de contenu. Je trouve tout à fait inacceptable que 63 % de mon budget soient confiés à une institution sur laquelle je n'ai aucune maîtrise. La négociation sur le contrat de gestion viendra dès que nous aurons un comité de gestion et nous aurons un comité de gestion quand, notamment, Monsieur de Lamotte, votre parti voudra bien me désigner ses représentants. Je n'attends plus que cela.

Deuxième élément, les accords du non marchand. Ceux-ci font partie d'une négociation globale où j'ai reçu un mandat du Gouvernement, ce qui fait que c'est d'abord à lui que je dois proposer un agenda et un calendrier. Je ne suis pas distraite, je suis bien au courant et nous avons commencé à discuter. Par rapport au fait que je ne recevrais pas le secteur, permettez-moi de vous exprimer ma très grande mauvaise humeur. J'ai rencontré, depuis que je suis ministre, neuf fois Uffiprah et tous les autres. J'ai eu 11 réunions à l'AWIPH. Au cours de ma petite tournée, j'avoue que j'ai parfois mangé de la tarte mais je promets que je ne le ferai plus. À côté de ces réunions, j'ai eu une quinzaine de réunions au cabinet avec les dirigeants de l'AWIPH, j'ai visité une dizaine d'institutions, j'ai visité des ETA. En tout et pour tout, j'ai eu 60 vrais contacts et consultations avec le secteur.

Vous comprenez bien que je n'accepte pas que l'on dise que je refuse le dialogue et que je ne les rencontre pas. Maintenant, que l'on se serve de l'AWIPH pour faire pression sur moi, pour les futures négociations des accords du non-marchand, je peux comprendre les intérêts de certains... (*Micro coupé.*)

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie de vos précisions. En ce qui concerne les problèmes du Gouvernement, ils seront réglés au Gouvernement. Concernant les rencontres avec le secteur, vous dites que vous les avez vus à de multiples reprises, j'en prends bonne note et je vous fais confiance dans la gestion de ce dossier. La réponse que vous venez de faire aujourd'hui est une réponse à ces allégations parues dans la presse qui me paraissent peut-être un peu osées par rapport à ce que vous m'avez dit.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci, Madame la Ministre pour votre réponse musclée. Je pensais bien que vous aviez déjà rencontré le secteur et que vous aviez mangé des tartes, que vous les aviez écoutés, même si depuis ce nouveau Gouvernement, il n'y a

pas de décision qui ait été prise dans le secteur. Je vous interrogeais il y a quelque temps concernant le secteur des maisons de repos, où c'est la même chose. Dans le secteur de la santé mentale aussi, les professionnels du secteur sont un peu inquiets du manque de décisions mais je pense que vous allez avancer dans votre travail.

J'espère que le comité de gestion de l'AWIPH sera désigné rapidement parce que cela fait déjà deux mois qu'il y a un vide juridique. Si c'est de la faute du cdH, ce serait bien qu'il prenne ses responsabilités, si c'est de la faute du Gouvernement, là, c'est encore plus grave.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne pour deux minutes.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – S'il n'y a pas de comité de gestion à l'AWIPH, c'est la faute de mon prédécesseur qui n'a pas respecté le cadre législatif et c'est le Conseil d'État qui a cassé la décision qui avait été prise.

M. Wesphael (Écolo). – Mme la Ministre, je trouve que vous n'avez pas...

M. le Président. – Monsieur Wesphael, vous n'avez pas la parole. Madame la Ministre, continuez.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je n'ai pas choisi qu'il n'y ait pas de comité de gestion à l'AWIPH, c'est une décision... (*Réaction de M. Wesphael.*)... qui a été prise par le Conseil d'État. Aujourd'hui, nous allons faire en sorte de respecter la réglementation en vigueur, que les décisions qui soient prises soient efficaces et qu'elles nous permettent de négocier, enfin, le contrat de gestion dont je viens de dire que j'attends... (*Rumeurs.*)... qu'il m'offre la capacité d'exercer une tutelle effective.

Dans le reste des matières que vous évoquez, toutes les décisions ont été prises en temps et en heure, et je crois que la difficulté vient souvent de ce que lorsqu'une décision ne correspond pas aux attentes de celui qui l'espère, il estime qu'il n'y en a pas eu. Mais la réponse n'est pas obligatoirement : oui.

Je n'ai fait, Monsieur Wesphael, qu'être fidèle à la réalité des faits. (*Rumeurs.*) (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

Monsieur de Lamotte, vous avez une minute pour conclure.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Ministre, croyez que cette question n’a qu’un intérêt, c’est effectivement notre intérêt porté au secteur qui est le vôtre et qui est évidemment fondamental, et vous avez toute notre confiance pour régler la situation qui peut éventuellement avoir un certain nombre d’évolutions. (*Rumeurs.*)

M. le Président. – Madame Bertouille, vous avez une minute pour conclure.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, dans la presse, il a même été dit que le secteur regrettait le Ministre Detienne. Je ne me prononcerai pas là-dessus, mais cela a été indiqué. (*Rumeurs.*)

Il y a déjà deux mois que le Conseil d’État a remis son avis, alors, je pense qu’en deux mois, vous auriez quand même pu prendre une décision concernant le comité de gestion de l’AWIPH. Je pense donc que le Gouvernement traîne quant à prendre cette décision, je le regrette vivement! (*Applaudissements sur les bancs du MR et de M. Wesphael.*)

QUESTION
DE M. MARCHAL À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L’ÉTAT D’AVANCEMENT DE LA RÉVISION
DU PLAN DE SECTEUR
RELATIF AU TRACÉ DE LA E420»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Marchal à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l’état d’avancement de la révision du plan de secteur relatif au tracé de la E420».

La parole est à M. Marchal pour poser sa question.

M. Marchal (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la E420 défraye la chronique depuis de nombreuses années, cela fait plus de vingt ans qu’on en parle et cela fait plus de vingt ans qu’existe un échangeur dit «de la Tombe» à Marcinelle qui attend d’être raccordé au réseau autoroutier. Qu’à cela ne tienne, une étude d’incidences a été réalisée récemment par le bureau d’études Igeat de l’ULB et les conclusions de cette étude ont été communiquées à l’Administration vers la mi-juin 2004.

On pouvait imaginer que l’Administration allait faire diligence en ce sens qu’elle allait faire adopter la révision partielle du plan de secteur dès avant l’entrée en vigueur du fameux décret Resa. Or, il n’en est rien

aujourd’hui. Dès lors, il semblerait que maintenant, il faille solliciter l’avis non seulement de la CRAT mais encore du CWEDD, ce qui était prévu, mais aussi l’avis de la Direction générale des Ressources naturelles et de l’Environnement parce qu’il y aurait un complément d’information à requérir en raison de l’existence de sites de haut intérêt biologique. Voilà, où nous en sommes aujourd’hui.

Je pose les questions suivantes à M. le Ministre.

Comment se fait-il que la révision partielle de plan de secteur n’ait pas été approuvée dès avant l’approbation du décret Resa ?

Deuxièmement, comptez-vous suggérer d’autres alternatives ?

Troisièmement, avez-vous établi un nouveau classement de ces alternatives, une certaine hiérarchisation ?

Enfin, pouvez-vous quantifier le délai nécessaire à l’évolution du dossier ?

En ce qui concerne les communes visées par le projet, seront-elles informées régulièrement de l’évolution du dossier, ce qui n’a pas été le cas jusqu’à présent ?

M. le Président. – Monsieur Marchal, restez là, vous avez encore le droit de réplique.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie l’honorable membre de sa question, cela me permet de faire le point, une nouvelle fois, mais c’est nécessaire à ce stade de l’évolution.

D’abord, comme M. Marchal l’a indiqué, c’est un dossier qui est vieux depuis plus de vingt ans. C’est dire si différents ministres, différents Gouvernements, quelles que soient les compositions, s’y sont cassé les dents – si j’ose dire – à certains égards.

Pourquoi, n’avons-nous pas adopté le plan de secteur avant l’adoption du Resa ? Parce que nous ne pouvions pas le faire.

Puis-je vous rappeler que le 18 juillet 2002, mon prédécesseur et le Gouvernement, et plus largement le Parlement, ont adopté le décret dit d’optimisation du CWATUP ? Dans ce décret figurait la transposition de la directive «Plan-programme» qui devait intervenir au plus tard le 4 juillet 2004.

Vous l’aurez compris, avec l’incidence des élections, le renouvellement du Gouvernement, il n’a donc pas été possible, j’imagine, au Ministre Foret – et je me garderai de critiquer le prédécesseur pour faire avancer le dossier –, ni à nous-mêmes, de faire adopter le décret puisque, bien évidemment, il tom-

bait sous l'application de la directive «Plan-programme» qui était plus contraignante évidemment en matière d'étude d'incidences. Et conformément à l'article 42 du CWATUP, nous devons demander à la CRAT, au CWEDD et accessoirement, je l'avoue, à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement de vérifier non pas le contenu de l'étude d'incidences mais son sommaire.

Dès lors que nous aurons les trois avis, Monsieur le Président, je reviendrai au Gouvernement et je maintiens ce que j'ai dit en d'autres circonstances: mon espoir est de venir au Gouvernement aux alentours de la fin juin, évidemment, tout cela en complémentarité avec Michel Daerden qui est en charge des Travaux publics.

Enfin, associer ou informer les communes? À chaque fois que nous procéderons à un stade complémentaire, je ne manquerai pas de vous alerter et de vous informer.

M. le Président. – La parole est à M. Marchal pour une minute.

M. Marchal (PS). – C'est très important ce que vous dites en ce qui concerne l'information des communes parce qu'il faut déplorer que jusqu'ici cela n'a pas été le cas. Avec votre prédécesseur, le courant ne passait pas bien, apparemment.

Je m'interroge également sur le statut de cette route à partir de Somzée jusqu'à Couvin. On prévoit une voie rapide à grand gabarit à partir de Somzée jusqu'à Charleroi, mais sur le tronçon situé entre le contournement de Couvin et Somzée, rien n'est prévu alors qu'il ne s'agit pas là-bas, non plus, d'une voie rapide à grand gabarit. Pense-t-on résoudre ce problème?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine pour une minute.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Là où je peux rassurer totalement notre honorable collègue, c'est sur notre volonté, en tout cas singulièrement la mienne, d'avancer. Je n'écarte d'ailleurs pas une procédure accélérée pour rattraper le retard, mais je vous avouerais que je dois d'abord la valider avec mon collègue des Travaux publics et ensuite avec le Gouvernement. Nous pourrions procéder à un gain de temps très précieux dans la procédure, mais je veux lui en réserver l'exclusivité parce qu'il doit pouvoir la mesurer avec le MET, mais là aussi, vous serez tenu au courant.

Deuxième élément, bien que cela ne figure pas dans votre question, je voudrais mettre les choses au

point par rapport à un article de presse que j'ai vu hier concernant une conseillère communale qui appartient à mon cabinet, je ne la citerai pas ici, et qu'on accusait finalement d'être à la cause à la fois des opposants et de la décision. Rien n'est plus faux! La décision appartient au seul Gouvernement. Et, au sein de mon cabinet, pour totalement rassurer celles et ceux qui auraient pu être abusés par cette littérature quelque peu rapide, c'est le chef de cabinet, M. Van Reybroeck qui a le dossier en mains, et lui seul.

M. le Président. – La parole est à M. Marchal pour conclure.

M. Marchal (PS). – Dans l'état actuel des choses, je suis rassuré que M. le Ministre suit le cheminement du dossier, mais il y aura encore les enquêtes publiques. On n'est pas encore au bout du tunnel!

Mais, je crois que raisonnablement, maintenant, on peut manifester un optimisme modéré et que ce dossier recevra la suite qu'il mérite depuis de nombreuses années, en tenant compte, bien entendu, de l'avis des usagers, des gens, des riverains, et surtout des communes concernées. Parce que cette situation ne peut pas perdurer en ce sens qu'on ne peut pas construire là-bas, délivrer de permis de bâtir sur les tracés virtuels de la E420. On ne peut pas non plus parachever notre schéma de structure et notre règlement communal d'urbanisme, toute la procédure s'en trouve bloquée et vous comprenez que cela place les autorités communales dans une position inconfortable dont il faut sortir.

QUESTION
DE Mme TILLIEUX À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES
COMMUNALES ET LA DÉSIGNATION
D'UN AGENT SANCTIONNATEUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les sanctions administratives communales et la désignation d'un agent sanctionnateur».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 1^{er} avril dernier, entrant en vigueur la loi du 17 juin 2004, sur les sanctions administratives communales. Cela signifie que certaines infractions du type «tapage nocturne» ou bien «enlèvement ou décollage d'affiches légitimement appo-

sées» sont purement et simplement dépénalisées et que les communes peuvent infliger des sanctions administratives.

Pour ce faire, elles doivent évidemment au préalable désigner un agent sanctionnateur. Le conseil communal peut désigner soit le secrétaire communal, soit un fonctionnaire communal de niveau 1 à l'exception du receveur communal. L'arrêté prévoit que lorsque le secrétaire communal ou le fonctionnaire communal de niveau 1 est indisponible, la commune peut solliciter la Province pour désigner un fonctionnaire provincial pour exercer cette fonction de sanctionnateur.

Ma question, Monsieur le Ministre, est double. D'une part, j'aimerais avoir votre éclairage sur cette notion d'indisponibilité du secrétaire communal ou du fonctionnaire communal de niveau 1.

D'autre part, la Province est-elle en droit de refuser de désigner un fonctionnaire provincial? Si oui, quelle sera donc la personne qui pourra exercer ce rôle de sanctionnateur?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, effectivement, cette problématique des sanctions administratives a fait couler beaucoup d'encre.

Je ne vais pas revenir sur les décisions du fédéral. J'en viens à l'application très concrète et les retombées pour les communes. Comme vous l'avez rappelé, les communes ont une possibilité soit de charger leur secrétaire communal d'être agent sanctionnateur, la constatation pouvant s'effectuer par un autre agent communal, pas nécessairement de niveau 1, mais qui fait partie d'un service technique ou d'un service administratif ou autre au sein de l'Administration. Cela, c'est le droit, c'est l'autonomie des communes que de le décider. Mais on se rend compte que dans toute une série de communes, ce n'est pas évident de charger ce secrétaire communal ou un agent de niveau 1, je pense spécifiquement aux communes plus rurales ou aux petites communes.

À partir de quel moment est-ce que les communes peuvent se sentir dans l'impossibilité de trouver une solution? Ce sont elles qui estiment justifié de ne pas désigner leur secrétaire communal pour ce genre de mission, tant, je pense qu'un secrétaire communal a des missions multiples à effectuer et que celle-là n'est pas nécessairement une des missions, à mon avis, à laquelle on doit le contraindre. Donc là, je suis très clair en la matière, je pense que ce n'est pas nécessai-

rement une mission du secrétaire communal et que ce n'est pas toujours évident pour une commune de désigner un niveau 1.

C'est pourquoi j'ai fait une proposition, en partenariat avec l'Association des provinces wallonnes qui, à l'unanimité, a accepté de jouer le jeu et de venir au secours des communes qui connaissent quelques difficultés en la matière, en désignant des agents sanctionneurs. On a des termes un peu différents mais qui évoquent la même chose. Donc, là, soyez rassuré, l'ensemble des provinces va jouer le jeu. Je le souhaite ardemment. Je les ai rencontrées: elles vont donc rencontrer l'intérêt de ces communes. J'ai envoyé une circulaire aux différentes communes, les contacts sont en cours.

Donc, chaque commune qui ne souhaitera pas exercer elle-même son pouvoir en termes de sanction pourra passer, bien évidemment, par la province.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour une minute.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, on se réjouit bien sûr du rôle que les provinces vont pouvoir jouer dans le cadre de cette désignation de sanctionnateur. J'ai par ailleurs pris contact avec la Province de Namur pour voir ce qu'il en était, si des demandes étaient déjà parvenues. Une seule demande est parvenue jusqu'à présent, mais évidemment l'application est relativement récente. On peut donc se réjouir de l'accord qui est intervenu et finalement rassurer les communes qui sont aujourd'hui en question par rapport à cette désignation dans le cadre de l'accord que vous venez de conclure. Je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Actuellement, il y a une quinzaine de communes, c'est peu mais beaucoup puisque finalement les circulaires ne sont pas vieilles. Il y aura beaucoup de questionnements. Des réunions vont être mises en place par les différentes provinces. On peut donc effectivement rassurer. Et en termes de formation ou d'aide aux provinces, c'est un budget de 180.000 euros qui va être libéré par mon département sur l'ensemble des provinces pour les aider et peut-être donner le coup de pouce à la formation ou en tout cas à la mise en place du système.

M. le Président. – Madame Tillieux, vous avez une minute pour conclure.

Mme Tillieux (PS). – Ces désignations sont donc en bonne voie et j’entends également que vous parlez de formation, Monsieur le Ministre. J’estime que c’est également important pour que ces amendes administratives soient infligées de manière plus ou moins cohérente sur le territoire wallon et surtout sur différents territoires provinciaux qui composent notre belle Wallonie.

QUESTION
DE M. PIRLOT À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE CONTRAT DE GESTION DE LA SNCB 2005-2007
ET SES CONSÉQUENCES POUR LES GARES
DE MARLOIE ET DE MARBEHAN»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Pirlot à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le contrat de gestion de la SNCB 2005-2007 et ses conséquences pour les gares de Marloie et de Marbehan».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous interroger ce jour concernant des articles parus dans la presse faisant état de menaces pesant sur des gares en Province de Luxembourg.

Pour rappel, le contrat de gestion 2005-2007 concocté par les ministres fédéraux Landuyt et Vande Lanotte distinguent des arrêts principaux à plus de 7.500 voyageurs/semaine et des arrêts secondaires à moins de 7.500 voyageurs/semaine. En Province de Luxembourg, seules deux gares, Arlon et Libramont sont donc considérées comme arrêts principaux. Cela pose évidemment un problème pour Marloie et Marbehan qui sont donc considérées comme arrêts secondaires. Or, ces deux gares répondent à un problème important de mobilité en Province de Luxembourg puisque Marloie dessert le Nord-Luxembourg et Marbehan, la Gaume, soit dix communes gaumaises.

Vous le savez, nous sommes par ailleurs confrontés au fait que l’article 20 du contrat de gestion en question stipule qu’il y aurait possibilité pour la SNCB de faire une étude de faisabilité par rapport à la distribution externe de ses produits, en ce y compris les titres de transport, et donc, certains craignent des menaces sur les guichets des deux gares en question.

Avez-vous des informations à cet égard ? Comptez-vous interpeller les ministres fédéraux en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine pour deux minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie M. Pirlot de m’avoir posé la question. Cela me permet de préciser une fois encore le rôle difficile qui est le mien, à savoir un magistère d’influence concernant la SNCB, en sachant, bien évidemment, que nous n’avons pas la compétence. Ceci dit, la question renvoie à la discussion, qui a lieu pour le moment, du contrat de gestion entre les trois sociétés ex-SNCB et le seul ministre des Entreprises publiques, M. Vande Lanotte. La discussion ne concerne que les deux parties précitées. La Région wallonne n’est pas concernée, n’est pas associée à cette discussion. Même si les courriers en attestent, je me suis proposé pour être tout simplement entendu, pour faire part des préoccupations wallonnes ou des conséquences que cela peut avoir, notamment en matière de transports en commun, et nos offres de service par voie de bus.

Je vous le confirme, ce contrat de gestion classe en trois catégories les gares principales, secondaires et les arrêts dits spéciaux. Les deux gares que vous avez précitées appartiennent aux gares dites secondaires, c’est-à-dire avec une ouverture garantie de 6 heures à 20 heures en semaine et de 7 à 19 heures le week-end. À ma connaissance, il n’est pas prévu, pour les arrêts dans les gares secondaires, la fermeture des guichets, et cela de manière générale.

Bien évidemment, vous le comprendrez, je peux rassurer M. Pirlot, nous resterons extrêmement attentifs parce que même si la Région wallonne n’a pas la compétence, elle se doit d’être particulièrement vigilante puisqu’il s’agit ni plus ni moins soit des intérêts économiques de la Région wallonne, soit tout simplement du confort et du besoin de mobilité de nos concitoyens. Donc, à la prochaine réunion, soit au Comité de concertation soit à la Conférence interministérielle de la mobilité, je ne manquerai évidemment pas de rappeler votre point de vue qui rejoint le nôtre, mais qui fait partie d’un énorme dossier que sont les revendications wallonnes face à la SNCB.

M. le Président. – La parole est à M. Pirlot pour une minute.

M. Pirlot (PS). – Je comprends évidemment toute la difficulté qui est la vôtre puisque ce n’est pas dans vos compétences directes. Je tenais quand même à vous sensibiliser par rapport au grand danger qui pèse sur le rail wallon. Notamment au niveau de la Province de Luxembourg, vous le savez, des décisions fédérales, ou parfois même régionales – je pense

notamment au projet EuroCap-Rail –, nous ont quand même créé quelques problèmes en la matière.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je voudrais dire qu’avec l’aide et la participation active du ministre-président, nous avons pris une attitude très ferme sur les partenariats public-privé: modernisation de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg, la gare de Gosselies, le Park & Rail de Louvain-la-Neuve. Ce sont évidemment des éléments très importants pour lesquels nous devons encore préciser les modalités d’intervention de la Région wallonne et les techniques de réalisation de concrétisation de ce partenariat public-privé.

Enfin, on attache beaucoup d’importance au chemin de fer, et à juste titre. Puis-je quand même ajouter au nom des bus, même si parfois c’est un peu difficile, que les bus wallons transportent chaque année, 185 millions de personnes en Wallonie, soit 35 millions de plus que toute la SNCB ?

M. le Président. – Monsieur Pirlot, vous avez une minute pour conclure.

M. Pirlot (PS). – Je n’en aurai pas besoin. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

QUESTION
DE M. STOFFELS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L’AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L’ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE RETOUR DE LA RAGE»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l’Agriculture, de la Ruralité, de l’Environnement et du Tourisme, sur «le retour de la rage».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, ce ne sont pas des Allemands enragés qui se trouvent devant nos portes, mais, apparemment, on a découvert en Allemagne une trentaine de renards atteints par cette maladie qui, par ailleurs, est très dangereuse, voire mortelle, et qui constitue pour la Région wallonne une menace à l’égard de laquelle nous devons organiser une réaction adéquate.

Les Français, selon les informations parues dans la presse récemment, sont en train d’organiser une large campagne de vaccination, essayant de créer une

espèce de cordon sanitaire pour éviter que la maladie n’arrive chez eux.

On me dit que la maladie se trouve à nos portes, c’est-à-dire à peu près à une distance de 170 kilomètres des frontières de la Région, progressant à une vitesse de 10, 20 ou 30 kilomètres par mois. Donc, la problématique se pose à très court terme.

Monsieur le Ministre, les questions que je souhaiterais vous poser sont les suivantes.

Avez-vous été informé par les autorités allemandes de l’existence du problème ?

Que pensez-vous de la proposition de l’Institut Pasteur, qui fait autorité en la matière, qui propose d’organiser également de notre côté, une large campagne de vaccination ?

Faudra-t-il prévoir aussi une campagne de vaccination pour les animaux domestiques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l’Agriculture, de la Ruralité, de l’Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, premier élément, jusqu’à preuve du contraire, nous sommes toujours indemnes de cas de rage. J’ai été informé par la presse, et non pas par des instances officielles, du problème qui se déroule pour l’instant en Allemagne où ils ont géré cela par *Land*. Certains *Länder* n’ont pas pris les dispositions nécessaires: vaccination, appâts et autres, pour pouvoir éradiquer la rage.

Il y a effectivement une progression en Allemagne. Renseignements pris, les *Länder* sont en train de prendre toute une série de mesures pour stopper cette progression qui vient jusqu’à nos portes. Comme vous le dites, cela fait 20 kilomètres par mois, cela fait des centaines de mètres tous les jours, cela nous laisse un peu de temps pour réagir.

Plus sérieusement, je crois que cela dépend de l’AFSCA, qui surveille l’ensemble de la problématique au niveau belge. On peut intervenir au niveau de la DNF, le cas échéant si l’AFSCA nous le demande, pour que les agents déposent notamment des appâts, là où il se doit.

À l’heure actuelle, l’urgence n’est pas à ce point telle que pour prendre des mesures comme celles-là, en tout cas l’AFSCA ne l’estime pas. Je ne l’estime pas non plus, à partir du moment où les informations, même si elles n’ont pas été officiellement transmises, venant d’Allemagne nous rassurent quant à l’arrêt de cette progression vers nos frontières. Je voudrais donc être rassurant en la matière par rapport aux mesures

qui sont d'abord prises chez eux parce que, c'est d'abord là que le problème se pose aujourd'hui.

En tout cas, vous pouvez compter sur moi pour veiller à une pleine collaboration avec l'AFSCA afin de surveiller la situation et le cas échéant, de déclencher une opération avec les agents de la DNF.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour une minute.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour la réponse qu'il vient de donner. Je trouverais normal que les autorités allemandes informent les autorités belges, comme toutes les autres d'ailleurs, qui à leur tour auraient informé les autorités compétentes, en l'occurrence aussi, la Région wallonne et son service DNF qui a quand même une large responsabilité dans le combat contre cette maladie.

À l'approche d'une saison touristique, nous devons nous attendre à voir dans les forêts de plus en plus de personnes qui vont probablement se poser l'une ou l'autre question si jamais la menace potentielle devenait réelle.

J'espère donc que vous allez tout mettre en œuvre pour éviter que la rage ne réapparaisse en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen pour une minute.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens à vous rassurer, c'est vrai que je suis ministre du Tourisme, aussi et je crois que les touristes n'auront pas à craindre de venir dans nos régions à cause des cas de rage parce que, tout d'abord, il n'y en a pas. Cela ne nous empêchera pas non plus d'aller de temps en temps en Allemagne pour visiter ce pays.

Ne mélangeons pas les choses. Je crois, effectivement, que vous pouvez compter sur moi et sur l'AFSCA, parce que c'est d'abord et avant toute chose à elle qu'il revient de surveiller l'ensemble. Nous ne sommes jamais qu'un opérateur aidant en la matière. Pour rappel, la rage a été éradiquée par mon prédécesseur en 2000 de façon définitive suite à toutes les campagnes relatives aux vaccinations qui avaient été menées les années précédentes. On n'en est pas là.

Je demande franchement d'avoir la plus grande prudence en la matière.

Puisque le danger n'existe pas à l'heure actuelle – d'après, en tout cas, l'ensemble des informations en notre possession –, il ne faut alarmer la population. Mais, bien sûr, nous surveillons tout cela de tout près.

Je vous remercie pour votre question qui nous permet d'avoir davantage encore de vigilance en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour conclure.

M. Stoffels (PS). – Je suis d'accord avec le Ministre pour ne pas créer la panique. Je suis d'accord aussi pour ne pas minimiser le problème mais réagir de façon adéquate comme il le propose. Je pense qu'avec la réponse qu'il a donnée, nous pouvons espérer que le problème soit maîtrisé avant qu'il n'apparaisse en Région wallonne.

QUESTION

DE Mme TILLIEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «L'AVENIR DES ÉDITIONS DE L'AVENIR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'avenir des Éditions de l'Avenir».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, on va parler du futur des Éditions de l'Avenir comme le disait mon collègue.

Hier, on célébrait, je pense, la Journée mondiale pour la liberté de la presse. La presse, Monsieur le Ministre, nous la consultons tous: parlementaires, mandataires et concitoyens, et en particulier, la presse régionale, à tout le moins un des dix titres de la société «les Éditions de l'Avenir».

Les Éditions de l'Avenir font partie intégrante du groupe Médiabel dont l'actionnaire majoritaire est une société flamande la VUM depuis que l'Évêché du Grand-duché du Luxembourg a cédé ses parts assez récemment.

Les Éditions de l'Avenir impriment au centre d'impression de Rhisnes, près de Namur, à la fois une presse quotidienne régionale, mais aussi une presse régionale gratuite du groupe «Passe-Partout».

Il est question bien sûr de renouveler la rotative de ce centre d'impression dans les prochaines années. L'investissement est important et il s'agit aussi d'arriver à produire un journal d'un nouveau format, dit Berlinois. Pour réaliser cet investissement, la direction du groupe a bien sûr sollicité plusieurs partenaires potentiels dont le groupe Rossel, mais les négociations n'ont pas pu aboutir.

Dès lors, la direction, aujourd'hui, envisage d'investir à Grand-Bigard, là où se trouve le centre d'impression de la VUM, c'est-à-dire là où on imprime *De Standaard*, *Het Nieuwe Blad* ou *Het Volk*. Cela signifie, Monsieur le Ministre, que le centre d'impression à Rhisnes serait évidemment délocalisé vers la Flandre. Cela signifie, bien sûr, une délocalisation, mais également une perte d'emplois puisque de la cinquantaine de personnes aujourd'hui employées, n'en subsisteraient au maximum que 35. Cela signifie donc, une quinzaine d'emplois supprimés soit au travers de plans «pré-pension» soit par le biais de non-renouvellement de contrats à durée déterminée.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt pour deux minutes.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Il est exact que l'alternative entre la délocalisation de Rhisnes vers Grand-Bigard ou le maintien d'une rotative à Rhisnes est toujours à l'étude.

Nous avons fait, depuis que j'ai pris mes fonctions, un certain nombre de propositions au groupe Médiabel. Je pense effectivement qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de rassurer qui que ce soit sur le fait que le choix de Médiabel soit Rhisnes plutôt que Grand-Bigard. La rationalité économique avancée par Médiabel donne plutôt à penser une préférence pour Grand-Bigard et ce, même si nous avons fait un certain nombre d'efforts à l'égard du groupe Médiabel pour tenter de maintenir une rotative au niveau de la Région wallonne, l'argument majeur avancé par Médiabel étant le fait qu'avoir six rotatives, et donc pouvoir s'insérer dans un ensemble plus grand, donne des économies d'échelle à l'égard desquelles il est difficile de s'aligner même en proposant des aides à l'investissement.

J'ai pourtant demandé à Namurinvest d'examiner le dossier de manière à pouvoir améliorer encore le contenu financier. La décision n'est pas prise, mais il faut reconnaître que les choses ne sont pas simples et ne se présentent pas au mieux.

Je tiens toutefois à dire qu'en termes d'emplois, le groupe Médiabel a augmenté globalement l'emploi en Région wallonne ces dernières années. Cela ne rasure pas les travailleurs.

Je tiens à marquer mon attachement au fait que les rotatives des groupes de presse qui sont diffusés en Wallonie soient installées en Région wallonne. Tous les efforts sont faits à cet égard. Mais il s'agit d'un choix privé, par des actionnaires privés, qu'il soit évêché ou autre, ne change apparemment rien. J'espère qu'un jour, ils recevront la lumière et qu'ils s'installeront en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour une minute.

Mme Tillieux (PS). – On peut en tout cas espérer tout votre éclairage sur ce dossier pour effectivement essayer de conserver cet ancrage wallon d'un groupe de presse francophone régional important, me semble-t-il.

Par ailleurs, on peut s'inquiéter de l'avenir du groupe dès lors qu'aujourd'hui, on délocalise l'imprimerie. Pourquoi pas, demain, les services administratifs, les services comptables? On peut tout à fait l'imaginer, et, après demain, pourquoi pas, l'une ou l'autre équipe rédactionnelle, ce qui sur le plan de la culture francophone et sur le plan de la communauté, me semble tout à fait inadéquat.

Je pense donc qu'il faudra que nous soyons attentifs à ce dossier, bien que, là, je vous rejoigne, il s'agit d'un investissement privé et que politiquement, il est très difficile d'intervenir dans ce type de dossiers.

Mais je vous sollicite afin que vous soyez attentif et pour que toutes les aides à l'investissement puissent être obtenues dans le cadre d'un éventuel ancrage wallon, s'il est toujours envisagé par le groupe Médiabel.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt pour une minute.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je voudrais indiquer que tous les efforts seront faits. Et dans le cadre de demandes formulées, nous essaierons d'y répondre le plus positivement possible.

Je tiens à indiquer qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de volonté de Médiabel, que je connaisse en tout cas, de délocaliser quoi que ce soit d'autre. Ils ont ce projet-là et il y a la volonté de rester en Wallonie pour tout ce qui est rédactionnel. Mais il faut reconnaître que l'affaire est délicate et le risque de départ extrêmement important.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour conclure.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier, en tout d'être attentif à ce dossier et simplement souligner qu'il ne s'agit pas uniquement de la cinquantaine d'emplois au centre d'impression, mais également des emplois indirects qui gravitent autour de cette imprimerie, notamment au travers des fournisseurs et des transporteurs ou des collecteurs de déchets, par exemple. C'est à ce titre que je souhaite intervenir auprès de vous.

M. le Président. – Ceci clôture les questions d'actualité.

**PROJET DE DÉCRET
ABROGEANT LA TAXE
SUR LES LOGEMENTS ABANDONNÉS
EN RÉGION WALLONNE
(Doc. 97 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fourny, rapporteur.

M. Fourny, rapporteur. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Ministre, votre Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, s'est réunie le mardi 19 avril 2005 afin de d'examiner le projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.

Deux décrets avaient été adoptés par le Parlement wallon en date du 19 novembre 1998, à savoir un décret instaurant une taxe sur les logements abandonnés et un décret instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés.

Il s'est avéré que la mise en œuvre de ces deux taxes engendrait d'importantes difficultés de taxation, compte tenu, notamment que la Région ne dispose pas de moyens suffisants pour les gérer.

Il a fallu dès lors reconnaître que les communes constituaient un niveau de pouvoir plus adapté pour apprécier l'opportunité de mettre en place le recouvrement d'une telle taxe et de mener les investigations propres à dresser l'inventaire des biens concernés. C'était donc l'objet du décret qui a fait l'objet de débats en commission. Celui-ci a été voté par 7 voix contre 3 abstentions. Pour le surplus, je m'en référerai au contenu du rapport qui a été adopté à l'unanimité par la commission lors de la séance suivante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

M. Mathen (MR). – Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Mathen.

M. Mathen (MR). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le décret soumis aujourd'hui à l'assentiment de notre Parlement n'est pas simplement, comme son intitulé pourrait nous le laisser croire, un décret d'abrogation pure et simple d'une taxe, la taxe régionale sur les logements inoccupés.

Car en réalité, il s'agit d'un décret qui, si on le lit bien – il faut le lire non pas uniquement dans le seul texte qui nous est soumis mais en parallèle avec la circulaire 2005 sur les budgets communaux –, consacre le transfert, ou plutôt le retour, aux communes de cette compétence fiscale, mais aussi – et c'est là, le deuxième volet – en étend le champ d'application.

Avant de me pencher sur la question qui nous occupe aujourd'hui, il me paraît utile de souligner la grande diversité de raisons qui peuvent entraîner les propriétaires à laisser un logement inoccupé. On peut se baser sur une série d'études et de statistiques qui montrent clairement que ce phénomène n'est pas, comme certains pourraient le laisser penser, réservé à de riches propriétaires spéculateurs, mais qu'il y a une série de cas : cas malheureux, conflits familiaux, cas liés au passé locatif qui est vécu difficilement.

On peut constater que beaucoup d'immeubles sont abandonnés par des personnes âgées et qu'une grande partie des logements inoccupés appartient à des personnes dont le revenu est inférieur à la moyenne régionale. Je crois que ce sont des réalités qu'il faut rappeler. Il faut les garder à l'esprit quand on parle de taxation de logements inoccupés. Voilà pour la première partie.

En ce qui concerne maintenant l'intervention proprement dite par rapport au sujet qui nous est soumis aujourd'hui et en ce qui concerne le retour de cette taxation dans le giron communal, notre mouvement ne peut que s'en réjouir. Parce qu'effectivement, outre le fait qu'il rejoint un souhait qui a déjà été exprimé depuis 1998, à de nombreuses reprises, ce transfert était devenu indispensable, parce qu'il faut bien l'avouer, l'échec de la formule actuelle était devenu patent, cela a été souligné par plusieurs intervenants en commission.

Il était donc temps de récupérer ces sept années perdues et de reconfermer cette matière particulière au niveau communal, qui est nous semble-t-il le niveau le plus proche du citoyen, et donc le plus à même de cerner les réalités locales dans ses diverses facettes et les problèmes précis qui peuvent se rencontrer.

Toutefois, si sur le principe, nous n'avons pas de problème, nous avons quelques réserves à émettre sur la méthode retenue, à savoir l'utilisation de la fameuse circulaire budgétaire, et accessoirement d'un éventuel règlement communal-type qui serait utilisé. En effet,

le ministre nous a expliqué, en commission, l'impossibilité pratique et juridique de procéder autrement.

Mais il n'en reste pas moins que de nombreuses questions restent en suspens, d'autant plus que les recommandations de la circulaire sont loin de l'ambition affichée auparavant par le ministre qui proclamait, et je le cite, que «*Le seul vrai chemin serait d'avoir une circulaire normative très complète.*». Le risque de voir, demain, une application différente dans chaque commune est réel. Néanmoins, j'aimerais entendre le ministre sur les instruments dont dispose la Région pour garantir une nécessaire cohérence, qu'il avait avancée dans ses déclarations, sur le territoire wallon. Quel est le réel pouvoir d'intervention de la Région en cas de non-respect des recommandations contenues dans cette circulaire ?

Les termes mêmes de la circulaire indiquent que la levée de cette taxe ne sera pas obligatoire. Il faut s'en réjouir et cela peut se comprendre en fonction des diversités des situations vécues dans chaque commune.

Néanmoins, se pose la question d'éventuelles sanctions – vous allez me demander pourquoi parler des sanctions puisque la taxe n'est pas obligatoire – qui risqueraient de frapper les communes car si en commission, le ministre du Budget n'a pas paru favorable à de telles sanctions, le ministre Antoine – dans la déclaration de la DPR et à l'occasion d'une question parlementaire, ici même, il y a peu de temps – s'est explicitement déclaré favorable à d'éventuelles pénalités.

Dès lors, nous aurions souhaité savoir ce qu'il en était précisément et savoir si, en la matière, le Gouvernement s'était mis d'accord.

Avant d'en finir avec l'aspect «logement inoccupé» du texte qui nous est proposé aujourd'hui, j'aimerais encore avoir davantage d'explications sur la possibilité de taxer les parties d'immeubles situées au-dessus d'un rez-de-chaussée commercial, qui lui est bel et bien occupé. J'avais d'ailleurs lors d'un débat récent, au sein du Conseil supérieur des villes et communes, posé la question et celle-ci n'a toujours pas été tranchée.

J'aurais donc souhaité, à l'occasion de la discussion sur ce décret, avoir quelques précisions en la matière.

Voilà pour le volet «logement inoccupé» de cette réforme, partie sur laquelle, s'il n'y avait eu que cela, nous aurions pu partager le choix du Gouvernement et marquer notre approbation avec néanmoins quelques réserves relatives aux questions que j'ai exprimées.

Malheureusement, en filigrane, on constatera qu'à l'occasion de ce transfert, le Gouvernement en a profité pour ajouter, de manière moins visible, peut-être, un deuxième volet et donc une nouvelle possibilité de

taxe portant sur ce que l'on nomme les petits SAED (ceux de moins de 5.000 m²).

En effet, à la lecture de la circulaire, on constate un glissement sémantique qui n'est pas sans conséquence. Ainsi, les termes «logements inoccupés» ont été remplacés par les termes «immeubles bâtis inoccupés». Cette modification peut dans les faits entraîner deux choses :

- une extension du champ d'application de la taxe ;
- une modification de la philosophie de la taxation qui passe d'une lutte visant à défendre le droit au logement décent à une lutte contre toutes les formes de désaffectation d'immeubles.

Parce que derrière le terme «petits SAED», il y a aussi, rappelons-le, des commerces, des entreprises. Dès lors, cette taxation touchera *de facto* les PME, les indépendants et potentiellement les agriculteurs. On peut éventuellement comprendre que l'on veuille lutter contre la création de véritables chancres urbains.

Mais il y a également un risque qui n'est pas exclu, un risque réel d'aboutir alors à une taxation dans des cas qui eux, sont tout à fait explicables, cas malheureux – comme un arrêt temporaire d'activité, un ralentissement de l'activité – qui entraînent l'abandon d'un hangar par exemple ou de certaines implantations.

Certes, le principe de force majeure est rappelé dans la circulaire, mais, on l'a souligné également en commission, il manque de clarté – cela devrait être précisé – et cela ne nous rassure pas. Tout comme ne nous rassurent nullement le délai de 6 mois pour le deuxième constat défini dans la circulaire et la latitude laissée aux communes pour son appréciation.

Sur ce deuxième volet, le groupe MR, comme il l'a fait en commission, ne peut donc pas soutenir le choix du Gouvernement et s'abstiendra donc lors de ce vote.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, autant le dire d'emblée, je ne suis pas très heureux de la réforme qui est proposée aujourd'hui, même si je peux la comprendre sur un point de vue technique, parce que j'ai le sentiment que c'est en quelque sorte la fin d'une politique transversale wallonne en matière de lutte contre les logements abandonnés. Je ne vous cacherai pas que manifestement, le fait de renvoyer cela au niveau communal fait en sorte que nous devons faire une distinction en 2006 entre des communes qui seront progressistes en la matière et d'autres plus conservatrices, selon les majorités en place.

Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé que la perte de revenus due à la réforme de la fiscalité sur les activités commerciales à destination des premières installations serait compensée par la communisation de la taxe sur les logements inoccupés. Suite au débat que j'ai pu entendre en commission, cette solution ne me semble pas acquise.

Nous avons en commission néanmoins émis le souhait – et pas seulement du côté écologiste – que parallèlement à cette nouvelle réglementation que d'aucuns ont regrettée même si la technicité était difficile, les communes qui s'engagent véritablement dans une politique de lutte efficace et volontariste puissent bénéficier d'incitants. Nous estimons donc que le débat n'est pas clos et nous souhaitons que le ministre vienne avec une politique d'incitants en faveur des communes qui ont une politique volontariste en matière de lutte contre les logements laissés à l'abandon, sans quoi il n'y aura plus de politique globale en la matière. Je trouve que ce que je viens de dire est très juste. (*Rires.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine, en lieu et place de M. le Ministre Daerden.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues du Gouvernement, chers Collègues du Parlement, c'est avec plaisir que je prends la parole en remplacement de M. Daerden, au pied levé, même si, pour partie et plusieurs intervenants l'ont souligné, la compétence du logement est évidemment directement concernée.

Nous avons pu constater, ces derniers mois, l'inefficacité – n'ayons pas peur des mots – du décret régional qui n'avait suscité ni l'engouement, ni les résultats budgétaires que l'on espérait. À vrai dire, nous sommes revenus à une situation antérieure puisque, à l'origine, les mandataires communaux expérimentés de ce Parlement le savent, c'étaient les communes qui avaient la charge de recenser les logements abandonnés et certaines d'entre elles – je pense notamment à la Ville de Liège – s'étaient remarquablement organisées pour le faire.

On est passé à la Région, nous avons vu toute la limite de l'exercice. Aujourd'hui, très chers Collègues, nous revenons à une compétence strictement communale.

Alors, je réponds à l'intervenant qui nous a demandé: «*Mais n'y avait-il pas moyen de légiférer, d'organiser un cadre précis en faveur des communes?*». Vous le savez et il le sait en tant que mandataire d'une importante ville de la Wallonie, le Parlement wallon ne peut en rien se substituer à une

compétence que la Constitution a entendu préserver: l'autonomie communale. Et un règlement communal est du seul ressort du conseil communal. Bien évidemment, nous sommes, tant mon collègue Michel Daerden que moi-même, avec nos administrations respectives, au service des communes pour leur proposer un règlement type de telle manière que la taxe sur ces logements abandonnés soit perçue de la manière la plus juste. Je ne cache pas qu'à titre personnel, mon souhait est de voir un emballement de la taxation d'une année à l'autre. En effet, lorsque quelqu'un persiste dans sa volonté de maintenir un logement abandonné alors même que nous avons un certain nombre de nos concitoyens qui attendent un logement, il y a là une situation qui interpelle et qui, me semble-t-il, doit mobiliser la réaction des pouvoirs publics.

Si une maison n'est pas tout à fait prête à accueillir des locataires, s'il y a un besoin de rénovation, de réhabilitation, ce qui expliquerait l'état d'abandon, vous le savez, dans le budget 2005 – et là, je prends ma casquette du ministre du Logement et je laisse tomber celle de M. Daerden très provisoirement –, nous avons prévu, ce qu'on appelle un budget pour des logements conventionnés. Rien de plus simple. Une commune qui a arrêté la liste des logements abandonnés propose à un propriétaire deux formules: ou bien, il signe et persiste et la taxation sera de plus en plus importante ou bien, au contraire, l'intéressé accepte de mettre son logement à la disposition d'une société de logement de service public, d'une agence immobilière sociale pendant une durée de neuf ans. La Région wallonne intervient alors financièrement pour permettre la rénovation et la réhabilitation. Tout gain pour le propriétaire qui voit un logement abandonné devenir parfaitement salubre et qui perçoit pour partie le loyer, mais également pour la collectivité qui trouve alors un logement en bon état, de manière beaucoup plus intéressante sur le plan financier.

Nous avons voulu respecter le principe constitutionnel de l'autonomie communale et le principe d'efficacité qu'impose celui de la proximité parce que les communes ont une meilleure connaissance du territoire communal que ne peut en avoir la Région. Enfin, une offre active est proposée, celle de dire: «*Vous pouvez bénéficier de crédits.*».

Reste la question délicate de compléments ou d'incitants financiers complémentaires. Effectivement, on ne peut pas directement pénaliser ou montrer du doigt – encore que ... – les communes qui ne participent pas au recensement des logements abandonnés, mais il n'empêche, je considère que les communes qui refusent de participer à ce recensement ne peuvent pas dans le même moment prétendre à des subventions régionales puisqu'elles ne s'inscrivent pas de manière volontaire dans un processus de recensement.

De deux choses l'une: si le choix communal est de dire: «*Gardez vos règlements, nous n'en voulons pas.*» alors, la Région est en droit de dire: «*Eh bien, vous n'en voulez pas. Nos subventions, nos interventions – et elles sont parfois très généreuses –, nous les réservons à d'autres communes qui acceptent un maillage local du logement.*». Et en cela, je le dis, très chers Collègues, nous nous inscrivons dans la droite ligne du Gouvernement précédent – ce qui ne devrait pas déplaire à d'aucuns – qui avait prévu ce plan d'ancrage communal. Autrement dit, les communes émettent leurs propositions avec le CPAS et la Société wallonne du logement, c'est-à-dire, *in fine*, le Gouvernement, subventionne à travers les sociétés concernées. Et nous avons même franchi un pas supplémentaire puisque dans le projet de réforme du Code wallon du logement, nous accentuons encore le rôle des communes, maîtres d'œuvre de la construction, de l'acquisition de logements à condition, bien évidemment, qu'elles en cèdent la gestion à une société spécialisée dont c'est le métier, une société de logement de service public.

Bref, vous l'aurez compris, ce vote d'abrogation d'un décret régional est pour nous, Gouvernement, une première étape dans une politique volontariste du logement qui passe par le retour de la compétence au niveau communal, qui passe par un accroissement des moyens budgétaires dans la construction des logements – nous sommes passés de 950 à 1.200 –, qui passe par la révision de l'arrêté sur les organismes à finalité sociale, qui passera immanquablement par des mesures fiscales et nous les préparons, Michel Daerden et moi-même, pour les présenter au Gouvernement, pour encourager là aussi l'accès à la propriété et la mise à la disposition de certains logements pour les sociétés.

Vous l'aurez compris et j'en termine, Monsieur le Président, tant dans le chef du président du Gouvernement que du responsable des pouvoirs locaux, du budget ou du logement, c'est une volonté commune de dynamiser et de porter le dossier du logement qui, pour bon nombre de nos concitoyens, est devenu aujourd'hui une urgence.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.

«**Article premier**

Sont abrogés :

- 1° le décret du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne ;
- 2° l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2001 portant exécution du décret du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne ;
- 3° l'arrêté ministériel du 14 juin 2002 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2001 portant exécution du décret du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.»

– Adopté.

«**Art. 2**

À l'article 2, alinéa 2, du décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, le d., alinéa 1^{er}, est remplacé comme suit :

«d. aucune activité économique n'est plus exercée dans au moins un immeuble bâti, sans que cet immeuble bâti ait été affecté à l'habitation d'un ou de plusieurs ménages.»»

– Adopté.

«**Art. 3**

À l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes, sont abrogés :

- 1° l'article 6, 3°;
- 2° l'article 7, alinéa 3 ;
- 3° l'article 9, 3°.»

– Adopté.

«**Art. 4**

Les articles 1^{er} et 3 du présent décret entrent en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2005.

Les dispositions abrogées par ces articles restent néanmoins d'application pour les taxes sur les logements abandonnés dues pour les exercices d'imposition 2004 et antérieurs.

L'article 2 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE MODIFICATION
DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
CONCERNANT LA RECONNAISSANCE
DES GROUPES POLITIQUES À LA SUITE
D'UNE CONDAMNATION POUR RACISME,
XÉNOPHOBIE OU NÉGATIONNISME,
DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL, BAYENET,
de LAMOTTE ET KUBLA
(Doc. 121 (2004-2005) - N^{os} 1 à 4)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte et Kubla.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Colicis pour son rapport oral.

Mme Colicis, Rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, votre Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie, ce jeudi 28 avril 2005, aux fins d'analyser une proposition de modification du Règlement de notre Assemblée, déposée par MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte et Kubla.

Notre Règlement prévoit actuellement que la reconnaissance comme groupe politique est subordonnée au respect, par leurs membres, des valeurs démocratiques et des lois tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme, la xénophobie ou le négationnisme. On rappellera utilement que la reconnaissance d'un groupe politique induit un accès aux moyens et aux financements accordés par notre belle Assemblée.

De récentes décisions judiciaires ont poussé les signataires à proposer une extension de la notion de reconnaissance, ci-avant évoquée. Ainsi, on ne viserait plus seulement les membres, mais également les composantes d'un parti politique, telles que définies par la loi du 4 juillet 1989, ou encore un parti politique qui succéderait à un autre, lui-même condamné.

Cette proposition, déjà adoptée le 26 avril par le Parlement de la Communauté française, n'a pas fait l'objet de longs débats au sein de votre commission, en raison du consensus qui s'est rapidement dégagé.

Des amendements de M. Pire tendant à préciser différentes notions reprises dans la proposition, ont été rejetés par les groupes démocratiques.

Un amendement technique de lisibilité du texte a été adopté. La proposition a été adoptée à l'unanimité. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN) – Monsieur le Président, chers Collègues, je propose un amendement qui prendrait place après l'alinéa 1^{er} du nouveau point 3. Cet amendement est rédigé de la manière suivante : «De la même manière, si un de ses membres, réputé pour ne pas reconnaître le ou les génocides arméniens, cambodgiens, sud-soudanais, rwandais, n'a pas accepté de se rétracter dans les trois mois d'une demande dans ce sens qui lui aura été adressée par le Bureau du Parlement wallon.»

En voici la justification.

D'une part, le Parlement fédéral travaille, paraît-il, à élargir la loi du 23 mars 1995 sur le négationnisme de manière à prendre en considération d'autres génocides.

Malheureusement, ces travaux risquent de rester longtemps en souffrance compte tenu de l'actualité politique et d'un avenir fédéral très largement compromis.

D'autre part, vous n'ignorez pas qu'en Belgique, certains responsables politiques vont jusqu'à considérer le génocide arménien et je cite la presse : comme un «prétendu génocide», ce qui est inadmissible d'autant plus que le Sénat de Belgique reconnaît ce génocide.

En conséquence, mon amendement, sans attendre une éventuelle modification de la législation fédérale, vise à mettre notre Parlement au plus haut niveau historique, éthique et politique.

Je présentais un deuxième amendement mais vu l'amendement technique qui a été adopté en commission, je le retire.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du texte adopté en commission de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme.

«Article unique

L'article 11, point 3, du Règlement du Parlement wallon est remplacé par la disposition suivante :

«3. Un groupe politique ne peut toutefois être reconnu ou conserver le bénéfice de la reconnaissance si un de ses membres ou une des composantes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, du parti auquel il appartient ou du parti auquel celui-ci a succédé a été condamné par une décision coulée en force de chose jugée sur la base de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, ou de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation (la justification) ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale.

Cependant, le groupe politique conservera le bénéfice de la reconnaissance si, dans les quinze jours qui suivent la décision visée au paragraphe précédent, il communique au président du Parlement wallon la radiation du membre condamné ou de la composante condamnée.»»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de modification.

**PROPOSITION DE MODIFICATION
DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR,
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET DE LAMOTTE
(Doc. 125 (2004-2005) - N^{os} 1 à 10)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Mathen pour son rapport oral.

M. Mathen (MR). – Ce sera M. Collignon qui fera le rapport en nos deux noms.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon pour un rapport oral.

M. Collignon, Rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, votre Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie ces 19 et 28 avril 2005, aux fins d'analyser une proposition de modification du Règlement de notre Assemblée, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte.

Avant de m'exprimer, je voudrais tout d'abord associer notre collègue Denis Mathen, désigné rapporteur de votre commission le 19 avril qui, malheureusement, n'a pas pu officier le 28 avril, ce qui me donne le plaisir de faire lecture du rapport, ce jour.

Les auteurs de la proposition ont présenté les objectifs qu'ils poursuivent, que je résumerai brièvement comme suit.

Les interpellations et les questions orales sont envoyées par principe en commission.

La Conférence des présidents peut inscrire une interpellation ou une question orale en séance plénière lorsqu'elle présente un intérêt général ou un intérêt politique particulier.

Le dépôt est avancé à 24 heures avant la réunion de la Conférence des présidents.

Les temps de parole des différents intervenants, pour la séance, sont précisés dans le texte proposé.

À cet égard, la commission qui entend les interpellations et les questions orales peut déroger aux temps de parole ainsi définis.

Pour les questions orales, si l'auteur est absent, sa question orale est transformée en question écrite.

Le report d'une question orale n'est possible qu'avant l'ouverture des débats, en commission ou en séance.

Pour les questions d'actualité, les temps de parole sont aussi revus.

Préalablement à la réunion du 28 avril, les représentants des partis démocratiques ont rencontré, de manière informelle, le syndic de la presse, afin de prendre le pouls de cette dernière par rapport aux modifications envisagées, qui auront un impact sur le travail tant des parlementaires que de la presse.

Dans le même contexte, le Ministre-Président est intervenu en commission afin d'éclairer celle-ci sur les impressions gouvernementales. Il précise ainsi que le choix du ministre qui répond à une question appartient au Gouvernement. Il s'étonne par ailleurs que l'on transfère le solde d'un quota de questions

d'actualité revenant à un groupe à un autre groupe. Il suggère enfin que l'heure de dépôt de ces questions soit anticipée d'une heure.

À la suite de fructueuses discussions au cours des deux dernières réunions mais aussi des contacts ayant eu lieu au sein de la Conférence des présidents, des amendements ont été discutés. Il en ressort que le texte initial a été modifié sur les points suivants.

Les interpellations sont développées, par principe, en séance plénière. La Conférence des présidents peut renvoyer une interpellation en commission lorsqu'elle ne présente pas un intérêt général ou un intérêt politique particulier.

Les demandes d'interpellation doivent être déposées quatre heures avant la réunion de la Conférence des présidents. Ce délai est également valable pour les questions orales.

Les temps de parole envisagés sont revus, pour les uniformiser entre les différents intervenants.

L'heure du dépôt des questions d'actualité est anticipée d'une heure, soit le matin de la séance plénière, à 10 heures.

Enfin, les temps de parole pour les questions d'actualité sont revus, et consisteront en trois minutes pour l'auteur et trois minutes pour le ministre, complétés par une réplique de l'auteur, pour une minute.

D'autres amendements ont cependant été retirés ou rejetés.

Ainsi, la suggestion de permettre à un ministre de déposer une réponse écrite à une question orale en commission a été écartée, en raison du risque de renforcement de l'absentéisme qu'elle pourrait engendrer.

De même, la proposition de préciser dans le Règlement que la Conférence des présidents décide au consensus n'a pas été retenue.

Enfin, la possibilité pour les Parlementaires ne formant pas un groupe politique de poser une question d'actualité par trimestre a été rejetée.

Votre commission a adopté à l'unanimité les propositions de modification ainsi amendées. Elle m'a chargé enfin de vous présenter le présent rapport oral, que je vous remercie d'avoir suivi avec attention, considérant que notre travail parlementaire va être sensiblement influencé par cette modification. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, je remercie d'abord M. Collignon pour son rapport. Je voudrais également souligner le débat constructif que

nous avons eu en commission au sujet de la proposition de modification du Règlement déposée par MM. Bayenet et de Lamotte.

Je souligne l'esprit constructif dans lequel ont été menés ces travaux, parce que je pense qu'on a tenu compte du rôle et des remarques de l'opposition, non seulement concernant le temps de parole des parlementaires – je pense qu'il était trop réduit dans la proposition initiale –, mais aussi concernant le rôle que peut jouer la Conférence des présidents. On a aussi tenu compte des remarques du Gouvernement. Le Ministre-Président était présent lors de nos travaux, je pense qu'on a tenu compte des remarques effectuées, tout cela dans le cadre d'une revalorisation du travail parlementaire.

On est tombé d'accord sur une modification du Règlement d'ordre intérieur. Il y a l'application à la lettre évidemment de ce Règlement mais il y a aussi l'esprit et la manière dont on va appliquer ce Règlement et on y tient beaucoup. Je ne vous cache pas, Monsieur le Président, que le chef de groupe MR abordera le problème qu'on a eu aujourd'hui concernant la question d'actualité de M. Furlan parce que je pense que cette question d'actualité n'avait pas de raison d'être aujourd'hui.

Je voudrais faire, au nom du groupe MR, une remarque concernant les questions écrites. On a insisté lors des travaux de la commission pour que le Règlement puisse être appliqué et que le délai de 15 jours prévu pour la réponse des ministres puisse être respecté. On a beaucoup parlé de l'avalanche des questions orales et c'est vrai que les questions sont très nombreuses, mais si les ministres répondaient à toutes les questions dérangeantes ou non dans le délai de quinze jours prévu par le Règlement, il y aurait moins de questions orales. Je fais appel aussi à vous, Monsieur le Président, pour que ce délai puisse être respecté.

Enfin, comme je l'ai dit lors des travaux en commission, je pense qu'il serait bon qu'à la fin de chaque session parlementaire, on puisse en commission faire une évaluation notamment par rapport à ce règlement concernant les questions écrites, les questions orales, les interpellations et les questions d'actualité pour améliorer nos travaux pour les sessions suivantes.

M. le Président. – Pour ma part, je souhaite vraiment que les présidents de commission jouent leur rôle, je souhaite augmenter leur pouvoir et qu'ils jouent leur rôle. C'est à eux de faire vivre les commissions et de les rendre dynamiques.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je me joins aux propos de M. Jeholet parce que je pense qu’il a raison de dire que cette réforme a tenu compte essentiellement de l’ensemble de la volonté des groupes démocratiques d’aller de l’avant vers une modernisation de notre fonctionnement. Je remercie M. le Ministre-Président d’avoir participé à nos travaux parce que le Parlement n’est pas en roue libre par rapport au Gouvernement même si la séparation des pouvoirs est ce qu’elle est et ce Règlement conforte cette dimension. J’en suis évidemment tout à fait heureux.

L’élément qui me semble essentiel dans cette réforme, c’est que notre Parlement devrait normalement, grâce à cette modification du Règlement d’ordre intérieur, traiter principalement des sujets de dimensions wallonnes, des sujets de dimensions transversales relevant de l’intérêt wallon. Ceci me semble vraiment un élément tout à fait fondamental.

Enfin, je pense que les commissions sont mises à l’honneur dans cette réforme puisqu’elles seront valorisées par le fait qu’elles recevront les questions orales liées à l’actualité politique plus régionale. C’est une valorisation des commissions qui me semble importante. Il faudra évidemment considérer un dernier élément, c’est que tout ne peut pas se trouver dans un règlement. Par moments, il faudra permettre une certaine souplesse en ce qui concerne ce que vous avez initié et que je trouve tout à fait intéressant, à savoir les mini-débats au Parlement où il y est nécessaire de faire preuve de souplesse, plutôt que d’appliquer à la lettre la réglementation.

M. le Président. – Faites confiance au Président pour avoir toute la souplesse nécessaire.

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, chers Collègues, il est évident, comme auteur de la proposition de modification, que je m’associe complètement à ce qui vient d’être dit par M. Jeholet et par M. Wesphael. Je souligne la bonne tenue des travaux de la commission et la recherche du consensus. Le texte a été adopté à l’unanimité; dans une modification du Règlement, je crois que c’est essentiel.

J’associe évidemment le Gouvernement qui, par sa présence mais aussi par des interventions précédentes, a voulu s’associer pleinement à la tenue et à la qualité de nos travaux parce que je crois que notre objectif est commun. Ce que nous souhaitons, c’est le meilleur travail parlementaire possible dans les conditions que nous connaissons et le contexte de contrôle du Gouvernement, qui est notre première mission, et d’interpellation du Gouvernement, sous la tutelle du président.

Je dois reconnaître, Monsieur le Président – je vous l’ai dit à plusieurs reprises –, que je n’y croyais pas. Il a fallu votre pugnacité, votre entêtement en Conférence des présidents, à recommencer 50 fois le même débat. Nous nous en sommes plaints souvent, mais vous avez obtenu qu’à un moment donné, il a bien fallu que nous nous mettions autour de la table pour prendre notre plume et rédiger les modifications du Règlement. Ce Règlement est sûrement perfectible, il y aura encore des mesures que nous devons changer à un moment donné mais je tiens à remercier tous les collègues, le Gouvernement et le président de notre Assemblée pour l’esprit positif, pour la pierre en plus que chacun a voulu apporter à la construction de notre édifice démocratique.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, au début de cette législature, chacun des parlementaires a dû prendre ses marques. La difficulté a été de coordonner l’ensemble des activités. Des expériences ont été faites, aussi bien en termes de questions orales, d’interpellations et de questions d’actualité et il est de bon aloi d’arriver maintenant à une formule qui puisse organiser les travaux. Je me réjouis de ce qui ressort de nos débats en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité dans le sens où un consensus a été dégagé avec une évocation peut-être parfois difficile mais qui permettra au Parlement d’avoir des débats dynamiques en séance publique, débats qui seront véritablement concentrés sur un certain nombre de problèmes d’intérêt wallon bien ciblés. Le rôle de la Conférence des présidents sera de déterminer les sujets d’intérêt wallon et ceux d’intérêt plus particulier ou plus localiste qui se retrouveront en commission et l’expérience fait que ce n’est pas nécessairement moins bien en commission, puisque tous les travaux s’y retrouvent.

Je voudrais aussi souligner le rôle du Gouvernement et remercier le Ministre-Président pour sa présence dans cette commission qui a duré plus de 3 heures et demie pour que nous nous mettions d’accord et puissions bien définir le rôle de contrôle et d’évaluation du Parlement par rapport au Gouvernement. Cela permet un bon déroulement des activités. Chacun maintenant doit tenir le rôle qui est le sien et mettre en œuvre ce que nous déciderons tout à l’heure par un vote et éventuellement, on pourra procéder à une évaluation dans les mois à venir. Je remercie chacun pour les débats constructifs qui ont eu lieu la semaine passée.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN) – Monsieur le Président, j'ai émis une proposition de modification de l'article 72, plus exactement un ajout à l'article 72.

Cette proposition a été distribuée.

M. le Président. – Votre amendement a été déposé en commission mais il a été rejeté.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen du texte

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du texte adopté en commission de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur.

«I. Au Titre V – Des relations du Parlement wallon avec le Gouvernement, remplacer l'article 66 par la disposition suivante :

«Art. 66. –

1. Le membre qui se propose d'interpeller le Gouvernement en une des matières entrant dans les attributions du Parlement wallon fait connaître au président l'objet de sa demande par une déclaration écrite, accompagnée d'une note indiquant de manière précise la question ou les faits sur lesquels des explications sont demandées, ainsi que les principales considérations que le membre se propose de développer.

2. Une interpellation ne peut être introduite que par un seul membre.

3. La Conférence des présidents peut déclarer irrecevable une demande d'interpellation introduite dans le mois qui suit le développement d'une interpellation sur le même objet.

4. Le président donne connaissance de l'objet de l'interpellation.

5. Les interpellations sont développées en séance plénière.

La Conférence des présidents peut décider de renvoyer une interpellation dans la commission permanente concernée, lorsqu'elle ne présente pas un intérêt général ou un intérêt politique particulier.

Les demandes d'interpellation doivent être déposées au plus tard quatre heures avant la réunion de la Conférence des présidents, telle que convoquée en application de l'article 29, point 2.

6. Lorsque l'interpellateur ou un membre demande l'urgence en séance plénière et que cette demande est appuyée par un cinquième des membres présents et d'accord avec le Gouvernement, une interpellation peut être fixée à la séance même.

7. Le président, de l'avis conforme de la Conférence des présidents, peut décider de ne pas entendre une interpellation lorsque son objet est d'un intérêt purement privé ou de nature à porter préjudice à l'intérêt général.

La Conférence des présidents, peut décider qu'une interpellation doit être transformée en question tombant sous l'application soit de l'article 70, soit de l'article 71.

8. Les interpellations sont entendues dans l'ordre établi par la Conférence des présidents.

9. L'exposé de l'interpellation ne peut dépasser douze minutes, sauf décision de l'Assemblée.

10. Lorsqu'une interpellation a été déposée et que d'autres interpellations sont déposées ensuite sur un même objet, elles sont jointes pour ne former qu'un seul débat.

11. Dans ce cas, seul l'auteur de l'interpellation déposée en premier lieu bénéficie du temps de parole de douze minutes; les autres interpellateurs bénéficient d'un temps limité à dix minutes.

12. Le temps de parole des orateurs autres que le ou les interpellateurs ne peut dépasser cinq minutes.

13. Le temps de parole du ministre ne peut dépasser celui prévu au point 9 ou, en cas d'application des points 10 à 12, un maximum de vingt minutes.

14. Sans préjudice des dispositions de l'article 35, 8°, et par dérogation à l'article 34, point 9, seuls peuvent intervenir, après la réponse du ministre, le ou les interpellateurs ainsi que les orateurs ayant pris précédemment la parole. Le temps de parole est alors fixé à trois minutes pour l'interpellant et à deux minutes pour les autres orateurs.

15. Les commissions entendent les interpellations que la Conférence des présidents leur renvoie en application du point 5. Le président fixe l'ordre dans lequel les interpellations seront développées. La commission concernée peut déroger aux dispositions relatives au temps de parole des intervenants, prévues aux points 9 à 14.».

II. Supprimer l'article 67.

III. À l'article 68, remplacer le point 1 par le texte suivant :

«1. Dans les trente minutes après la clôture de la discussion et au plus tard avant la fin de la séance plénière ou de la réunion de la commission, tout membre du Parlement wallon peut déposer un projet de motion en conclusion d'une interpellation ou d'une déclaration du Gouvernement. Les motions déposées en commission sont votées lors de la plus proche séance plénière.».

IV. À l'article 69, point 3, remplacer le point e. par le texte suivant :

«e. à l'exception des questions orales, les questions dont l'objet est le même que celui d'une interpellation, d'un projet ou d'une proposition de décret déposés antérieurement.».

Supprimer le point 4. En conséquence, le point 5 devient le point 4.

V. À l'article 70, point 3, remplacer le mot «périodiquement» par les mots «une fois par mois».

VI. Remplacer l'article 71 par la disposition suivante :

«Art. 71. –

1. Tout membre du Parlement wallon qui pose une question orale en fait connaître l'objet au président, par une demande écrite concernant l'intitulé de la question et par les principales considérations qu'il se propose de développer. La question est transmise au ministre concerné. Néanmoins, avec l'accord de la Conférence des présidents, l'auteur de la question peut être invité à recourir à la procédure de l'article 70.

2. Les questions orales sont inscrites à l'ordre des travaux d'une séance publique de la commission concernée, par le président, sur avis de la Conférence des présidents. Afin d'être inscrite à l'ordre du jour de la plus prochaine séance publique de la commission concernée, une question orale doit être déposée au plus tard quatre heures avant la réunion de la Conférence des présidents, telle que convoquée en application de l'article 29, point 2.

3. La Conférence des présidents peut désigner les questions orales présentant un intérêt général ou un intérêt politique particulier, qui sont développées en séance plénière.

4. L'exposé de la question ne peut dépasser sept minutes, et le ministre interrogé dispose du même temps de parole pour répondre.

Après cette réponse, l'auteur de la question peut seul intervenir à nouveau pour une durée n'excédant pas deux minutes, en vue d'exprimer sa réaction. Cette réplique ne peut comporter de question supplémentaire.

5. Si l'auteur d'une question est absent, la question est transformée en question écrite.

6. Il ne peut être procédé au report d'une question orale inscrite à l'ordre du jour de la commission ou, le cas échéant, de la séance plénière après l'ouverture des débats.

7. La commission concernée peut déroger aux dispositions relatives au temps de parole des intervenants.».

VII. Remplacer l'article 72 par la disposition suivante :

«Art. 72. –

1. Au début d'une séance publique de l'après-midi, au maximum une fois par semaine, il est consacré une heure trente minutes au développement des questions d'actualité.

2. Le membre qui désire poser une telle question en informe le président par écrit, avant dix heures, en indiquant le ministre concerné et l'objet de la question. Le ministre en est avisé immédiatement.

Sont irrecevables les questions d'actualité dont l'objet est le même que celui d'une question orale antérieurement inscrite par la Conférence des présidents au projet d'ordre du jour d'une séance plénière, d'une séance de section ou d'une commission.

3. Le nombre de questions d'actualité est réparti proportionnellement à l'importance de chaque groupe au Parlement wallon. Lorsqu'il s'avère qu'un groupe n'a pas déposé toutes les questions auxquelles il a droit, il est loisible aux autres groupes de développer les questions qu'ils auraient déposées de surcroît. Ces dernières sont acceptées dans l'ordre chronologique de leur dépôt.

4. Lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur un même sujet, le président peut, après consultation des présidents des groupes politiques, proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

En ce cas, le débat a lieu à l'issue du développement des questions d'actualité. Il ne peut dépasser quarante-cinq minutes en ce compris le temps de parole réservé au Gouvernement.

5. Les orateurs formulent leurs questions et leurs réponses sans disposer du moindre document.

6. Les questions d'actualité doivent n'exiger aucune étude préalable ni recherche étendue de la part du Gouvernement. L'événement qui motive la question doit présenter un caractère d'actualité. Si le président estime qu'une question ne répond pas aux conditions énoncées ci-dessus, il en prévient immédiatement l'auteur qui peut lui demander de statuer à nouveau, après consultation des présidents des groupes politiques, immédiatement avant le début de l'heure des questions d'actualité.

7. L'auteur de la question dispose de trois minutes pour développer sa question. Le ministre interrogé dispose du même temps de parole pour répondre. Après cette réponse, l'auteur de la question dispose d'une minute pour exprimer sa réaction.

8. Si le membre qui pose la question est absent à l'appel de son nom, sa question sera considérée comme retirée.».

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de modification.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION
VISANT À PRÉVOIR DANS LE CODE PÉNAL
DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES
POUR LES FAITS COMMIS À L'ENCONTRE
DES CHAUFFEURS DES TEC
DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION,
DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON
(Doc. 68 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à prévoir dans le Code pénal des circonstances aggravantes pour les faits commis à l'encontre des chauffeurs des TEC dans l'exercice de leur fonction, déposée par M. Collignon.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Furlan, rapporteur.

M. Furlan, Rapporteur. – Je m'en réfère à mon rapport écrit.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – J'interviendrai brièvement puisque j'ai défendu ma proposition de résolution en commission. Tout le monde connaît le problème de société qui touche les chauffeurs de bus et d'autres personnes qui font une mission d'intérêt collectif et qui sont victimes d'agressions ou d'actes de violence d'autres types. En ce qui concerne, le transport public, au niveau de la SRWT, chacun sait que des efforts ont été faits en matière préventive. Mentionnons le fait d'entrer dans le bus par l'avant, les cabines sécurisées, les accords avec des commissariats de police sur des systèmes radio. Je crois que nous sommes véritablement confrontés à un phénomène de société et il faut tout faire pour veiller à ce que ces chauffeurs qui, finalement, ne font que leur travail et qui, de surcroît, remplissent une mission d'intérêt collectif, puissent la remplir dans de meilleures conditions. C'est pourquoi j'ai déposé cette résolution visant à augmenter la peine qu'encourent les auteurs de faits de violence à l'encontre de chauffeurs qui font une mission d'intérêt collectif. Cette proposition de résolution a déjà trouvé une voie de concrétisation puisque la Ministre de la Justice a présenté un projet de loi au Gouvernement fédéral qui va dans un sens plus large puisqu'il concerne les personnes qui remplissent une mission d'intérêt collectif. Pour être complet, j'ajoute que notre

collègue, Mme Defraigne, avait également fait une proposition quelque chose dans le même sens au Sénat. Je ne serai pas plus long puisqu'en commission cette proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, évidemment, le groupe MR votera cette proposition et je souligne la correction de M. Collignon d'avoir précisé que Mme Defraigne avait déposé au Sénat une proposition de loi allant dans le même sens, largement antérieure au projet de loi. Le but est que l'on puisse aboutir dans cette problématique et que j'étais moi-même intervenu avant les interventions ici au Parlement wallon. J'avais écrit à M. le Ministre Antoine concernant le problème récurrent dans l'arrondissement de Verviers et il m'avait répondu qu'on en débattrait dans le contrat de gestion. Le point 2 de l'ordre du jour est reporté, on aura l'occasion d'y revenir, bien évidemment, cette proposition a pour seul but d'encourager l'État fédéral à accélérer le processus législatif.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, cher Président du Gouvernement, chers Collègues, je me réjouis évidemment non seulement de l'excellente initiative qu'a prise M. Collignon parce qu'elle tombe à point nommé, mais également de l'unanimité telle qu'exprimée au sein de la commission, permettant à tous les groupes politiques de ce Parlement de se joindre à cette initiative. D'autres, c'est vrai, dans d'autres enceintes y avaient pensé. Je me réjouis également de la volonté de la Ministre de la Justice, en premier chef, de relayer cette disposition dans la bonne Assemblée, c'est-à-dire celle qui est capable de prendre les mesures – nous n'exprimons ici qu'une résolution, qu'un vœu mais il tombe à un bon moment – et de transformer cette proposition de résolution en un dispositif.

Ceci dit, et M. Jeholet y a fait allusion, la Région wallonne, la Société régionale wallonne du transport, son Gouvernement, le ministre prennent toute une série de mesures en faveur de la sécurité de nos chauffeurs et des voyageurs.

Puis-je rappeler trois chiffres qui fixent quand même l'importance du sujet ? Nous transportons environ 185,6 millions de voyageurs ; 115 millions de kilomètres parcourus pour 4.795 personnes qui travaillent dans les transports en commun.

Nous pouvons distinguer, très chers Collègues, plusieurs catégories d'agressions dans les statistiques qui sont recensées auprès de la Wallonne du transport.

Bien évidemment, les plus graves sont les agressions physiques, commises directement sur la personne ou indirectement, nous avons tous en mémoire ces jets de pierres ou de pavés sur les véhicules. Il y a aussi les agressions verbales, émanant de personnes transportées ou de personnes qui attendent sur les quais. Enfin, il y a les problèmes avec les automobilistes. Le concept d'agression tel qu'il est recensé dans nos statistiques est assez large et couvre un éventail d'incidents, du plus modeste au plus grave. Et un certain nombre de mesures ont été prises par deux ministres, que ce soit par Michel Lebrun et ensuite par José Daras, preuve que cela a transcendé les majorités de ce Parlement.

Qu'avons-nous réalisé ces dernières années de durable ? Je veux ici apporter le témoignage du Gouvernement actuel de sa volonté farouche de conforter la sécurité des chauffeurs et de leurs passagers.

C'est d'une part le renforcement des équipes de contrôleurs : 41 personnes en quatre ans. C'est la création de cellules «agressivité», je vous l'ai indiqué, Monsieur Jeholet, notamment pour le TEC Liège-Verviers et le TEC Charleroi. C'est l'association des grandes villes dans le processus du contrat de sécurité, ce qu'on appelle les stewards ou assistants de prévention : 32 personnes recrutées. C'est l'embauche de personnel d'accompagnement : 60 personnes depuis 1998. C'est le recrutement de 20 vigiles à Charleroi et enfin, ce sont les formations cinq jours par an pour l'ensemble du personnel afin de les préparer, si j'ose dire, à la confrontation à la violence.

Mais ce sont aussi – et M. Collignon qui suit la matière depuis de nombreux mois le sait – des efforts substantiels en matière d'équipement, aujourd'hui à hauteur de 20 millions d'euros concernant les systèmes radio ou GSM, l'équipement progressif de cabines de sécurité, l'installation de caméras de sécurité ou encore le système SAE permettant de localiser les bus.

En conclusion, Monsieur le Président, très chers Collègues, nous nous joignons, nous Gouvernement, à la résolution de la Commission et du Parlement dans quelques instants, pour que le Fédéral prenne les dispositions pénales qui s'imposent. De notre côté, vous le savez, la SRWT s'est constitué chaque fois partie civile à côté des chauffeurs victimes de ce type d'agressions et a assuré un suivi psychologique, sinon social, pendant toutes leurs périodes d'incapacité. Et nous voulons, et je vous réponds ainsi Monsieur Jeholet, dans le contrat de gestion – je ne reviendrai pas sur certains échanges syndicaux qui circulent –, porter à 4,1 millions récurrents la subvention à destination de

ces mesures de sécurité, en sus, bien évidemment, de l'équipement et nous aurons le plaisir, dès lors que la SRWT aura adjugé le marché mercredi, de découvrir les bus de la nouvelle génération en termes de sécurité, qui devront encore conforter le travail de nos agents.

Vous l'aurez compris, la sécurité est une œuvre de longue haleine qui implique le Fédéral, les communes mais dans laquelle la Région wallonne veut prendre toute sa part et nous accorderons bien sûr, les moyens budgétaires dans le contrat de gestion pour conforter et asseoir cette démarche.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. – Nous abordons à présent les questions orales. M. Borsus m'a fait savoir qu'il avait un empêchement ; s'il revient avant le départ de M. Van Cauwenberghe, il pourra poser sa question, faute de quoi sa question sera transformée en question écrite, comme il me l'a signalé.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. VAN CAUWENBERGHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LE BILAN DES AIDES WALLONNES AUX RÉGIONS TOUCHÉES PAR LE TSUNAMI EN ASIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «le bilan des aides wallonnes aux régions touchées par le tsunami en Asie».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Ministre-Président, une simple question par rapport à l'évolution des aides wallonnes aux régions touchées par le tsunami.

Le 19 janvier dernier, j'avais eu l'occasion de vous questionner sur le déploiement de ces aides en Asie du sud-est.

Depuis lors, la reconstruction a pu s'amorcer et la vie dans les régions touchées a pu reprendre quelque peu.

Dans le cadre de l'élan de solidarité qu'a suscité ce drame, le Gouvernement wallon s'est réuni le 29 décembre 2004 avec des représentants des provinces et villes wallonnes afin de participer à ce vaste mouvement de coopération.

Au total, la Région, les provinces et les communes avaient porté leur aide à plus de 1,2 million d'euros.

Dans le même temps, le Gouvernement avait décidé de cibler son action plus particulièrement sur le Sri Lanka.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions sont les suivantes.

Après plus de quatre mois, quelles actions ont pu déjà être développées dans ce pays ?

Quels sont les premiers résultats concrets des projets favorisés grâce à l'aide wallonne ?

Le Gouvernement a-t-il décidé d'octroyer des aides complémentaires pour le futur ?

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – En organisant une séance spéciale le 29 décembre dernier, le Gouvernement wallon avait souhaité, dans un premier temps, Monsieur Miller, envisager toutes les aides financières et logistiques les plus efficaces, les plus rapidement mobilisables pour venir en aide d'urgence aux sinistrés.

Comme vous le savez, par souci d'efficacité et par volonté absolue d'éviter la dispersion, le Gouvernement a pris comme première option de n'intervenir en matière d'aide qu'au Sri Lanka, soit géographiquement au centre du séisme, une des régions les plus pauvres parmi les pays qui avaient été durement touchés par le raz-de-marée.

Dans ce même souci d'efficacité et de mobilisation rapide, le Gouvernement avait décidé de travailler prioritairement en collaboration avec cinq ONG, membres du «Consortium 12-12», à savoir l'UNICEF, la Croix-Rouge, Oxfam, Handicap International et Caritas International.

Le Gouvernement wallon a décidé de consacrer une somme de 570.000 euros à l'aide aux sinistrés, je vous passe le détail de tous les ministres qui ont prélevé une partie de leurs crédits pour constituer le montant.

Les cinq provinces que nous avons mobilisées se sont engagées à verser 250.000 euros. Les quatre grandes villes se sont également engagées à fournir un effort équivalent, le Ministre chargé des Pouvoirs locaux a envoyé une circulaire le 3 janvier 2005,

ouvrant un compte spécial et demandant l'intervention complémentaire de toutes les autres communes qui voudraient s'associer à l'effort de solidarité. Les intercommunales de production de distribution et d'épuration de l'eau, via Aquawal, ont mobilisé 50.000 euros et les fédérations hospitalières wallonnes se sont également mobilisées pour réunir des fonds.

Dès lors, face à toutes ces offres généreuses, nous avons réuni un comité d'accompagnement qui a précisé les principes et les modalités de l'affectation des différentes aides financières et matérielles. Et nous avons demandé au Consortium 12-12 de nous formuler des propositions pour l'affectation des fonds wallons à des actions ciblées d'aide urgente. Nous lui avons également demandé d'envisager le projet d'envoi d'un avion de médicaments et de matériel médical au Sri Lanka. Toutes ces options ont été approuvées.

En ce qui concerne l'aide wallonne, quel le premier bilan que l'on peut tirer ? Des interventions multiples sur base des propositions que nous ont faites les cinq ONG.

J'ai quelques scrupules, Monsieur Miller, à vous détailler village, par village, action par action, mais vous trouverez ces détails dans le texte écrit.

Nous sommes intervenus pour la reconstruction de maisons à tel ou tel endroit, pour les soins de première urgence, pour les besoins des survivants de toute une série de villages de pêcheurs, selon toutes sortes de modalités que vous trouverez par écrit. Nous avons approvisionné des camps en nourriture, en matériel de première nécessité, en aide médicale urgente pour les sans-abri tout en mobilisant des équipes médicales supplémentaires dans les cliniques et nous avons fait un gros effort, via Aquawal, d'approvisionnement en eau potable, en distribution de palettes de purification et en accès à l'hygiène pour les communautés sri lankaises touchées.

Le rapport de l'Unicef nous félicite d'ailleurs pour notre intervention en cette matière, mentionnant que 26 citernes d'eau ont été posées, 8 centrales de traitement de l'eau ont été installées, 140 réservoirs de 1.300 litres ont été prévus et 20.000 kits d'eau pour les familles ont été distribués. En matière de médicaments et de matériel médical, une partie de l'enveloppe gouvernementale à laquelle se sont joints des moyens octroyés par les fédérations hospitalières wallonnes a été dédicacée à l'envoi par un avion-cargo d'un stock de médicaments et de matériel médical pour répondre à une demande ciblée du Ministre de la Santé publique du Sri Lanka.

Vous vous souviendrez de cet avion-cargo qui est parti de Bierset avec 100 tonnes de matériel et de médicaments; cette cargaison de biens d'urgence d'une valeur de 351.825 euros a été acheminée à

Colombo le 25 janvier 2005 par la Croix-Rouge de Belgique. Sur place, les biens ont été remis au représentant du Ministère sri lankais de la Santé. Ce dernier s'est naturellement chargé de l'acheminement jusqu'aux différentes structures de santé qui prennent en charge les victimes de la catastrophe.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, à ce jour, nous avons réceptionné 335.563 euros. Un léger décalage avec les sommes attendues s'explique par la lenteur des opérations budgétaires nécessaires dans le chef des pouvoirs locaux.

Afin d'inscrire également son action dans une phase ultérieure de réhabilitation qui implique des partenariats durables avec les pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon a chargé le ministre des Affaires intérieures de solliciter également du Consortium 12-12, des propositions d'actions concrètes que nous mèneront en partenariat avec l'Union des villes et des communes et l'Association des provinces.

Dans un second temps, le Gouvernement wallon, au-delà de cette première phase d'aide immédiate et urgente, a souhaité sceller une aide wallonne à plus long terme avec le Gouvernement du Sri Lanka. Une des phases importantes de cette démarche et de l'identification de ce qu'il fallait faire a consisté en une mission conduite par la Ministre Christiane Vienne, le 5 mars 2005, avec ses collaborateurs, des membres de la Fédération des institutions hospitalières, de l'Association francophone des Institutions de santé (AFIS) et de l'asbl «Les Hôpitaux solidaires». Cette mission s'est rendue au Sri Lanka et plus particulièrement dans les zones les plus sinistrées du sud de l'île afin d'évaluer les besoins à satisfaire, en concertation avec les autorités locales et les acteurs de terrain.

C'est M. le Ministre de la Santé du Sri Lanka qui a accueilli notre délégation et qui a procédé aux examens sur place de ce qu'il faudrait pour rencontrer les besoins sur le terrain, en termes de formation, d'expérience professionnelle, de pratique des soins, d'équipements, de supervision et de maintenance technique.

Il résulte de tous ces éléments, qu'au-delà des aides urgentes dont certaines s'achèvent et se poursuivent, que le Gouvernement a voulu rendre permanente la collaboration avec le Sri Lanka, pays avec lequel nous n'avons pas d'accord de coopération. Le Gouvernement wallon a chargé la Ministre des Relations extérieures, Marie-Dominique Simonet, dans sa séance du 17 mai 2005, de réunir un groupe de travail avec la Communauté française, en vue d'élaborer cet accord de coopération. Les orientations de cet accord de coopération ont d'ailleurs été définies par le Gouvernement wallon le 28 avril.

Cet accord qui sera signé avec le Gouvernement du Sri Lanka couvrira, sur le plan sectoriel, les besoins des secteurs de la santé, de l'environnement, de la coopération avec les pouvoirs locaux et également toutes sortes d'actions pertinentes que nous pourrons faire dans le domaine de la réhabilitation, à moyen ou à long terme, dans les zones dévastées.

Le tout évidemment dans le cadre, non pas des appels de fonds à la générosité qui ont déjà été consommés, mais dans le cadre de nos crédits traditionnels. Pour étayer financièrement cet accord de coopération, nous utiliserons les soldes éventuels de toutes les opérations de solidarité qui n'ont pas encore été utilisés et nous utiliserons les moyens budgétaires traditionnels pour alimenter cette coopération durable avec le Sri Lanka.

Voilà, Monsieur le Député, vous constaterez que le Gouvernement a réagi en deux temps :

- une aide immédiate urgente parant au plus pressé et s'appuyant sur la solidarité spontanée de différents acteurs institutionnels ;
- et dans un second temps, pour inscrire notre solidarité dans une espèce de cohérence et dans une pérennité, l'organisation avec de multiples partenaires locaux, fédérations hospitalières ou autres, d'une phase plus longue, plus lente de reconstruction et de coopération.

Je pense que, agissant ainsi, dans la mesure de nos moyens – nous ne sommes jamais qu'une petite Région, nous ne sommes pas un État qui peut envoyer des milliards d'euros –, nous avons été généreux et efficaces.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre-Président pour sa réponse très complète, je le remercie également pour l'action double qui a été menée. Il a dit une action immédiate, mais aussi une action visant à pérenniser l'apport de la Région wallonne à cette région particulièrement pauvre du monde qui a été touchée. Je crois que c'est une excellente chose.

Par contre, j'ai également pris bonne note que le Gouvernement agira avec les moyens budgétaires traditionnels. Cela confirme bien qu'à un certain moment, la Région, et notamment Mme la Ministre Simonet, va être confrontée à un problème de recentrage, comme elle l'avait bien indiqué.

Nous serons très attentifs à la façon dont ce recentrage sera opéré.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION

DE M. WESPHAEL À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

WALLON,

SUR

«L'AVENIR DES AIDES EUROPÉENNES
AUXQUELLES LA WALLONIE
POURRAIT ENCORE PRÉTENDRE,
NOTAMMENT POUR LES PROVINCES
DE HAINAUT ET DE LIÈGE»

INTERPELLATION

DE M. CRUCKE À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

WALLON,

SUR

«LA BAISSÉ DE MOITIÉ
DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS
POUR LE HAINAUT»

QUESTION ORALE

DE M. LEBRUN À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT

DU GOUVERNEMENT WALLON,

SUR

«LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS
(OBJECTIF 2 RURAL)
DANS LA PROVINCE DE NAMUR»

QUESTION ORALE

DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,

SUR

«LA PROPOSITION DE LA C.E. DE CONSACRER
PLUS DE 11 MILLIARDS D'EUROS
POUR AIDER LES TRAVAILLEURS ET RÉGIONS
AFFECTÉS PAR LES RESTRUCTURATIONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Wesphael, sur «l'avenir des aides européennes auxquelles la Wallonie pourrait encore prétendre, notamment pour les provinces du Hainaut et de Liège» et de M. Crucke, sur «la baisse de moitié des fonds structurels européens pour le Hainaut» à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, ainsi que les questions orales de M. Lebrun à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon sur «les fonds structurels européens (Objectif 2 rural) dans la Province de Namur» et de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la proposition de la CE de consacrer plus de 11 milliards d'euros pour aider les travailleurs et régions affectés par les restructurations».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter.

Vous arborez en effet une mine assez splendide. Est-ce le soleil du Grand Hornu ou de l'Iran ? Je n'en sais rien.

Par contre, le sujet que je vais aborder est un peu plus préoccupant.

Chacun s'en est aujourd'hui fait une raison. L'élargissement de l'Union européenne aura des conséquences néfastes pour les régions des Quinze qui bénéficient aujourd'hui encore de l'aide des Fonds structurels, dans la mesure où l'arrivée des huit nouveaux États d'Europe centrale et orientale a fort élargi le nombre des régions éligibles dans un contexte de restriction budgétaire, puisque les principaux contributeurs du budget européen refusent toute hausse dudit budget. On peut à cet égard regretter que le Traité dit constitutionnel ne confère pas à l'Union et au Parlement européen la possibilité toute démocratique de lever un authentique impôt européen, en lieu et place du système actuel, suranné et malheureusement difficile en termes de budget. Mais c'est un autre débat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

En février 2004, l'Allemagne, l'Autriche, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède ont donc officiellement exprimé, dans une déclaration commune connue sous le nom de «lettre des six radins», leur refus de toute augmentation du budget communautaire au-delà de 1 % du PIB de l'Union européenne.

À l'inverse, la Commission européenne a proposé que le budget de l'Union soit porté à 1,27 % du PIB ou 1,24 % du revenu national brut, c'est la nouvelle terminologie, le RNB européen, anciennement PNB.

Ce qui, n'en déplaise au «club des radins», ne serait pas excessif, compte tenu des multiples défis auxquels la construction européenne doit faire face.

Or, selon les informations disponibles, la Belgique soutient une solution de compromis très «belgo-belge» de 1,15 % du PIB européen. Gageons que le résultat des négociations à venir sera donc compris entre 1 % et 1,15 %.

Ceci dit, on peut se demander pour quelle raison la Belgique a d'ores et déjà renoncé à exiger que le budget européen soit porté à 1,27 % du PIB.

Interrogé sur le sujet, M. Donfut, que vous connaissez bien et que personnellement, j'estime, explique en effet que les différents exécutifs belges se sont mis d'accord pour défendre le pourcentage de 1,15 %.

Et il ajoute: «Ce 1,15 % obtient l'accord de l'ensemble des partis politiques belges, hors fédéral, le CD&V à la Région flamande et le cdH à la Région wallonne.»

Compte tenu des propos de M. Donfut, j'aimerais beaucoup entendre de votre bouche, Monsieur le Ministre-Président, la raison pour laquelle le Gouver-

nement wallon a apparemment renoncé au taux de 1,25 %. Soit dit en passant, j'aimerais aussi que M. de Lamotte nous explique plus généralement la position de son parti sur ce ralliement au 1,15 % et que le groupe MR nous éclaire sur la position de son parti sur ce ralliement identique.

Oserais-je vous avouer qu'au regard de ces considérations, je comprends mieux la discrétion qui semble parfois entourer l'importante question des Fonds structurels dans notre auguste Assemblée et dans les cénacles wallons ? Mais je m'en inquiète fortement.

Au-delà de ce grand point d'interrogation qui ponctue le jeu à configuration multiple des partis qui, aujourd'hui, ont négocié ces budgets au sein des différents exécutifs et des sous-régions wallonnes, ce qui m'intéresse aussi, Monsieur le Ministre-Président, c'est le montant des aides que peuvent encore espérer les Wallons. Je vous pose la question sur base d'un raisonnement simple : plus élevés seront les montants attribués aux Fonds structurels en général, plus la Wallonie aura la possibilité de percevoir des moyens importants.

C'est vrai pour le Hainaut dans le cadre de l'objectif 1 rebaptisé. Cela l'est aussi pour les Liégeois et les autres Wallons dans le cadre des Objectifs 2 et 3 refondus et des autres programmes d'aides structurelles. À charge ensuite pour eux de rentrer des projets et des plans répondant aux critères fixés par l'Union. Donc, la dynamique des régions, telle que le Hainaut et Liège est importante en termes de reconversion économique.

J'en reviens néanmoins à l'objet de l'interpellation.

Les discussions sur les Fonds structurels 2007-2013 sont bien évidemment encore en cours au sein du Conseil des ministres «Affaires générales». Nous ne serons définitivement fixés que dans quelques semaines, après «le grand marchandage final» – ce n'est pas moi qui le dis – du sommet des chefs d'État et de Gouvernement, qui aura lieu les 16 et 17 juin prochains, où nous serons surtout représentés par deux libéraux flamands, MM. Guy Verhofstadt et Karel De Gucht.

De ce point de vue, je ne suis vraiment pas sûr que nous pourrions nous réjouir de ce qui va être défendu dans le cadre de cette négociation. Vous vous êtes vous-même inquiété de l'attitude du Ministre De Gucht à cet égard.

En octobre 2004, je vous avais déjà interpellé sur la question des Fonds structurels – vous vous en souvenez, je suppose – et vous m'aviez longuement répondu, à l'époque, et vous aviez doctement insisté sur le fait que mes inquiétudes étaient, pour le moins, prématurées. Mais il se fait aujourd'hui qu'elles se vérifient

peut-être et je ne le souhaite pas parce que ce serait dramatique pour la Wallonie.

Compte tenu des informations qui circulent aujourd'hui, il m'étonnerait que vous me disiez encore la même chose. Si j'en juge par les dernières informations sur l'état d'avancement des négociations en cours à l'échelon européen, les choses semblent en effet avoir évolué dans un sens plutôt défavorable.

En février, vous aviez interpellé M. De Gucht sur cette question. Je trouve que votre interrogation par rapport à M. De Gucht, Ministre fédéral des Affaires étrangères, était juste. J'en déduis néanmoins qu'un seuil d'alerte a alors été franchi et qu'il y a désormais quelque chose. En effet, il se dit ouvertement qu'au lieu de 1,3 milliard d'euros dont on parlait en octobre 2004 sur base des premières propositions de la Commission liées à l'acceptation du taux de 1,27 % du PIB européen, le Hainaut ne recevrait qu'un peu plus de 700 millions d'euros au titre de l'Objectif 1, rebaptisé «Objectif de convergence».

Quant à Liège et aux autres arrondissements wallons concernés par les aides européennes, ils seraient confrontés à une portion très congrue dans le cadre des Objectifs 2 et 3 refondus en un «objectif de compétitivité régionale et d'emploi», dont vous nous disiez déjà en octobre 2004 qu'ils seront, je vous cite : *«évidemment extrêmement limités puisque l'on prévoit 78 % pour l'Objectif de convergence, 18 % pour l'Objectif de compétitivité et d'emploi, les 4 % restants étant attribués au troisième Objectif, celui de la coopération territoriale, c'est-à-dire les anciens Interreg»*.

Les chiffres concernant la Wallonie varieront probablement encore, mais, dans tous les cas de figure, s'il faut en croire M. Donfut, on ne peut pas dire que cela se présente bien. Et ce, alors que le Hainaut a encore besoin de moyens substantiels et que Liège, et beaucoup d'autres arrondissements, sont loin d'être au mieux de leur forme. C'est évidemment un euphémisme.

D'où ma deuxième question, Monsieur le Ministre-Président : n'y aurait-il pas un lien de cause à effet à déceler entre l'acceptation belge – à mes yeux pour le moins prématurée dans la prévision du «grand marchandage final» – de 1,15 % et cette annonce de réduction drastique des moyens disponibles ?

Je n'ai jamais eu aucun doute sur le fait que vous défendiez avec acharnement les régions à effet statistique ou d'anciens Objectifs 2, mais j'aimerais aussi entendre votre opinion de Ministre-Président sur les propos de M. Donfut, quand il dit l'intention belge de soutenir la présidence luxembourgeoise «dans les discussions entre les pays qui réclament des aides européennes – et M. Donfut d'énumérer les dix nouveaux

États membres (le Portugal, la Grèce et l'Espagne) et les six «radins» (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède)».

J'en conclus que la Belgique entend jouer les «entremetteurs», d'où le 1,15 %, j'imagine, puisqu'elle ne se place dans aucun des deux camps cités.

Faut-il aussi en déduire que la représentation belge a d'ores et déjà renoncé à défendre les intérêts belges et wallons dans cet épineux dossier des Fonds structurels ?

J'apprécie évidemment beaucoup la connivence traditionnelle entre le Royaume de Belgique et le Grand-duché de Luxembourg. J'entends bien la volonté de contribuer au succès de la présidence luxembourgeoise et au renforcement consécutif supposé de la construction européenne, mais il me déplairait d'autant plus que cela se fasse au détriment des Wallons et des Wallonnes. Il se dit aussi que les Allemands et les Grecs pourraient bénéficier d'un traitement de faveur.

À votre avis, Monsieur le Ministre-Président, est-il envisageable que la représentation belge parvienne néanmoins à concilier ces deux exigences apparemment contraires, à savoir soutenir la présidence luxembourgeoise dans ce difficile dossier du budget pluriannuel de l'Union et obtenir gain de cause pour les intérêts wallons ? Si oui, je suis avide de vous entendre nous expliquer ce tour de force.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, je ne doute pas que vous montez régulièrement au front pour défendre les intérêts wallons. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur les contacts que vous avez eus depuis octobre dernier et que vous prévoyez encore d'avoir aux niveaux belge et européen pour préparer l'ultime phase de négociations, ainsi que sur la façon dont vous comptez vous y prendre pour convaincre nos représentants au Conseil des ministres... (*Réaction d'un membre.*)

C'est que – et je n'aurai pas le temps de le développer à cette tribune, mais je vais quand même insister en terminant là-dessus –, non seulement nous n'aurons pas les moyens nécessaires aux objectifs que nous nous étions fixés pour la Wallonie, vraisemblablement dans le cadre de l'Objectif 1 et dans le cadre de l'Objectif 2, mais en plus j'apprends aujourd'hui de source sûre que le projet EuroCap-Rail est définitivement enterré, ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, ce grand projet qui prévoyait, notamment pour la capitale wallonne, un arrêt du TGV à Namur, ne verra pas le jour. La faute de qui, de la Commission européenne ? La faute au Gouvernement fédéral qui refuse de s'engager sur les moyens qui étaient prévus pour EuroCap-Rail, ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y aura pas cette liaison pour laquelle nous nous sommes battus, pour laquelle les ministres écolos se sont battus,

et vous aussi d'ailleurs. Donc, non seulement, nous allons vers des moyens inférieurs...

M. le Président. – La parole est à M. Crucke pour dix minutes maximum.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, EuroCap-Rail, on pourrait en parler sans doute une autre fois, mais pour ce qui est des fonds structurels 2007-2013 – puisque c'était le sujet de l'interpellation –, mon collègue Wesphael a semblé reconnaître dans votre humeur du jour, la réponse. Je ne voudrais pas préjuger du tout.

Par contre, il faut reconnaître que notre secrétaire d'État aux Affaires européennes, M. Donfut, n'avait pas bonne mine à la sortie du Conseil des ministres de l'Union européenne, le 25 avril 2005. Il semblait ne pas être des plus optimistes – et là je pense qu'il ne faut pas en faire une affaire communautaire où cela n'existe pas – bien qu'il y eût unison sur la position de la Belgique. Le Ministre des Affaires étrangères M. De Gucht – dont on peut penser ce que l'on veut – avait d'ailleurs lu une note qui était celle de M. Donfut, ce qui prouve qu'il y a dans ce domaine-là, heureusement, une unité de parole et d'intention.

Et je pense que s'il y a bien un sujet sur lequel le nord et le sud doivent pouvoir unir leurs énergies, c'est celui-là. Je ne voudrais pas qu'en plus on rajoute du communautaire. Comme on vous l'a dit, la Commission a proposé de fixer à 1,24 % de budget par rapport au RNB, ce qui signifierait 0,42 % pour les politiques de cohésion, ce qui voudrait aussi dire pour le Hainaut, 1,2 milliard d'euros.

Les six États membres qui ont été cités veulent voir fixé le budget à 1 %. On peut d'ailleurs parfois s'étonner un peu de la prise de position de la France en la matière. Je pense que par rapport au débat qui se passe en France, je ne suis pas certain que c'est ce qu'il y a de plus judicieux. La présidence luxembourgeoise a fait une proposition à 1,07 % alors que le Gouvernement belge dans un consensus entre les Régions et l'État fédéral a souhaité et milité pour que ce soit 1,15 %. La réponse tombera bientôt puisque le sommet des chefs d'État se déroulera les 16 et 17 juin et nous saurons ce qu'il en est.

C'est vrai que ce dossier est important pour toute la Wallonie et pas seulement pour le Hainaut. On a l'Objectif 2, l'Objectif 3, et toute la Wallonie est concernée. Mais, mon propos, Monsieur le Ministre-Président, se voulait justement aujourd'hui plus calqué par rapport à l'Objectif 1, donc, par rapport à une province dans laquelle vous-même, et d'autres parlementaires comme moi, habitons.

En ce qui concerne l'Objectif 1, il faut le reconnaître, si nous n'arrivons pas à le défendre de manière ferme, ce sera peut-être une catastrophe pour le Hainaut. Alors que, et ceci a son importance, nous avons déjà été victimes d'un *hold-up*. Il y a une spécificité du Hainaut qu'il convient de rappeler sans vouloir faire de sous-régionalisme.

Si nous avons bénéficié de l'Objectif 1 jusqu'en 1999, nous sommes ensuite tombés dans ce qu'on appelle le *phasing out* de 2000 à 2006. Je dis «tombés» parce que c'était un soutien qui était transitoire, mais par rapport à un PIB qui avait été surestimé pour des raisons de méthodologie statistique. Plus personne ne peut contester ce fait aujourd'hui.

Nous avons déjà été victimes, dans le Hainaut, réellement, d'un *hold-up*, d'une injustice. Il serait malvenu que nous soyons maintenant les victimes d'une deuxième injustice.

Certes la convalescence de la Province du Hainaut n'est pas terminée. Certes, nous ne sommes plus sous *baxter*, mais des mesures de redressement – et vous ne le contesterez pas – opérationnelles sont encore à justifier et aussi justifiables. Je souhaite par conséquent que par rapport à ces enjeux qui sont à la fois stratégiques – mais j'oserais dire aussi équitables –, l'Europe veuille faire un certain nombre de sacrifices dans ses budgets. On peut éventuellement le comprendre. Mais qu'on veuille le faire dans un domaine qui soit aussi essentiel pour le développement de l'ensemble des pays de l'Europe – et pas seulement de la Province du Hainaut –, cela me semble un mauvais débat par rapport à ce que nous devons également avoir comme vision de développement.

Parce que, finalement, cette aide ne sert à rien d'autre que de permettre à ceux qui en ont moins les moyens de rejoindre ceux qui en ont plus. Elle ne sert à rien d'autre que de faire en sorte qu'il y ait plus d'équité, plus d'équilibre et donc, aussi, plus de rayonnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Et je demande à cet égard, comme vous l'avez déjà fait – je le reconnais parfaitement, ici, à la tribune –, de continuer à être d'une fermeté obsessionnelle. On ne peut pas transiger dans ce cadre-là.

La presse s'est récemment fait l'écho d'une réunion que vous avez tenue sur ces perspectives financières et sur les politiques de cohésion, avec le Premier luxembourgeois, Jean-Claude Juncker – deux Jean-Claude ensemble, c'est déjà un premier pas qui doit faciliter la discussion. Cette discussion est extrêmement récente et d'ailleurs postérieure au dépôt de nos interpellations. Je pense qu'il serait intéressant que vous puissiez, à cette tribune, nous donner les éléments qui ressortent de cette discussion. Avez-vous pu influencer, modifier la vision du Premier Luxembour-

geois qui «tient la baguette» dans ce dossier? Et il n'a pas évidemment tout l'orchestre en mains, mais je pense que ce qu'il donne comme infléchissement au dossier peut être un infléchissement intéressant. Donc, comme voisin, il me semblait utile non seulement que vous fassiez cette démarche, mais j'espère en plus qu'elle a été couronnée de succès. Je suppose que vous ne vous arrêterez pas là.

Quelles sont donc, les autres mesures que vous entendez poursuivre?

Y a-t-il des contacts prévus avec d'autres États, avec d'autres Régions qui peuvent se trouver dans des cas semblables aux nôtres?

Parce qu'effectivement, si nous ratons le coche, nous ne le raterons pas de beaucoup.

Quelle est réellement la stratégie que vous entendez suivre dans ce dossier pour tenter de réussir?

Ensuite, Monsieur le Ministre-Président, tout en vous disant que je veux être d'un optimisme complet, d'une volonté extrême dans la réussite de ce dossier, je ne peux pas m'empêcher de me demander: «Mais qu'arrivera-t-il si nous ne sommes pas reconnus pour ce qui concerne la Province de Hainaut en Objectif 1, Objectif 2 et 3 pour une grande partie du reste de la Wallonie». Qu'arrivera-t-il si ce scénario catastrophe fait en sorte que nous soyons amputés des aides auxquelles, je pense, nous pouvons légitimement prétendre?

Faudra-t-il nous retourner vers ces deux fonds d'impulsion en faveur des zones de reconversion issues du Contrat d'Avenir renouvelé?

Cela veut-il déjà dire, à ce moment-là, que l'ensemble des communes du Hainaut, et peut-être d'autres, pourront émarger? Ce fonds sera-t-il, à ce moment-là, peut-être encore alimenté de manière supplémentaire par rapport à ce qui a été convenu?

Je le dis à titre extrêmement subsidiaire comme on peut le faire lorsqu'on plaide, parce que je veux absolument que soit retenu de cette prise de parole l'essentiel, à savoir que les énergies des uns et des autres, majorité comme opposition, Gouvernement fédéral comme Gouvernement fédéré fassent en sorte que, réellement, nous soit reconnue, et surtout nous soit adressée, l'aide qui me semble être une aide indispensable pour le rayonnement futur de notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Lebrun pour poser sa question.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, en fait, les 1.000 milliards, *grosso modo*, consacrés au budget européen

peuvent se diviser en deux grandes parties : 50 % consacrés à la politique agricole commune et 33 % consacrés aux régions en difficulté.

C'est de ces 33 % dont nous parlons aujourd'hui puisqu'il s'agit de voir dans quelle mesure on établit un pourcentage qui corresponde à ce qu'étaient les montants qui permettaient aux régions en difficulté de l'Europe des Quinze de rattraper les régions qui avaient un PIB supérieur à 75 % de la moyenne européenne.

En fait, on se rend compte qu'au niveau des parties et de la Commission, nous gravitons aux alentours de 1,25 %, qui est la position du Parlement européen et qui représente *grosso modo* 336 milliards d'euros d'investissements pour les régions en difficulté.

C'est une position qui a été adoptée au niveau du Comité des régions, notamment – et je réponds ainsi à mon collègue Wesphael – par les groupes PS et par le PPE. La position que nous avons adoptée est 1,24 %, qui se rapproche ainsi de la position du Parlement européen.

Dans cette manne qui, à un moment donné, arrivera en Europe, il est bien entendu que les régions à effet statistique vont devoir se battre pour maintenir un niveau d'aide qui leur permettra de rattraper certaines régions qui les avoisinent et qui sont davantage performantes en matière de PIB.

Ici, Monsieur le Ministre-Président, et j'introduirai comme cela ma question, je voudrais vous faire remarquer qu'au moment où on a déterminé les zones calculant les produits intérieurs bruts, les entités qui ont été retenues au niveau de la Belgique, ont été les provinces. Mais à l'intérieur de nos provinces, il y a des différences assez fondamentales.

Si, par exemple, la Province du Hainaut, malgré les éléments de correction statistique que l'on peut apporter – je n'en disconviens pas, Monsieur Crucke – était à *grosso modo* 77 % du PIB, nous avons des arrondissements connexes à ces régions du Hainaut – je parle par exemple de l'Arrondissement de Philippeville – qui se situaient à 67 % du PIB européen. Il y avait donc une différence substantielle, et l'arrondissement de Thuin était dans la même situation, voire peut-être encore en dessous. Mais, il n'a pas été possible au niveau européen de reconnaître des entités administratives plus réduites que les provinces au niveau de la Belgique. C'est la raison pour laquelle les arrondissements de Dinant et de Philippeville n'ont pas pu être admis au titre de l'Objectif 2 dans un premier temps, de l'Objectif 1 dans un deuxième temps et qu'ils ont été, en quelque sorte, les parents pauvres dans la distribution de ces fonds européens, malgré, je vous le rappelle, une situation beaucoup plus difficile que certaines régions classées en Objectif 2, puis en Objectif 1.

C'est au nom de ces arrondissements, Monsieur le Ministre, que je vous interpelle aujourd'hui, notamment sur les « queues » budgétaires de la programmation qui s'éteindra en 2006.

Deux appels à projets ont été lancés. Ces deux appels à projets ont permis à toute une série d'actions de se profiler aux titres européens et donc, d'être retenues par le Gouvernement wallon. Je pense que le Gouvernement a fait un bon travail, créant la *task force* et permettant ensuite un jugement sur base d'objectifs bien précisés. Mais il semblerait bien que l'ensemble de ces projets n'épuiseront pas la totalité des fonds européens qui ont été, à un moment donné, dédiés à ces régions.

La question que je vous pose, Monsieur le Ministre-Président, est la suivante : croyez-vous réaliste de lancer encore un appel à projets, sachant que la règle du N + 2 joue, et donc que nous nous trouvons pratiquement à la veille des engagements budgétaires qui doivent se terminer, paiement rubis sur ongle, en fin 2006 ?

Ne croyez-vous pas pouvoir admettre des projets qui ont été rejetés dans le deuxième appel à projets et qui sont tout simplement prêts à être présentés ?

Ne croyez-vous pas qu'il serait indispensable de pouvoir reconsidérer certains projets sur base de la différence qu'il y a entre la fiche « projets déposés », il y a deux ans maintenant, et les adjudications qui vont ou qui ont eu lieu ? Il peut y avoir une différence importante dans les crédits entre la fiche « projets », qui était peut-être simplement une étude, et l'adjudication qui représente la réalité.

C'est une question de procédure, Monsieur le Ministre, mais c'est une question aussi, me semble-t-il, importante pour savoir si nous avons la volonté de structurer une méthodologie permettant d'épuiser la totalité des crédits européens dédiés à des régions qui en ont un urgent besoin.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, chers Collègues, en effet, les Ministres européens des Affaires étrangères se sont réunis lundi dernier à Luxembourg pour discuter du budget communautaire des années à venir. La Belgique y a défendu ses intérêts notamment en ce qui concerne l'aide au Hainaut. Au total, c'est près de 2 milliards d'euros qui auront été injectés depuis le début des années 1990 dans le redéploiement économique de cette province. Son PIB n'atteint toujours que 75 % de la moyenne des 25 pays européens.

Le rattrapage est donc loin d'être finalisé dans les faits. L'Irlande a consommé trois périodes de fonds structurels avant d'opérer son rattrapage. Nous n'en avons encore consommé qu'une et demie, ce sont vos paroles, Monsieur le Ministre-Président, le 1^{er} avril 2004 à cette tribune. Il y a encore tant à faire en termes d'assainissement des friches industrielles, d'investissements dans la recherche et dans les pôles d'excellence que couper le robinet des aides européennes ou à tout le moins le réduire aurait des conséquences catastrophiques.

Cela, Monsieur le Ministre-Président, personne ne pourra l'admettre, d'autant qu'un tiers de l'aide normalement due au Hainaut sur la période 2000-2006 n'a pu être reçue à cause d'un biais statistique.

L'été dernier, l'Exécutif européen proposait d'accorder 1,2 milliard d'euros à la Province du Hainaut pour la période de 2007 à 2013. Et on a également évoqué une nouvelle proposition de la présidence luxembourgeoise : réduire ce montant à 660 millions.

Alors que la Commission prévoyait de faire décroître les aides européennes de 85 % du montant actuellement obtenu en 2007 et 2008 à 60 % en 2013, le document de la présidence luxembourgeoise prévoit de les faire chuter bien plus rapidement, de 4 % chaque année.

Il a été dit que le Hainaut avait besoin d'une aide toute particulière. C'est évidemment une réalité qui ne doit pas occulter que d'autres régions font ou s'apprentent à faire face à des difficultés de reconversion.

Les régions qui bénéficient de l'Objectif 2, des programmes annexes, comme Urban ou Interreg, ne doivent pas non plus être les victimes d'un sauvetage d'une province.

C'est évidemment un sujet d'inquiétude à Liège, à Verviers ou à Couvin, même si vous avez pu, lors de vos rencontres sur le terrain, apaiser certaines craintes d'une répartition trop inéquitable des aides européennes.

Le développement territorial équilibré que nous souhaitons peut tolérer des discriminations positives là où la situation est la plus difficile, mais ne peut, en aucun cas, justifier l'abandon de régions qui s'apprentent à vivre des heures parmi les plus noires de leur histoire économique.

Si les montants budgétés sont moindres que prévus, nous plaiderons pour que leur diminution se fasse de manière équitable entre les différents programmes et les différentes sous-régions, si ce critère de répartition a encore lieu d'être.

La Région a récemment défini une série de règles selon lesquelles elle souhaitait voir établie la programmation budgétaire des fonds européens pour la période 2007-2013.

Parmi ces souhaits, la Région exprimait son désir de voir les aides plus ciblées. Je voudrais d'ailleurs rappeler que la destination des fonds dont nous parlons, ici, est également prévue dans la DPR, qui s'engage à faire preuve de plus de sélectivité dans le choix des projets retenus.

Elle indique qu'il convient de se rapprocher au plus près des objectifs européens, à savoir l'accueil et la création d'entreprises, la recherche et le développement, l'image de la Région et la formation ainsi que l'insertion dans le monde du travail.

Je souhaiterais que ces règles s'appliquent aux aides quel qu'en soit leur niveau. Moins il y aura d'argent disponible, et plus cet engagement sera nécessaire. Il conviendra donc de cibler très précisément, favoriser les synergies entre recherche et industrie.

Nous soutenons que ces fonds doivent prioritairement être affectés à des projets actifs dans la recherche, de préférence appliquée en partenariat avec le monde de l'entreprise, des projets qui veillent à renforcer les structures performantes ou pôles de développement qui existent déjà, des projets qui soutiennent la formation des travailleurs aux langues étrangères et dans les fonctions critiques, des projets qui visent à accélérer l'assainissement des sites et la revitalisation des centres, notamment urbains en y soutenant l'implantation de PME et d'activités de services.

Monsieur le Ministre-Président, nous avons encore une inquiétude qui concerne les projets en cours, les infrastructures aujourd'hui subsidiées et qui ne peuvent pas encore subsister sans ces aides européennes. Peu d'entre eux sont capables de survivre de manière autonome. Ne serait-il pas urgent d'évaluer ceux qui, parmi eux, méritent la priorité dans les aides futures ?

J'ai encore une inquiétude, c'est que l'aide qui serait distribuée, selon les nouveaux critères, ait l'effet inverse à celui escompté, en renforçant les zones les plus fortes et les plus attractives.

Une des clés du succès réside sans aucun doute dans un apport de main-d'œuvre hautement qualifiée. Si nous parvenons par la formation à augmenter l'attractivité de notre offre de compétences, l'effet boule-de-neige se produira naturellement. C'est pourquoi je répète l'urgence de la mobilisation de moyens dans la formation aux métiers définis comme fonctions critiques.

Nous sommes donc, aujourd'hui, face à une double mission : développer des pôles de croissance forts autour de projets mobilisateurs et renforcer les structures existantes.

Nous souhaitons que le Gouvernement wallon soit particulièrement attentif dans ses demandes à cibler non seulement les projets les plus porteurs, mais aussi

ceux qui aideront réellement l'économie wallonne à se redresser en créant de l'emploi à long terme.

Il est donc urgent d'avoir une stratégie qui s'articule autour d'objectifs socio-économiques, d'aménagement du territoire, de formation, basée sur des projets concrets et porteurs d'avenir, aussi bien au départ d'entreprises existantes que de celles que nous devons créer demain dans le secteur des nouvelles technologies.

S'il est important de célébrer nos anniversaires, de regarder la grandeur wallonne du passé, et d'être fiers de nos atouts d'aujourd'hui, cela ne doit pas, comme l'invite joliment le Contrat d'Avenir, nous empêcher de rêver la Wallonie de demain, mais plus encore, de la construire.

Pour cela, il nous faudra obtenir des moyens à la hauteur des défis qui se dressent sur notre route, sans quoi il sera très difficile de les surmonter.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, dans une «communication» datée du 31 mars dernier, la Commission européenne propose d'allouer de nouveaux fonds aux travailleurs et aux régions de l'Union, affectés par les restructurations et les changements économiques. La Commission envisage ainsi d'allouer jusqu'à 11,3 milliards d'euros dans le cadre du Fonds social européen pour la prochaine période budgétaire 2007-2013.

Concrètement, la Commission propose principalement d'instituer un fonds «d'ajustement à la croissance» d'environ 1 milliard d'euros par an pour apporter son soutien aux secteurs affectés par les restructurations. Elle propose aussi que les États membres constituent une réserve dans le cadre des budgets «convergence» et «compétitivité» pour faire face aux conséquences imprévues des restructurations. Sur la période 2007-2013, l'apport cumulé de ces fonds pourrait alors s'élever jusqu'à 11,3 milliards d'euros cités plus avant.

Ce financement structurel se focalisera sur des objectifs-clés comme le renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises, la création d'emplois, l'aide à l'ajustement structurel, le support à la croissance et la promotion du dialogue social et des partenariats.

Parallèlement, la Commission publiera en 2006 un «livre vert» sur l'évolution d'un droit du travail européen et créera, avec les acteurs socio-économiques et politiques, un «forum européen de la restructuration», chargé de suivre cette problématique et de proposer des actions. Je pense donc que la Région aurait intérêt à s'impliquer tant dans la rédaction du premier que dans l'organisation du second et cela, dès les premières étapes de ces initiatives.

En effet, dans l'avenir, celles-ci influenceront fort probablement sur l'évolution de dossiers socio-économiques sensibles et sur la rédaction de futures politiques européennes dans ces domaines.

Aviez-vous connaissance, Monsieur le Ministre-Président, de cette initiative et de ces projets de la Commission ?

Partagez-vous mon analyse positive sur ce sujet ?

Comptez-vous agir pour que notre Région et ses travailleurs puissent bénéficier au maximum de ce soutien ? Et dans ce cas, comment avez-vous prévu d'agir, quelles actions concrètes envisagez-vous de prendre à ce sujet ?

Il me semble en effet que la Wallonie est bel et bien une région qui a souffert et souffre encore des conséquences des diverses restructurations de son économie. Celles-ci ont été induites, entre autres, par une ouverture des frontières nécessaire et globalement positive pour notre pays mais parfois bien dure à supporter pour nombre d'entreprises et de travailleurs qui doivent alors faire face à une concurrence accrue.

Ces caractéristiques font donc clairement de notre Région un bénéficiaire potentiel évident de la nouvelle initiative de la Commission.

Cependant, au-delà des actions concrètes du Gouvernement que j'appelle de mes vœux, je m'inquiète aussi et surtout des prochaines étapes que doit encore passer cette proposition de la Commission avant d'être pleinement adoptée et mise en œuvre. En effet, le Conseil et le Parlement européen doivent approuver le texte de la Commission avant que cette dernière puisse aller de l'avant dans le démarrage de son initiative.

Alors qu'on connaît bien la difficulté des négociations actuelles sur les fonds structurels et régionaux européens, alors que des régions entières de Wallonie risquent, malgré tous nos efforts, d'être privées de ces fonds si nécessaires à leur rattrapage économique, je crois qu'il est du devoir de l'ensemble du Gouvernement, et plus particulièrement des ministres en charge des Affaires économiques, des Fonds européens, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que cette nouvelle et intéressante proposition de la Commission puisse être mise en route et que la Wallonie puisse en bénéficier.

Certes, nous espérons encore que le futur accord sur les perspectives financières de l'Union, comme nous l'avons évoqué, préservera les fonds régionaux pour nos provinces qui en ont le plus besoin. Mais je pense que la Commission propose ici un nouvel outil particulièrement pertinent qui mérite notre soutien et le soutien du Gouvernement fédéral belge, par votre voix interposée.

Que pensez-vous alors faire, Monsieur le Ministre-Président, pour mettre en place effectivement cette actuelle proposition de la Commission dont je viens d'évoquer l'existence dans mon exposé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, la régularité – pour ne pas dire la récurrence – des questions que l'on me pose sur les perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne, avec l'incidence que cela aura sur la politique de cohésion économique et sociale et, par voie de conséquence, sur les fonds européens, démontre que chaque membre de ce Parlement est convaincu de l'utilité de ces aides européennes, de l'efficacité de ce que nous en avons fait dans le passé et de la nécessité d'essayer de maintenir au plus haut niveau possible la concurrence des fonds européens au profit de l'ensemble de nos régions dans le cadre de ce qui a été redéfini comme architecture des fonds :

- convergence : 78 % ;
- compétitivité et emploi : 18 % ;
- interrégional : 4 %.

Si on sait comment s'organiserait la structure, si on connaît les critères qui seraient retenus pour élarger à cette structure, on ne sait pas sur quel montant on joue. Chacun a bien voulu souligner l'importance du sujet. La Région wallonne – retenons le chiffre – a bénéficié pour la période 2000-2006 – prenons cela car si on mélange les programmations, on compare des pommes et des poires – de 1,2 milliard d'euros pour toutes les régions (phasing out, objectifs 2, 3, Interreg, Urban, etc.).

La Wallonie se bat pour essayer de conserver la plus large éligibilité possible à l'ensemble des structures qui seront demain établies pour les fonds européens.

Je remercie les orateurs qui ont bien voulu reconnaître que ma détermination est grande et que mon engagement est total dans ce combat que j'estime essentiel pour les années à venir. Le ministre du Budget doit veiller à faire rentrer nos recettes et à avoir une gestion budgétaire et financière rigoureuse. Mais si je peux gagner le combat de cette manne extérieure, cela viendra d'autant soutenir nos efforts. Je l'ai souvent expliqué, avec 0 franc européen, nous ne nous écroulons pas, mais nous allongeons le temps de notre redressement, le temps de nos investissements, le temps de nos aides à l'innovation et à la recherche. Il ne faut pas avoir fait l'école polytechnique pour savoir que si vous ne bénéficiez plus de l'apport de quelqu'un qui paie 50 % de votre dépense, vous doublez le temps de réalisation de ces investissements.

Chacun y a été de son analyse et rien d'inexact n'a été dit.

Je voudrais reprendre les vrais chiffres parce que, finalement, on ne parle pas toujours de la même chose : ou on parle d'engagement ou de moyens de paiement, ou on parle du budget global ou de ce qu'aura la politique de la cohésion.

Le premier débat est extrêmement important. Commençons par le sommet : combien l'Europe va-t-elle consacrer de son revenu communautaire brut pour toute la politique européenne ? Cela n'est pas fixé. La seule chose qui est fixée, c'est ce qu'on réservera pour l'agriculture. Si on suit la Commission ou le Parlement à 1,24 %, ce sont des moyens considérables. Avec, cela, la Wallonie est gâtée plus qu'aujourd'hui.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, vous dites que la Wallonie est plus gâtée aujourd'hui, je ne le pense pas. Nous conservons ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Que vous ne le pensiez pas, je peux le croire, mais je parle de chiffres, pas de pensées.

Toutes les démonstrations démontrent que le taux de 1,24 % nous donne des moyens considérables.

M. Wesphael (Écolo). – Le chiffre de 1,24 % nous donne 1,2 milliard d'euros disponibles pour le Hainaut. L'objectif de 1,15 %, aujourd'hui, nous donne 700 millions d'euros. C'est cela, en réalité, la différence.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Excusez-moi de vous dire que vous faites un mélange ...

M. Wesphael (Écolo). – Mais non !

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – ... dans les chiffres. Je vais vous le démontrer. Cela ne change rien quant au fond de ma démonstration. On va tomber d'accord sur le final.

Mais vous mélangez toute une série d'éléments par rapport à ce qui est espéré et ce que l'on a aujourd'hui.

Je vais essayer d'être logique dans mon exposé pour la bonne compréhension de chacun des membres de ce Parlement.

Combien l'Europe va-t-elle dépenser pour toutes ces politiques : justice, Affaires étrangères, un nouveau Ministre des Affaires étrangères, l'ensemble de la politique de la recherche, l'ensemble de la politique agricole, l'ensemble de la politique de la cohésion ?

La Commission a placé, mais ce n'est pas elle qui décide, la barre haute à 1,24 %. Et toutes les simulations sur ce montant seraient de nature à nous rassurer, au-delà de ce que vous venez d'indiquer, je pense que nous gagnerions dans toutes nos régions.

Un seul élément perturbe le raisonnement: pour l'Allemagne, qui est le principal contributeur net, 1,24 % lui fait doubler sa mise. Pour que quelqu'un parvienne à convaincre le Chancelier Schröder ou le Gouvernement allemand... Je suis allé voir le Ministre allemand des Finances qui m'a dit: *«Mon cher Ministre-Président, je vous entends bien, avec tous les problèmes du Hainaut, de Liège, etc., mais l'Allemagne se trouve en difficulté budgétaire, que vous connaissez, et doit faire face à des problèmes sociaux. Comment croyez-vous que, moi, je vais convaincre le Bundestag de doubler la mise à l'Europe? Oubliez!»*.

Cela n'a pas été très chaleureux comme entretien. Quand il m'a dit: *«Oubliez»*, il ne me restait plus qu'à ramasser mes papiers et aller voir les ministres-présidents des *Länder* de l'Est où là, j'ai eu un meilleur accueil. Mais ils m'ont dit exactement la même chose. Ils ont des difficultés à défendre dans leur propre pays, même s'ils seraient bénéficiaires des fonds, un étiaje financier à cette hauteur-là. L'Allemagne a été suivie par cinq pays du «club des radins» qui proposent 1 %. On est donc loin du 1,24 % de la Commission.

Nous avons toujours défendu le 1,24 %. Cela ne mange pas de pain, cela ne nous coûte rien, nous Wallons, de défendre cela, mais le 1,24 % fait payer davantage la Belgique. J'aime autant vous dire que c'est un élément qui fait qu'il n'est pas évident de convaincre le Gouvernement fédéral.

Le compromis belge, jusqu'à aujourd'hui, se situe autour de 1,15 %. Si vous pensez un seul instant que c'est une reculade, un abandon, un amollissement de la position, c'est que vous ne voyez pas bien le jeu tel qu'il se détermine. Les plus grosses puissances sont à 1 %; la présidence luxembourgeoise est à 1,07 % et nous sommes autour de 1,15 %. Ce serait véritablement rassurant d'arriver à 1,15 %. Mais je crains qu'on n'aille pas à 1,15 % dans ce compromis à 25. Un jour, un soir, une nuit, sans doute, à Bruxelles, on va faire l'arbitrage final sur le montant global.

Il faut savoir que 0,01 %, c'est chaque fois plus d'un milliard d'euros. Donc, 1,08 ou 1,09 %, ce n'est pas innocent. Cela ne se discute pas comme cela, cela représente chaque fois une augmentation du budget européen.

Tout cela n'est pas fixé et vous avez un affrontement entre trois ou quatre grands camps: le camp de ceux qui ne veulent pas payer plus de 1 %, mais qui veulent également remettre en cause le rabais britannique – ce problème est très difficile à régler en cette

période, ancien pays de la cohésion, l'Espagne veut garder véritablement des fonds substantiels ou un *phasing out* du fonds de cohésion, les dix pays qui entrent et qui veulent évidemment obtenir des fonds, et des pays comme les nôtres qui sont des pays relativement riches, juste à la limite d'être contributeurs nets et qui, parce qu'on maintient une pression, défendent quelque chose qui me paraît raisonnable aujourd'hui: se situer autour de 1,15 %.

Quand on aura tranché l'étiage global, on aura un deuxième débat, Monsieur Crucke, sur les 0,41, 0,42, 0,39, 0,38 % parce que cela n'est pas défini non plus. Il y a un grand débat: par rapport aux propositions de la Commission, fait-on une réduction linéaire ou protège-t-on l'agriculture, les fonds structurels? Mais du coup, la recherche proteste, les politiques sectorielles demandent des moyens... On ne sait pas non plus combien on consacra au deuxième étiage, à la politique de la cohésion. Le fait de fixer 0,38, 0,39, 0,41 ou 0,42 %, implique des milliards en plus ou en moins. Le débat n'est pas non plus fixé à cet égard-là.

Sincèrement, je me réjouis. Je ne vais pas vous rappeler tout ce que j'ai fait jusqu'à présent. Je suis allé voir tous les ministres-présidents des pays qui étaient affectés par l'effet statistique. J'ai participé comme auteur à la Déclaration d'Oviedo qui est la déclaration des 18 Régions potentiellement affectés par l'effet statistique. J'ai participé à l'autre réunion des régions industrielles qui sont les anciennes régions Objectif 2 qui ont également créé un *lobbying*. Je suis intervenu au Parlement européen comme vice-président du Comité des Régions et président de la Commission de la Cohésion territoriale du Comité des Régions. Les réunions avec les responsables européens, avec M. Barnier et aujourd'hui Mme Hübner se sont multipliées.

Finalement, tout cela, c'est créer une ambiance, montrer nos besoins, montrer ce que l'on fait des fonds européens.

J'ai d'ailleurs invité la Ministre Hübner à venir en Wallonie pour voir ce qu'on en avait fait parce qu'il est toujours bon de démontrer comment on a utilisé les fonds européens.

Pourquoi ai-je demandé rendez-vous au Premier ministre luxembourgeois?

Tout d'abord parce que nous avons de bons rapports avec lui dans bon nombre de programmes et de contacts politiques et parce que je ne suis pas sûr qu'il connaissait bien notre situation. J'ai donc attiré son attention sur un des faits mis en évidence par plusieurs intervenants: la situation du Hainaut. Le Hainaut, malheureusement, pour un problème de statistiques, n'a pas eu ce qu'il aurait dû avoir pendant la période précédente. La méthode de calcul sur base du SEC79 n'est pas celle du SEC95 et nous avons

reçu plus ou moins 700 millions d'euros. 700 millions d'euros, Monsieur Wesphael, c'est que le Hainaut a reçu pendant la période précédente: 70 euros par habitant, contre une moyenne de 220 à 348 euros dans les autres pays de l'Objectif 1. Si nous avions eu cette reconnaissance à temps, nous aurions sans doute eu plus, mais nous avons eu exactement, pour la période qui vient de s'écouler, plus ou moins 700 millions d'euros.

Je suis allé expliquer cela au Premier ministre luxembourgeois, pour attirer son attention sur le fait que les Régions à effet statistique, c'est un vrai problème. Et pour moi, c'est un vrai problème politique. Au moment où l'Europe fait déjà l'objet de tant de réticences, de tant de frilosité, si vous allez expliquer à des concitoyens de Régions de l'Europe des Quinze – qui auraient conservé une aide importante s'il n'y avait pas eu d'élargissement et qui sont confrontés à un effet d'abaissement de la statistique du PIB européen de 12,5 %, à cause de la faiblesse des entrants – que tout ce qu'ils ont gagné dans l'élargissement, c'est de ne plus être éligibles à des aides, à des soutiens européens, l'idée de l'Europe reculera encore, pour ne pas dire qu'elle perdra toute sa crédibilité. Tout son projet économique et social disparaîtra aux yeux de nos concitoyens pour qui l'Europe prend ce visage des fonds européens comme manifestation principale des effets de cette politique européenne.

J'ai attiré son attention sur le fait que – pour notre pays qui soutient l'Europe historiquement –, si jamais on aboutissait à ce que l'on n'ait plus rien de substantiel à cause de la non-reconnaissance de l'effet statistique, de la non-reconnaissance d'une modification du système par l'élargissement, on perdrait beaucoup d'appuis européens dans notre pays, à commencer par le mien.

Si on veut maintenir, pour Liège ou pour d'autres régions comme Dinant-Philippeville, des fonds de compétitivité et d'emploi, si on veut maintenir un certain nombre d'aides, il faut aussi avoir des moyens. Les premiers servis seront les anciens Objectifs 1 par l'objectif de convergence. Tant mieux si on fait une assimilation, avec une dégressivité qui a été prévue parce que l'effet statistique se réduit, en termes de pourcentages, d'année en année.

Et puis, nous nous battons aussi pour que les Régions non Objectif 1 assimilées gardent encore des moyens substantiels. Là, les Flamands sont intéressés comme nous à maintenir un étiaje de fonds en faveur de la compétitivité et de l'emploi qui soit suffisant.

Tout ce combat est en train de se dérouler et j'ai invité le Premier ministre à venir à une réunion de travail concernant ces questions, le 7 juin prochain, parce qu'il est le premier négociateur et que je pense qu'il est important que nous puissions le tenir au cou-

rant de ce qui va se faire, se décider et de la position qui est la nôtre en la matière.

Si je reprends les propos de M. De Gucht, ils me paraissent conformes à la loyauté fédérale – je pèse mes mots, pour ne pas verser dans un enthousiasme dont je reviendrais par la suite – et à ce qui s'est négocié entre les entités fédérées et le fédéral. Voici ce qu'a dit M. De Gucht lors de ce Conseil européen: *«En ce qui concerne le phasing out de l'Objectif 1, il est primordial de prévoir un arrangement adéquat et équitable. En 1999, le PIB du Hainaut a été sérieusement surestimé pour des raisons de méthodologie statistique. Ceci l'a exclu de l'Objectif 1 durant la période actuelle et a réduit son enveloppe à seulement 1/3 de l'Objectif 1. La Belgique ne pourra pas accepter que le Hainaut soit pénalisé une seconde fois.»*

C'est une déclaration très positive. Dans la foulée, il a dit que la Belgique souhaitait également des fonds de compétitivité et d'emploi pour les Régions Objectif 2 et il a plaidé au nom de la Belgique pour que, s'il y avait une réduction – et il y aura une réduction par rapport à la proposition de la Commission –, les fonds de cohésion économique et sociale ne soient pas la seule variable qui intervienne dans la réduction parce que cela ferait porter rien que sur cette politique, l'amenuisement, la réduction de tous nos moyens.

Je me permets, Monsieur Wesphael, de vous reprendre, car il y a une énorme confusion dans les chiffres parus dans la presse. On a indiqué que le Hainaut allait perdre quasiment la moitié de ses moyens et tous les journaux ont titré sur cette perspective de perte de la moitié des moyens par le Hainaut. Mais il s'agit de la moitié des moyens prévus dans la proposition de la Commission, à 1,24 %. Dans la proposition à 1,15 %, il y a toujours autant que ce qu'il y avait hier. Si on pouvait trouver un compromis aux alentours de 1,15 %, ou même un peu moins, lors d'un sommet européen, le Hainaut garderait 660, 670, 680 millions d'euros, ce qui constitue des moyens substantiels, et les autres régions aussi. Donc, pas de catastrophisme.

Mais le problème, c'est que le 1,15 % n'existe plus que dans la position de certains pays et que, dans ce que les Luxembourgeois appellent la «boîte de négociations», les propositions sont de 1,07 %. Qu'avons-nous fait passer comme message aux Luxembourgeois ? Nous les remercions d'avoir maintenu dans la «boîte de négociations», l'exception de l'effet statistique en tant que principe, mais nous ne les remercions pas d'avoir fixé l'étiaje si bas.

On se demande si la présidence luxembourgeoise n'a pas indiqué ce chiffre minimaliste pour créer un électrochoc car au Conseil européen de lundi dernier, tout le monde a dit: *«On ne pourra pas vivre avec le 1,07 %.»* C'est une démonstration par l'absurde que de

placer la barre si bas. Cela ne permettra pas à l'Europe entière de mener toute une série de politiques, pas simplement la politique de la cohésion économique. Cela ne permettra pas à l'Europe de vivre. Tout ne rentrera pas dans le modèle: l'élargissement et toutes les missions complémentaires dont l'Europe s'est dotée. Les discussions se poursuivent donc entre les représentants permanents des États et un jour, il y aura ce sommet.

Contrairement à ce que l'on peut penser, le Premier ministre luxembourgeois m'a confirmé qu'il n'est pas garanti que l'on trouve un accord. La question est de savoir, si on ne trouve pas un accord sous la présidence luxembourgeoise, si on sera mieux servi sous la présidence anglaise qui va prendre le relais.

Tout cela est un débat extrêmement difficile. Nous n'avons plus qu'un seul souci, c'est de coller fidèlement au Gouvernement belge qui va aller négocier, de coller à Verhofstadt, à De Gucht et à Donfut qui préparent les notes et d'essayer que le Gouvernement fédéral ne sorte pas perdant de cette négociation. Tout le monde va devoir faire des concessions. Tout le monde a le droit de veto. Nous sommes 25 à avoir le droit de veto, avec quatre ou cinq tendances et intérêts différents dans le jeu. Que va-t-il en résulter ?

Pour moi, le seul message, c'est que le Gouvernement belge doit veiller à ce que nous en sortions de façon satisfaisante, honorable et honnête. Si recul il y a – et je crains qu'il y ait recul par rapport à la période précédente –, il faut que tout cela reste dans des normes qui nous permettraient néanmoins de mener un certain nombre de politiques. Il ne sert à rien de dire: «*J'exige 1,24 %.*», plus personne ne cite ce chiffre. «*Moi, j'exige 1,15 %.*», il n'y a quasiment plus que nous qui le disons. Il faut être habile dans la négociation, à la fois discuter du financement global de l'Europe, introduire nos exceptions, introduire nos demandes, garder le contact avec la Flandre qui n'en fait pas un problème communautaire, mais qui, dans les discussions n'a pas, évidemment, le même intérêt que nous dans cette affaire.

Nous faisons un travail de corps à corps avec l'ensemble des responsables fédéraux qui vont devoir négocier et j'espère beaucoup de cette réunion avec le Premier ministre de notre pays, le 7 juin prochain, à Namur. Au cours d'une journée de travail, nous lui exposerons notre problématique, nos demandes et nos espoirs.

S'agissant des autres questions, Monsieur de Lamotte, la réponse peut être facile.

Qu'est-ce que je pense de ce fonds d'ajustement pour la croissance, la restructuration des entreprises, l'emploi ? Que du bien.

Qu'est-ce que je pense du montant de 11,3 milliards d'euros ? Que du bien.

Qu'est-ce que je pense de ce qu'on en ferait chez nous ? Que du bien.

Mais cela doit passer par l'étiage financier que je viens d'indiquer parce que c'est un peu cela le défaut des communications de la Commission: la Commission met la barre haute. Elle a ses espoirs. Comme elle a demandé 1,24 % qu'elle n'aura pas, elle demande ici un fonds qu'elle alimentera par les soldes du N + 2 ou par d'autres contributions.

Je pense qu'il faut mener les combats les uns après les autres. Le principal combat, c'est de voir comment nous allons être servis, demain, dans la politique de cohésion économique et sociale et dans les fonds européens. À la suite de cela, créera-t-on réellement ce fonds d'ajustement pour la croissance ? Je n'en sais rien. Le tout dépendra du débat sur les perspectives financières. Si tout le monde doit se saigner et qu'il ne reste plus rien, je ne vois pas comment ce fond pourrait survivre. Mais si vous me demandez si je veux défendre l'idée, je vous répondrai que je vais naturellement la défendre dans tous les forums où je serai invité et dans tous les contacts que j'aurai. Mais entre nous, ayons le réalisme de considérer que tout cela dépend de l'ensemble des problèmes que je viens d'évoquer.

À M. Lebrun, je veux lui dire que le solde non utilisé pour l'Objectif 2 rural 2000-2006, c'est 4 % et qu'on ne lancera pas un nouvel appel à projets. Les soldes actuellement disponibles ou qui seront dégagés – parce qu'on est en train de vérifier la chose – seront prioritairement affectés aux projets en cours de réalisation et à ceux déposés à l'occasion des deux premiers appels à projets.

On ne va pas relancer une «machinerie» d'appels à projets pour 4 % de solde à affecter.

Voilà le point le plus objectif de la situation. Je crois qu'il faut que vous acceptiez l'idée que nous continuons à déployer notre *lobbying* ferme, intense et déterminé. J'aimerais ne pas devoir l'expliquer chaque semaine ici parce que ce n'est pas la meilleure technique de négociation. Je pense qu'on a été présent à tous les rendez-vous importants. Il y a cette perspective du Conseil européen les 16 et 17 juin et il y a cette visite du Premier ministre le 7 juin 2005.

Ensuite, nous nous lancerons dans la négociation et nous essaierons d'être des partenaires vigilants, ambitieux et exigeants par rapport à l'attitude de notre pays. Vous devez, dans ce genre de choses, manier la carotte et le bâton, gérer les coups de gueule successifs et sensibiliser le Ministre des Affaires étrangères. Mais beaucoup de diplomatie, de dialectique, d'explications ne sont pas inutiles. L'important, c'est que tous ensemble, on sente bien au niveau fédéral que le Parlement wallon est unanime sur ces questions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, pour la petite histoire, vous avez parlé une demi-heure. Je vous disais cela pour ... (*Rumeurs.*)

Il m'a demandé combien de temps il avait et je lui ai répondu 20 minutes. Il a levé les bras au ciel en disant: «*Formidable!*» et puis, voilà, on dérape vite.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre longue réponse. Manifestement, c'est un dossier qui vous tient à cœur et que vous suivez de près. Vous n'êtes évidemment pas responsable de deux choses. La première, c'est que nous sommes, aujourd'hui, devant une Commission qui a une logique d'étranglement budgétaire de la politique européenne ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Un Conseil, pas une Commission.

M. Wesphael (Écolo). – Un Conseil, si vous préférez.

La deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui, l'Europe n'est pas en mesure d'amener des moyens complémentaires, notamment pour les politiques régionales, c'est-à-dire ne peut lever l'impôt. Cela posera inévitablement à terme d'autres problèmes, notamment dans la réforme d'autres politiques, mais cela, c'est un autre débat.

Cela étant, je continue à penser que vous adoptez une attitude très pragmatique en disant que la Belgique s'est finalement positionnée de manière volontariste sur le 1,15 %. Moi, je pense qu'elle n'était pas spécialement obligée de le faire tout de suite et qu'elle aurait pu éviter de jouer à l'entremetteur entre la position des «six radins» – que vous avez rappelée et que je connais bien – et la position plus positive de 1,24 % ou 1,27 % – cela dépend du critère que l'on retient: le PIB ou non.

En tout état de cause, il me semble que si le 1,15 % peut être obtenu, c'est déjà un élément positif par rapport à ce que nous pourrions avoir pour le Hainaut et en partie – ce sera plus difficile, me semble-t-il – pour la Province de Liège. Mais je le répète, je ne suis pas sûr que la Belgique ait eu raison d'opter pour une position médiane entre les deux débats. Elle aurait peut-être dû avoir une attitude plus volontariste, vu le rôle important qu'elle joue au niveau européen.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, il y a des dossiers dans lesquels on joue opposition contre majorité et des dossiers dans lesquels il faut être à l'unisson, vous l'avez souligné. À l'amateur de cyclisme que vous êtes, je peux dire que même si le col est extrêmement raide, toutes les équipes doivent rouler ensemble. C'est le cas du MR qui, dans ce dossier, va sûrement rouler en espérant que l'on puisse atteindre le col. C'est un objectif important pour l'ensemble de la Wallonie, pas seulement pour le Hainaut.

Vous avez également émis certains doutes par rapport à l'opinion que certains pouvaient avoir de l'Europe, si jamais on n'aboutissait pas. Je les partage. Je voudrais dire à d'autres, notamment à un grand Commis français qui disait que voter «non» à la Constitution européenne, ce n'est pas être européen, que ne pas pouvoir comprendre que des fonds tels que ceux-là aident structurellement les Régions qui ont des difficultés, ce n'est pas être européen non plus. Et ce voisin est juste à côté de notre Région wallonne.

Vous avez dit que ce dossier n'est pas communautaire. Je pense qu'il fallait le faire. M. De Gucht a parfois été critiqué. Effectivement, ce n'est pas communautaire. Et il y a suffisamment de difficultés comme cela pour ne pas mettre en plus cet élément dans la discussion. Il ne servirait à rien et il ne servirait pas les Wallons, je dirais même tous les Belges.

Enfin, vous ne m'avez pas répondu concernant les deux fonds d'impulsion. Je peux le comprendre. Je pense que ces débats pourront se faire à l'avenir et je reviendrai sur cette question ultérieurement.

M. le Président. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Je remercie le ministre-président pour sa réponse précise en ce qui concerne les questions que j'avais posées sur l'Objectif 2 rural. Plus exactement, je pense que même s'il appartient à la Commission ou au Comité des Régions, d'exprimer une position maximaliste en termes de budget européen – retenons le 1,24 % –, les chiffres que vous nous donnez et qui indiquent que l'Allemagne devrait doubler sa participation en la matière, démontre que ce serait exagéré.

Je pense qu'il est important que la Belgique ait pris une position sur le 1,15 %. Il suffit d'ailleurs de regarder la carte des fonds structurels en Belgique pour comprendre que la Wallonie avait intérêt à ce que cette position soit défendue.

Enfin, dernier élément, Monsieur le Ministre-Président, je crois qu'il est essentiel d'aboutir sous la présidence luxembourgeoise parce que nous aurions tout à craindre d'aboutir sous la présidence anglaise. Nous

connaissons en effet le caractère extrêmement européen de nos amis d'Outre-Manche.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre-Président, pour sa réponse parce qu'elle démontre la manière dont il mène le dossier et sa volonté de maintenir un *lobbying* ferme, intense et déterminé. Je pense qu'il peut acter qu'aujourd'hui, le Parlement a été ferme, intense et déterminé derrière lui par les questions qui ont été posées et par l'évocation du dossier qui a été faite. Le Parlement est effectivement attentif à ce que toutes les régions de Wallonie soient à la cause dans cette importante bataille. Je reste aussi particulièrement attentif à ces fonds particuliers que l'on a évoqués et qui constituent, *in fine*, un fonds d'amortissement des décisions qui sont prises. Ce sont des éléments importants pour le futur et la Région wallonne doit pouvoir en profiter, quoi qu'il arrive.

M. le Président. – L'incident est clos.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

- la proposition de résolution relative à la coordination des politiques de logement entre la Région wallonne et l'État fédéral, déposée par MM. Devin et Consorts (Doc. 135 (2004-2005) - N° 1) ;
- la proposition de résolution relative au préfinancement des constructions et des rénovations de bâtiments par le Fonds Kyoto, déposée par MM. Walry et Consorts (Doc. 136 (2004-2005) - N° 1).

Elles seront imprimées et distribuées.

La proposition de résolution n° 135 sera envoyée à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement et la proposition de résolution n° 136 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité.

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LA TAXE SUR LES LOGEMENTS ABANDONNÉS EN RÉGION WALLONNE (Doc. 97 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne.

– Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. Grommes, Walry, Collignon, Gennen, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Devin, Barvais, Marchal, Mme Kapompole, MM. Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Meureau, Calet, Milcamps, Deghilage, de Saint Moulin, Brotonne, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Thissen, Pirlot, Yzerbyt, Procureur, Di Antonio, Smal, Fourny, Langendries, Tillieux, Huygens, Pire, Furlan.

Se sont abstenus :

Mmes Cassart, Lissens, MM. Cheron, Wesphael, Neven, Mme Defalque, M. Borsus, Dardenne, Mme Bidoul, Mme Dethier, M. Miller, M. Mathen, M. Jeholet.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES GROUPES POLITIQUES À LA SUITE D'UNE CONDAMNATION POUR RACISME, XÉNOPHOBIE OU NÉGATIONNISME, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL, BAYENET, de LAMOTTE ET KUBLA (Doc. 121 (2004-2005) - N°s 1 à 4)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, déposée par MM. Wesphael, Bayenet, de Lamotte et Kubla.

– Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

2 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. Grommes, Walry, Collignon, Gennen, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Devin, Barvais, Marchal, Mme Kapompole, MM. Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Meureau, Calet, Milcamps, Deghilage, de Saint Moulin, Brot-

corne, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Thissen, Pirlot, Yzerbyt, Procureur, Di Antonio, Smal, Fourny, Langendries, Tillieux, Mmes Cassart, Lissens, MM. Cheron, Wesphael, Neven, Mme Defalque, M. Borsus, Dardenne, Mme Bidoul, Mme Dethier, M. Miller, M. Mathen, M. Jeholet, Furlan.

Se sont abstenus :

MM. Huygens, Pire.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur est adopté.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Huygens.

M. Huygens (FN). – Je voudrais justifier l'abstention du Front national. Les députés wallons du Front national s'abstiennent car cette proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur ne prend pas en considération de manière claire et explicite tous les génocides et notamment le génocide arménien.

Cette position a déjà été défendue par les parlementaires du Front national, tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat.

**PROPOSITION DE MODIFICATION
DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR,
DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET de LAMOTTE
(Doc. 125 (2004-2005) - N^{os} 1 à 10)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte.

– Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

2 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. Grommes, Walry, Collignon, Gennen, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Devin, Barvais, Marchal, Mme Kapompole, MM. Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Meureau, Calet, Milcamps, Deghilage, de Saint Moulin, Brotcorne, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Thissen, Pirlot, Yzerbyt, Procureur, Di Antonio, Smal, Fourny, Langendries, Tillieux, Mmes Cassart, Lissens, MM. Cheron, Wes-

phael, Neven, Mme Defalque, M. Borsus, Dardenne, Mme Bidoul, Mme Dethier, M. Miller, M. Mathen, M. Jeholet, Furlan.

Se sont abstenus :

MM. Huygens, Pire.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur est adopté.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Les députés FN s'abstiennent parce qu'ils n'admettent pas qu'il y ait en matière de questions d'actualité, deux catégories de parlementaires wallons :

ceux qui appartiennent à un groupe reconnu et qui peuvent poser des questions d'actualité ;

ceux qui n'appartiennent pas à un groupe reconnu et qui ne peuvent pas poser des questions d'actualité.

Je fais remarquer que dans d'autres Parlements de ce pays, cette distinction n'existe pas.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION
VISANT À PRÉVOIR DANS LE CODE PÉNAL
DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES
POUR LES FAITS COMMIS À L'ENCONTRE
DES CHAUFFEURS DES TEC
DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION,
DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON
(Doc. 68 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de résolution visant à prévoir dans le Code pénal des circonstances aggravantes pour les faits commis à l'encontre des chauffeurs des TEC dans l'exercice de leur fonction, déposée par M. Collignon.

– Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

MM. Grommes, Walry, Collignon, Gennen, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Devin, Barvais, Marchal, Mme Kapompole, MM. Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Meureau, Calet, Milcamps, Deghilage, de Saint Moulin, Brotcorne, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Thissen, Pirlot, Yzerbyt, Procureur, Di Antonio, Smal, Fourny, Langendries,

Tillieux, Mmes Cassart, Lissens, MM. Cheron, Wesphael, Neven, Mme Defalque, M. Borsus, Dardenne, Mme Bidoul, Mme Dethier, M. Miller, M. Mathen, M. Jeholet, Furlan, Huygens, Pire

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJETS DE MOTION,
DÉPOSÉS EN CONCLUSION
DES INTERPELLATIONS À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE M. WESPHAEL,
SUR
«LA NOUVELLE LOI COMMUNALE
EN MATIÈRE DE CONSULTATION POPULAIRE»,
DE M. ÉTIENNE,
SUR
«LA CONSULTATION POPULAIRE COMMUNALE»,
DE M. KUBLA,
SUR
«L'EXTRAORDINAIRE INTERPRÉTATION
DONNÉE AUX RÉSULTATS
DE LA CONSULTATION POPULAIRE
ORGANISÉE AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT
DU PARC DES RÉCOLLETS À HUY»,
ET DE M. PIRE,
SUR
«L'INTENTION DU MINISTRE
DE MODIFIER LA LÉGISLATION
SUR LA CONSULTATION POPULAIRE»,
PAR MM. BAYENET ET LEBRUN
(Doc. 128 (2004-2005) - N° 1)
ET PAR M. WESPHAEL
(Doc. 129 (2004-2005) - N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, de M. Wesphael sur «la nouvelle loi communale en matière de consultation populaire», de M. Etienne sur «la consultation populaire communale», de M. Kubla sur «l'extraordinaire interprétation donnée aux résultats de la consultation populaire organisée autour de l'aménagement du Parc des Récollets à Huy» et de M. Pire sur «l'intention du ministre de modifier la législation sur la consultation populaire».

La première motion, pure et simple, de MM. Bayenet et Lebrun a été imprimée et distribuée sous le n° 128 (2004-2005) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de M. Wesphael a été imprimée et distribuée sous le n° 129 (2004-2005) - N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité

est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bayenet et Lebrun.

– Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

39 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. Grommes, Walry, Collignon, Gennen, Janssens, Bayenet, Mme Docq, MM. Devin, Barvais, Marchal, Mme Kapompole, MM. Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Avril, Meureau, Calet, Milcamps, Deghilage, de Saint Moulin, Brotcorne, Mmes Colicis, Simonis, MM. Dehu, Wacquier, Stoffels, Daerden, Happart, Thissen, Pirlot, Yzerbyt, Procureur, Di Antonio, Smal, Fourny, Langendries, Tillieux, Furlan.

Ont répondu non :

Mmes Cassart, Lissens, MM. Cheron, Wesphael, Neven, Mme Defalque, M. Borsus, Dardenne, Mme Bidoul, Mme Dethier, M. Miller, M. Mathen, M. Jeholet, Huygens, Pire.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

INTERPELLATIONS

(Suite)

**INTERPELLATION
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
EN WALLONIE»**

**INTERPELLATION
DE M. STOFFELS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations de Mme Dethier-Neumann, sur «l'assainissement des eaux usées en Wallonie» et de M. Stoffels, sur «l'assainissement individuel», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à Mme Dethier pour développer son interpellation.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, suite aux dernières interventions à propos de l’assainissement des eaux usées en Wallonie, je souhaite poursuivre le débat et vous poser les questions suivantes.

Sur le plan financier, tout d’abord, M. le Ministre indiquait récemment ne pas pouvoir payer les primes individuelles pour toutes les habitations maintenues en zone d’assainissement autonome. Comment pourrait-il cependant accepter de faire de l’épuration collective quand on sait qu’en milieu rural, compte tenu de la dispersion de l’habitat, l’assainissement collectif s’avère souvent beaucoup plus cher que l’individuel ?

Écolo propose donc d’investir dans la matière grise, c’est-à-dire de mobiliser du personnel qualifié et, si besoin, en engageant du personnel complémentaire à cet effet, afin d’analyser de manière approfondie la situation de terrain de tous les villages concernés, et dégager des solutions qui présentent le meilleur rapport qualité-prix, tant pour le citoyen que pour les pouvoirs publics.

Pour que les décisions puissent être prises sereinement, il faut que tous les citoyens soient égaux et traités de la même façon, c’est-à-dire que les frais d’investissement et d’entretien à charge du citoyen soient approximativement identiques, qu’on soit en assainissement individuel, en assainissement individuel autonome ou en assainissement collectif.

Notons à cet égard que dans le cas d’une épuration collective, la totalité de la charge d’investissement et d’entretien est à charge du consommateur, via le coût-vérité «assainissement», alors qu’en assainissement individuel malgré un investissement plus visible au départ, une part de celui-ci est soutenue par la Région wallonne.

Le citoyen a donc toujours intérêt à ce que la meilleure solution économique-financière soit recherchée et privilégiée.

Pour exemple, en Allemagne, où l’assainissement collectif a été privilégié également en milieu rural, le coût-vérité «assainissement» varie entre 2,5 euros et 15 euros au m², ce qui est beaucoup plus élevé que chez nous, le tout à l’épuration collective n’est donc pas la bonne solution.

Monsieur le Ministre, vous annonciez que vous déposeriez une note relative à vos orientations en la matière à l’issue des vacances de Pâques. Nous avons dépassé à présent cette échéance. Qu’en est-il de vos orientations ?

Il est en tout cas essentiel de pouvoir avancer rapidement au niveau des principes retenus, afin que la population concernée puisse voir plus clair quant aux obligations qui lui incombent.

À côté de cela, un certain nombre de citoyens confrontés à la nécessité d’investir dans un système d’épuration individuelle vont se trouver confrontés à un problème de liquidité.

Écolo propose que soit mis en place un système de tiers payant qui avancerait le montant de la prime de façon à ce que le citoyen ne doive plus déboursier que la part de l’investissement qui sera effectivement à sa charge.

D’autre part, Écolo pense que les communes doivent compléter la prime régionale à l’épuration individuelle dans les parties de leur territoire en zone d’assainissement autonome puisqu’elles n’auront plus à leur charge leur part d’investissement dans la construction d’égouts.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ces propositions ?

Enfin, ne perdons pas de vue que nous avons des objectifs à atteindre en matière de qualité des eaux de surface et que ces objectifs doivent être soutenus par des plans de gestion par sous-bassin hydrographique. Ceux-ci auront des incidences sur les performances épuratoires en Wallonie.

Il y a donc lieu de chercher dans les meilleurs délais les solutions qui offrent des résultats aussi performants que possible en regard d’investissements soutenables.

Écolo en appelle au recours, en milieu rural, aux systèmes d’épuration extensifs tel le lagunage qui, à investissement égal, donnent des résultats épuratoires nettement plus satisfaisants, notamment pour ce qui est des nitrates et des phosphates, et n’entraînent que peu de frais de maintenance.

À l’heure actuelle, l’Europe n’exige le traitement des nitrates et des phosphates que pour des agglomérations de plus de 10.000 équivalents habitants, mais qu’en est-il de l’avenir ?

Quand il est possible, dès à présent, sans surcoût, d’anticiper ces exigences et d’améliorer notablement la qualité des eaux de surface, pourquoi tant de frilosité ?

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers Collègues, c’est la troisième fois que je vous interpelle sur le sujet. Cela démontre que le sujet me tient vraiment à cœur.

Actuellement, bon nombre de communes se positionnent sur les Pash. Dans ma région, il est question du Pash de l’Amblève, de la Vesdre, de la Meuse aval, de la Moselle et de l’Ourthe. La participation

citoyenne au débat témoigne d'un intérêt certain. En effet, beaucoup de gens vivant en milieu rural se soucient de l'épuration des eaux usées et du coût de ce procédé. Au moment où plusieurs plans d'assainissement par sous bassin hydrographique ont été mis en route, il s'avère que davantage de ménages, inscrits auparavant en épuration collective, se retrouvent en épuration individuelle. Ils seront confrontés à un coût tant en matière d'investissement qu'en matière d'entretien qu'ils devront supporter à charge du budget familial, aidé par la Région wallonne.

Dans ma première intervention, je vous confrontais avec vos propos qui disaient qu'en matière d'épuration individuelle, on va droit dans le mur. Plus concrètement, le budget de la Région wallonne prévoit 2,5 millions d'euros, soit l'équivalent d'environ 1.000 aides, alors qu'en Région wallonne il reste encore 130.000 ménages à équiper d'un tel système. Au rythme actuel, on en a encore pour 130 ans si on ne parvient pas à multiplier les efforts budgétaires de nature à pouvoir satisfaire un nombre bien plus important de demandes par année.

Lorsque je vous interpellais la deuxième fois sur la question, vous répondiez en précisant vos priorités. Concrètement, les ménages situés en zone des eaux de baignade doivent être équipés de façon prioritaire en mini-stations d'épuration et vous justifiez cette priorité par une directive européenne en nous informant au même moment que leur nombre serait de plus ou moins 5.000 au total. À budget égal, pouvant répondre à 1.000 demandes par année, nous aurions donc juste les moyens pour nous préoccuper d'ici 2009 de cette priorité. Je vous répondais, alors, qu'il y a au moins une deuxième priorité à ajouter, à savoir les ménages habitant dans les zones où l'épuration des eaux s'avère prioritaire parce qu'ayant un impact sur la qualité des captages d'eau.

Je vous interrogeais également sur votre politique concernant les ménages localisés en zone d'épuration individuelle alors qu'une canalisation existe déjà. Je vous proposais de permettre aux riverains de se raccorder à l'égout sans devoir passer par une station individuelle et d'encourager les collectivités locales d'équiper le système existant avec une station collective, voire d'entretenir la station là où elle existe. Vous répondiez, à l'époque, favorablement à la question.

Autre motif, la question de l'équité entre les habitants urbains et les habitants ruraux. Tandis que les habitations urbaines sont de plus en plus raccordées à un système collectif, ce qui est une chose que nous ne pouvons qu'apprécier, les gens habitant en campagne sont de plus en plus sceptiques, voire irrités, et ne savent plus à quoi s'en tenir. Dans certains cas, ces gens ont, il y a cinq ou six ans, procédé à l'installation

de systèmes individuels d'épuration de pointe, à ce moment-là, mais considérée aujourd'hui comme dépassée parce que ne respectant plus les normes établies par l'Union européenne et la Région wallonne. Ces gens ont asphalté, pavé la cour de leur maison et ils apprennent maintenant que le système devrait éventuellement être remplacé par un autre plus adéquat.

Que dire à ces gens qui, à l'époque, ont cru bien faire et qui se retrouvent aujourd'hui face à des questions de nature à provoquer le scepticisme collectif à l'égard de l'épuration individuelle? D'abord, seront-ils obligés de remplacer leur système d'épuration et, en même temps, d'arracher et de remplacer éventuellement le revêtement de leur cour? Qui va prendre à charge ce coût supplémentaire?

En plus, je dois vous signaler qu'un bon vent m'a apporté de bonnes ou de mauvaises nouvelles, cela dépend de l'angle de vue sous lequel on se place. J'ai appris, donc, et vous me corrigerez si mon information s'avère erronée, que les délais pour l'épuration des eaux par voie individuelle seraient éventuellement reportés de 2009 à 2015. Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information? Dans l'affirmative, quelle sera la réaction de l'Union européenne? Avez-vous des garanties que dans le cas d'un dépassement sensible du délai fixé depuis longtemps à 2009, l'Union européenne ne prévoit pas des mesures ou même des sanctions à l'égard de la Région wallonne?

Ne pas atteindre un objectif dans les délais fixés et reporter ce délai pour pouvoir l'atteindre plus tard, peut être une méthode politique justifiable pour autant qu'on sache quels seront les moyens que la Région mettra à disposition pour mener à bien cette action jusqu'en 2015. En effet, à budget identique, la prolongation du délai n'apporte que peu à la solution. En effet, de 130.000 ménages à équiper, on aurait réussi à en aider 11.000 jusqu'en 2015 au lieu de 5.000 jusqu'en 2009. Le solde étant immense dans les deux cas.

Finalement, j'ai été également interrogé par les usagers de mini-stations individuelles qui s'inquiètent de l'efficacité de leur installation parce qu'ils doivent prendre régulièrement des antibiotiques. Ceci est un aspect nouveau par rapport à ma question initiale, je n'insiste donc pas pour obtenir une réponse maintenant, mais je vous demande tout simplement d'intégrer cet élément dans la réflexion globale que vous nous déposerez sous forme d'une note comme Mme Dethier-Neumann vient encore de le rappeler, note que vous aviez promise à l'issue des vacances de Pâques.

Last but not least, je souhaiterais vous interroger en matière de coordination entre votre politique et celle de votre collègue et ami, André Antoine, compétent en matière d'urbanisme. Je parle de cette banalité qu'est la séparation des eaux de pluie et des eaux

usées. Banalité sur le plan du principe, oui, mais pas sur le plan de ce que l'on voit sur le terrain. Et nécessité, si on veut garantir le bon fonctionnement des mini-stations d'épuration. Quel sera donc votre effort de coordination avec la politique en matière d'urbanisme ?

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion également de venir sur ce sujet, notamment à la demande de la commune de Silly, petite commune rurale qui doit donc, comme d'autres, rencontrer les mêmes difficultés. À Silly, un tiers de la population est en épuration individuelle et, manifestement, les gens se sont organisés pour demander au ministre plus de moyens pour l'épuration individuelle et aussi plus d'équité et je rejoins M. Stoffels dans son interpellation. Il l'avait fait précédemment pour d'autres communes également, mais c'est un problème réel, l'épuration individuelle. L'aide de la Région, c'est 2.500 euros et le coût moyen, c'est 4.000 euros. Un rapide calcul nous permet de voir la différence.

M. Borsus était intervenu en son temps également, le 2 février 2005, et vous aviez, suite à sa question ...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Après les vacances de Pâques, on est toujours dans les délais.

M. Crucke (MR). – Je pense que vous aviez par contre un peu moins brillamment reconnu qu'il y avait non seulement un impact financier certain dans ce dossier mais vous aviez également promis une note détaillée, globale, qui serait remise – dans quelques semaines, aviez-vous dit –, après Pâques, mais vous donnerez la réponse vous-même. Moi, j'avais entendu quelques semaines ...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il était brillamment intervenu.

M. Crucke (MR). – Toujours brillamment d'ailleurs.

Nous sommes largement au-delà de ces quelques semaines, à mon avis ...

M. Stoffels (PS). – Après les vacances de Pâques, c'est de maintenant jusqu'à l'éternité.

M. Crucke (MR). – Monsieur Stoffels, je pense que le ministre a une autre interprétation mais il nous la donnera, je ne me permettrai pas de le faire.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous préférez, je peux vous dire avant les vacances de Pâques, maintenant.

M. Crucke (MR). – Pour moi, c'est évidemment encore mieux avant les vacances de Pâques, cela nous aurait prouvé que le dossier était pris à bras-le-corps. Les solutions elles existent sur le terrain, si je puis dire, en tout cas, elles doivent exister dans les cartables : soit on dope le montant de la prime – cela peut être une des solutions – soit on recourt à ce qu'on appelle les zones de lagunage ou bien on en revient à cette fameuse interview – non-interview finalement, vous vous êtes expliqué en son temps –, selon laquelle on permettrait d'assouplir la réglementation sur la fosse sceptique avec des dégraisseurs. Je veux redevenir sérieux, il y a dans la population réellement un doute et des questionnements. Les gens se posent des questions pour savoir ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. Je vous ai d'ailleurs, à titre un peu plus privé, écrit, il n'y a pas très longtemps, à propos d'un citoyen qui construisait une nouvelle maison et qui, donc, n'avait pas droit à cette prime. Pour vous dire que le trouble existe, l'architecte se demandait réellement s'il n'y avait pas lieu d'attendre parce que même dans ce cas-là, ce citoyen aurait peut-être pu bénéficier d'une aide. En tout cas, c'était une déduction qu'il faisait, déduction issue soit de déclarations, soit de débats. Je pense donc que l'intérêt de tous c'est que cette note et ce plan global, que ce soit dans quelques semaines ou après Pâques, peu importe, arrivent dans les délais les plus brefs. Il me semble qu'il faut réellement pouvoir mettre fin non seulement à la récréation, mais également à un dossier qui demandera encore beaucoup d'énergie parce que, la bonne question, Monsieur le Ministre, n'est-elle pas la suivante : disposerez-vous des moyens financiers de votre politique ? C'est peut-être là que le bât blesse. Je peux faire tous les calculs voulus, je n'arrive pas très loin de ceux de M. Stoffels, et ils me disent que cela va sans doute coûter fort cher. Est-ce que le bât blesse à ce niveau-là, je n'en sais rien, je suppose que votre réponse à ma question ainsi qu'à l'interpellation de nos collègues nous permettra peut-être de mieux comprendre là où se trouve la difficulté, mais la seule chose que je vous demande réellement, c'est qu'on ne tarde pas maintenant, à décider.

M. le Président. – Quelqu'un veut-il intervenir ?

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je rassure mes éminents collègues, je vais être extrêmement bref. Monsieur le Ministre, je voudrais juste ajouter un angle d'analyse

qui me paraît également important. Cet angle d'analyse, c'est l'angle des Pash, donc, de l'articulation entre l'état d'avancement des différents plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique et des catégories dans lesquelles ils ont situé un certain nombre de zones, en ce compris, l'élément de zone transitoire puisqu'on sait qu'un certain nombre de situations, où on a estimé que pour une série de paramètres, la décision ne pouvait pas être définitivement clichée, on a inscrit en zone transitoire un certain nombre de zones et, donc, c'est indépendamment de celles et ceux qui sont concernés par l'épuration autonome, le mécanisme individuel. Celles et ceux qui sont aujourd'hui classés en situation transitoire doivent aussi pouvoir s'inscrire dans une logique, dans une dynamique de temps où, à un moment ou l'autre, leur situation sera déterminée.

Deuxième élément, c'est l'élément financier. On sait que les consommateurs, à travers le mécanisme du paiement, ajouté au prix de revient de l'eau, donc, du mécanisme d'alimentation de la Société publique de gestion de l'eau, contribuent via leur redevance, leur paiement de leur facture d'eau, à alimenter l'ensemble du mécanisme financier permettant de financer l'épuration collective et, donc, se greffe sur ce débat-là, l'ensemble de ce qui va être réservé aux zones de moins de 2.000 équivalents habitants puisque l'on sait qu'actuellement sont traitées prioritairement l'ensemble des localités, des entités de plus de 2.000 équivalents habitants. À l'avenir, il va falloir établir des priorités et donc dire à un certain nombre d'entités communales, de quartiers ou de villages entiers, comme ils se trouvent dans la catégorie de moins de 2.000 équivalents habitants, qu'ils vont prochainement être bénéficiaires d'un dispositif d'épuration collective. *A contrario*, certains ne se verront pas retenus dans ces priorités et vont être reportés à une échéance extrêmement lointaine. Ce qui fait qu'un certain nombre de consommateurs vont, à travers leur facture d'eau, contribuer à l'alimentation des mécanismes financiers permettant le fonctionnement de la SPGE, mais sans savoir si, à terme, ils vont effectivement être couverts par une épuration collective, mais à très, très long terme ou si, par défaut de capacité financière suffisante pour couvrir ces entités de moins de 2.000 EH, ils ne vont pas finalement basculer en épuration individuelle après avoir, pendant x années, contribué au mécanisme financier global. Donc, il y a une dimension d'équité financière, de clarification et des échéances qui ont été largement, et à juste titre, mises en exergue par mes collègues. Mais il y a une dimension d'équité financière, d'équité contributive qui, singulièrement, pour le segment aujourd'hui repris dans les Pash ou dans les projets de Pash, dans la catégorie des moins de 2.000 EH susceptibles d'être, soit collectivement, soit individuellement épurés, qu'il faut aussi pouvoir, me semble-t-il, clarifier.

C'était le seul objet de mon propos. Je voudrais aussi mentionner, en conclusion, l'ensemble évidemment de l'impact économique que représente ce dossier pour toute une filière wallonne en développement, qui est aussi en attente de précisions quant au dispositif matériel qu'elle va pouvoir commercialiser à l'avenir. Le regard environnemental est largement mis en exergue, à juste titre, par mes collègues, il y a les moins de 2.000 EH, la dimension d'équité financière et, ensuite, une filière économique qui, elle aussi, me semble-t-il, mérite tout notre intérêt.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, Messieurs les Députés, c'est vrai que c'est un sujet que l'on a déjà abordé plusieurs fois depuis le début de la législature. C'est un sujet qui n'est pas neuf, mais qui est basé sur deux principes clairs au niveau de la réflexion et de l'action qui va suivre. Je passerai sur le «après les vacances de Pâques». J'ai dit effectivement que je viendrais après les vacances de Pâques, ce qui me laissait quand même une certaine marge de manœuvre, mais il fallait aller très vite pour répondre aux gens.

Deux principes. D'abord l'équité entre les différents citoyens, qu'ils soient en zone autonome ou en collectif, c'est un élément important, quel que soit le type aussi des systèmes de traitement appropriés qui sont mis en place et qui sont relativement diversifiés: cela va de la station d'épuration autonome dite classique avec les contraintes que cela peut représenter, à d'autres systèmes qui permettent aussi, via des dispersants et autres, de répondre aux exigences européennes en la matière. Cela, c'est le premier principe, c'est l'équité par rapport aux citoyens qui n'existe pas aujourd'hui. Il faut y tendre, mais on ne pourra pas avoir l'égalité puisque les systèmes sont forts différents.

Deuxième principe important, c'est de se donner de réelles priorités environnementales, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à aujourd'hui non plus, si ce n'est via le «collectif». Qu'est-ce qui s'est passé, juste pour faire un peu l'historique en la matière? Au milieu des années 1990, la Région wallonne n'avait plus les possibilités financières de prendre en charge l'ensemble des systèmes d'épuration au niveau collectif et d'externaliser, pour permettre notamment la capacité d'emprunt, l'ensemble du système via la SPGE. C'est pour cela que la SPGE a été créée. Mon prédécesseur ensuite, Michel Foret, a mis l'accent sur l'ensemble du collectif, ce qui était bien logique en la matière puisque les exigences en termes d'équivalents habitants à couvrir étaient importantes. Jusque-là, aucun

problème, si ce n'est que ce qui a manqué – et à mon avis cela prend du temps, reconnaissons-le – c'est d'avoir pour celles et ceux qui sont en autonome une réponse appropriée. Et appropriée qu'est-ce que cela veut dire? C'est un peu plus complexe, c'est pour cela qu'il faut un peu de temps. Si on avait commencé ces études-là et l'ensemble de la démarche il y a trois, quatre ou cinq ans, je crois qu'on aurait pu prendre les dispositions en la matière, même si, à l'époque, les budgets n'étaient pas disponibles. Quand vous parlez d'équité, qu'a fait mon prédécesseur? Il a utilisé toute une partie des budgets réservés, c'est-à-dire ceux payés par celles et ceux, via le CVA, qui sont en autonome, pour les mettre, en termes de moyens d'investissement, pour le collectif, pour essayer d'accélérer l'ensemble des opérations au niveau du collectif et de couvrir un maximum de la population et des zones en termes d'épuration, c'est vrai. Ce qui a manqué simplement, c'était au moins d'avoir un plan environnemental par rapport à l'autonome.

Un plan environnemental, cela veut dire quoi? Il y a 130.000 habitations qui sont concernées, approximativement, je ne suis pas une près. Ces 130.000 habitations, elles n'ont pas la même réalité environnementale en termes de rejets de leurs eaux usées. Certaines sont dans des zones qui sont excessivement prioritaires. Je reprends les propos de M. Stoffels, notamment – je les ai déjà cités parce que c'est une obligation en la matière – à propos des rejets en eaux de baignade, c'est une priorité absolue.

Deuxième priorité, c'est tout ce qui concerne les zones de captage. Zones de captage, eaux de baignade, cela représente plus ou moins 5.000 habitations. On est en train de déterminer définitivement les chiffres, mais c'est plus ou moins cela. On est peut-être un peu en dessous, finalement, mais c'est cela. Il y a 300 zones de captage aujourd'hui qui sont identifiées, et quand je dis identifiées, cela veut dire des zones dont on a déterminé les endroits stratégiques et je m'explique. Au départ, on m'avait remis un projet – quand je dis «on», c'est la SPGE – contenant 1.100 zones de captage en Région wallonne dont 300 sont couvertes et pas 1.100. Pourquoi? Parce que le premier projet qui m'a été soumis consistait à prendre un compas, un point de captage, et de tracer un cercle d'un rayon d'un kilomètre autour de ce point de captage et de dire qu'à l'intérieur du cercle, c'était de l'autonome, ce que j'appelle de l'autonome «Rolls Royce», la station d'épuration lourde autonome individuelle et pas un autre système. Mais ce type d'approche ne correspond pas à la réalité de terrain. Pourquoi? Parce que vous pouvez très bien avoir un point de captage sur un versant, par exemple. Pour citer un village que je connais particulièrement bien: Chassepierre, il y a un point de captage d'un côté du versant. Si vous tracez

le cercle, vous englobez, à ce moment-là, tout le village dans cette zone autonome où on devrait installer soi-disant des stations d'épuration individuelles. Or, le lien environnemental entre les deux, entre le village et la zone de captage, il n'existe pas. Il n'y a pas de risque de pollution du village vers cette zone de captage. C'est un exemple. Cela permet de régler le problème ou d'avoir d'autres systèmes appropriés pour des dizaines et des dizaines de maisons.

Donc, il faut coller au plus près à la réalité de terrain – et je rejoins en cela M. Crucke – pour pouvoir vérifier, Pash par Pash. À M. Borsus, je dirai que c'est vrai que pour les Pash, tous les systèmes transitoires, tout doit être terminé, validé pour la fin de l'année. Je l'ai déjà annoncé à cette tribune et je l'ai fait revalider il y a deux jours puisque j'ai rencontré la SPGE en lui demandant si on allait bien respecter l'ensemble du programme, et c'est le cas.

Donc, au niveau des priorités environnementales, il y a les eaux de baignade, les zones de captage et puis toutes les autres.

J'en viens en partie à la réponse de M. Stoffels. C'est vrai qu'il y a des rumeurs. Vous savez les rumeurs, elles courent, et si ce n'était que de cet ordre-là, ce ne serait pas encore très, très grave. La Région wallonne s'est imposé à elle-même l'échéance de 2009.

La directive européenne précise deux éléments :

- premièrement, d'avoir des systèmes de traitement appropriés, elle ne dit pas qu'il faut une station d'épuration autonome, elle ne le spécifie pas ;
- deuxièmement, d'avoir un bon état écologique des eaux à l'échéance 2015.

Ce sont les deux éléments que l'on doit retenir. Il y a les eaux de baignade etc., qui viennent en plus, mais je l'ai déjà évoqué dans mon intervention.

Ce sont deux éléments excessivement importants. On doit pouvoir rencontrer ces deux éléments: les systèmes de traitement appropriés et l'échéance 2015. Appliquons cela maintenant sur le terrain par rapport à l'ensemble de l'autonome, cela me paraît une obligation. Par rapport à ces zones autonomes, les 2.324 primes, peut-être 2.500 aujourd'hui, qui ont été données, elles se répartissent comment sur le territoire? Elles se répartissent de façon aléatoire. Donc, les gens font leur demande parce que souvent il y a une modification au niveau de leur habitation et ils doivent se mettre en ordre. Mais ce n'est pas nécessairement aux endroits qui sont des points noirs au niveau environnemental, d'où l'importance de partir de ces 130.000 habitations, moins les eaux de baignade, priorité absolue, moins les zones de captage, mais avec l'inconnue que j'ai citée: 300 points ont été

déterminés mais il en reste 800 à déterminer, ce qui demande un travail conséquent, moins, éventuellement, d'autres zones qu'on considérerait comme prioritaires au niveau environnemental, zones vulnérables ou autres, c'est encore possible, mais au moins les deux premiers. Il va rester un solde. Le solde il est de «x». Par rapport à ce solde, toutes ces habitations devront avoir un système de traitement approprié à certains endroits. Il faut le déterminer sur le terrain et, votre intervention, Madame Dethier, va dans ce sens-là aussi, il faut aller au plus près de la réalité et ne pas mettre du collectif ou de l'individuel partout, n'importe comment. Il faut avoir le discernement nécessaire en fonction de la réalité de terrain et vous comprendrez bien que ce n'est pas en quelques jours, en quelques semaines, voire en quelques mois que l'on peut aller voir partout la réalité de chaque habitation en disant: *«Vous, à tel endroit vous devez avoir tel système de traitement approprié mais ce n'est pas nécessairement la station d'épuration autonome, cela peut être d'autres systèmes plus légers et efficaces.»*. Dans le calcul que je vous ai fait, 130.000 habitations moins les eaux de baignade, moins les zones de captage, il reste le solde, mais dans le solde, il y a ce que j'appelle le collectif autonome et vous en avez parlé aussi Madame. Ce collectif autonome, c'est dans toute une série d'endroits où la «tuyauterie» existe déjà, mais n'est reliée à rien. Donc, il n'y a pas de station d'épuration au bout de cette tuyauterie. On peut très bien installer une station d'épuration autonome collective qui coûte moins cher en termes d'économie d'échelle, qui a des aspects environnementaux quand même plus intéressants aussi de par sa performance puisqu'elle est construite un peu différemment et on offre des garanties plus importantes en termes d'épuration, de fonctionnement et d'entretien aussi. Donc, cela comporte quand même beaucoup d'avantages.

Là aussi, est-ce qu'on connaît aujourd'hui l'ensemble des endroits qui pourraient rentrer dans cet autonome «collectif»? Non. On dispose de toute une série de données mais de manière complète, vous le comprendrez bien puisque le travail n'avait jamais été réalisé jusqu'à présent. Donc, vous pouvez encore retirer toute cette partie-là et on doit remettre l'accent sur un système incitatif pour les communes, et non dissuasif comme c'est le cas aujourd'hui. Pourquoi est-ce dissuasif aujourd'hui? Je prends l'exemple d'un village de 50 habitations où les tuyaux sont installés et où on pourrait installer une station d'épuration autonome collective. La Région donne 2.500 euros à la commune pour la première habitation et 375 euros par équivalent habitant, pour les autres. Ce qui veut dire que c'est plus intéressant. Cela coûte moins cher à la Région, c'est vrai, que s'il y avait eu 50 demandes individuelles, mais ce n'est pas incitatif pour la commune de regrouper l'ensemble des habitations. Or, les

deux aspects, économie d'échelle et environnement, sont rencontrés. C'est quand même bien dommage.

Je voulais simplement vous resituer le contexte. Maintenant, je vais vous dire où en est concrètement et comment on va pouvoir avancer et sous quelle forme.

Ma volonté par rapport aux points d'interrogation qui restent, c'est de pouvoir les supprimer les uns après les autres tout en tenant compte aussi que si je dois vraiment les supprimer tous, on sera en 2008. Je dois pouvoir donner des réponses – c'est votre souhait aussi à tous, ici – aux personnes qui sont en zone rurale, essentiellement, qui sont en autonome et qui ne savent pas aujourd'hui si les systèmes vont changer, s'ils vont avoir une prime qui augmentera ou pas et si d'autres systèmes plus appropriés pourront être mis éventuellement en place.

Je dois pouvoir, dans les simulations qui sont établies avec la SPGE et l'ensemble des opérateurs, déterminer les modalités. On y arrive. La seule précaution que je prends en la matière, c'est de ne pas faire d'effets d'annonce. Je ne suis pas encore passé au Gouvernement wallon avec ces éléments. Je pourrais très bien annoncer aujourd'hui quelque chose, mais ce n'est d'une part pas très correct par rapport à un partenaire et cela créerait d'autre part plus de «brouillard» à nouveau chez les consommateurs. Je veux que les choses soient certaines et les valider. Dans les simulations on arrive maintenant à avoir pratiquement des certitudes. Il reste l'un ou l'autre point à éclaircir pour dire: *«Vous qui êtes en eau de baignade pour telle année vous devez vous mettre en ordre. Voilà comment la Région va vous aider et sous quelle forme: station d'épuration autonome.»*

En zone de captage, il y en a x qui sont déterminées. Vous devez vous mettre en ordre pour telle date, avec tel système, c'est-à-dire des stations d'épuration autonome. Vous, communes, on vous incite à vous mettre en collectif autonome à tel, et tel endroit. Voilà le système qui est mis en place en termes de modalités.». Et puis, pour tous les autres, on va devoir, mais je l'ai déjà dit ici, Pash par Pash, déterminer le système le plus approprié en mettant, bien sûr, et je vous rejoins Madame, l'accent sur tout l'extensif, toute cette filière qui est importante, qui est bien plus respectueuse de l'environnement, qui est parfois moins coûteuse aussi et qui permet de rencontrer toute une série de situations.

Je ne sais pas fixer un délai et vous dire que c'est dans 15 jours ou avant les vacances de Pâques – je le dis avec humour – ou après les vacances de Pâques, peu importe, je le ferai quand les choses seront validées. Je me permets juste, Monsieur Borsus, de vous répondre par rapport au moins de 2.000 équivalents habitants. Il y a un budget, via la BEI, de 65 millions d'euros que j'ai fait réserver fin de l'année der-

nière pour rencontrer l'ensemble de cette problématique des moins de 2.000 équivalents habitants dans ces zones-là. Ces moyens financiers se retrouvent dans le plan financier qui m'a été présenté par la SPGE, il y a deux jours et, donc, cela va donner une impulsion à tout le «collectif» par rapport à ces zones de moins de 2.000 équivalents habitants.

Je ne vais pas vous donner de dates. Vous pouvez réellement croire que je mets toute mon énergie, ainsi que les opérateurs, pour arriver à une réponse suivant les principes que je vous ai donnés en introduction: équité et priorité environnementale, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant par rapport à l'autonome et aussi, pour pouvoir arriver avec l'ensemble des réponses définitives pour les citoyens, provisoires pour d'autres, par rapport au type de système qu'ils devront mettre en place, mais définitives par rapport aux aides que la Région apportera le jour où ils devront se mettre en ordre. Monsieur Stoffels, pour l'échéance 2009 – je l'ai déjà dit trois ou quatre fois et vous m'avez interrogé trois fois ici – c'est vrai que nous n'arriverons pas à construire ce qui était prévu au départ, ce qui n'a jamais été revu suivant les principes que j'ai développés aujourd'hui, soit 130.000 stations d'épuration autonome en Région wallonne en trois ans et demi. Ce n'est pas possible techniquement, ce n'est pas possible en termes de ressources humaines et cela l'est encore moins en termes budgétaires. C'est une bêtise au niveau environnemental de dire que demain, on va installer 130.000 stations d'épuration autonomes. C'est une aberration environnementale parce que le coût environnemental est énorme. Il y a d'autres systèmes plus écologiques qui existent et il y a moyen de rencontrer, via d'autres systèmes de traitement appropriés, comme la directive européenne le demande, la réalité écologique de chaque situation.

Voilà, j'espère avoir été suffisamment clair, d'avoir répondu à l'ensemble de vos interpellations. Je ne voudrais pas, bien sûr, vous faire attendre et surtout faire attendre l'ensemble des citoyens, des consommateurs qui attendent certainement des réponses importantes. Je suis désolé pour l'article qui est paru, je n'y suis pour rien, vous le savez très bien. Je vous remercie surtout chacun et chacune d'entre vous parce que par rapport à toute une série d'éléments que vous apportez, ici, cela nourrit certainement la réflexion mais, au-delà de cela, c'est un soutien aussi indirect de votre part à tout le milieu rural. Dans chaque groupe politique, chacun devra se serrer les coudes pour que, quelles que soient les positions dans l'opposition ou dans la majorité – et je réponds à M. Crucke pour terminer – la réalité budgétaire puisse aussi être rencontrée. Ce ne serait qu'un juste retour des choses par rapport à l'ensemble des moyens que l'autonome a offert au collectif ces dernières années.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, tout d'abord, je suis contente que d'autres collègues se soient joints à cette discussion – et je ne vais pas les citer tous, mais ils savent pourquoi – ce qui montre bien à quel point cela touche tout le monde et pas que les parlementaires, puisqu'ils ne sont que les portes paroles de leurs citoyens et de toute la Wallonie; c'est un thème transversal.

Pendant votre intervention, j'ai été déchirée entre le respect que j'ai envers vous – et je n'ai pas envie de vous descendre là tout de suite – et votre réponse. Ce que vous me dites là, vous me l'avez dit. Je comprends que les propositions prennent du temps, alors soyez clair. Dites-nous combien de temps il vous faut et quand vous viendrez, avec un *timing* correct: à tel moment telle étape, à tel moment le plan au niveau des chiffres concernant les habitants, à tel moment le planning au niveau financier et à tel moment les infos pour les communes et les citoyens, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Ils sont tous là en train d'attendre, en train de s'imaginer des tas de choses et surtout de faire la révolution. Je ne sais pas si vous avez déjà participé à une soirée d'information qu'on prend en charge, et quand on les prend en charge...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Toutes les semaines, je le fais et cela se passe bien.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'est très bien.

Je vous invite. Cela dépend des propos que l'on tient.

M. le Président. – Madame Dethier, vous pouvez conclure?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'est une interpellation, j'ai donc droit à plus de minutes que pour une question orale.

En ce qui concerne les propositions que vous faites, je pense qu'il y a un maillon faible: j'ai l'impression que vous êtes en train de travailler seul. En effet, je n'ai jamais entendu que vous travailliez avec les communes. Je vous avais proposé une participation éventuelle des communes puisque les communes qui n'investissent pas dans l'égout s'en sortent indemnes. Elles pourraient participer à l'épuration individuelle puisqu'elles épargnent. Et quand elles sont complètement en individuelle elles ne paient pas d'égouts, alors que l'égouttage représente entre 60 et 80 % du financement collectif. En épuration individuelle elles

n'ont rien à financer. Par conséquent, elles pourraient éventuellement participer. Un autre travail consiste à réfléchir financièrement à des achats groupés. Vous n'en avez pas parlé.

Je comprends que vous devez œuvrer avec les moyens dont vous disposez, que vous donnez la priorité aux cas les plus urgents. Je m'interroge quand même sur les zones de captage. Je vois que la SPGE commence à prendre place dans toute la Wallonie. Je n'ai rien contre la SPGE mais elle aurait tendance à privilégier certaines zones de captage et à en laisser tomber d'autres alors que le paysage est beaucoup plus diversifié. Il y aura une tendance à laisser tomber certaines zones de captage parce qu'on va pouvoir concentrer...

M. le Président. – Vous concluez, parce que je vais vous couper. Vous parlez déjà depuis plus de 4 minutes.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – En conclusion, je ne veux fâcher personne. Je voudrais réaliser un travail convenable et s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, donnez-nous un calendrier et des moyens pour faire un travail convenable.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je partage l'opinion du ministre, on a perdu suffisamment de temps, ce n'est pas une critique à votre égard, je comprends votre situation, vous arrivez dans ce département. Si nous posons maintenant cette question à plusieurs reprises, c'est que nous sommes impatients des réponses qui vont être données.

À travers votre réponse, je reconnais l'homme politique parce que vous jouez assez habilement avec une interprétation de quelques notions, tel que le système approprié ou encore le bon état des eaux jusqu'en 2015, c'est tout à fait légitime de le faire.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est la directive européenne.

M. Stoffels (PS). – Encore faut-il que le citoyen ait également la patience d'attendre la réponse parce que, à travers les différents contacts que j'ai avec les citoyens, des citoyens attendent des réponses valables dans le temps et des décisions. En effet, certains citoyens ont investi, il y a une petite dizaine d'années, ils se demandent s'ils doivent refaire le tout. La réponse qu'on leur a donnée, il y a une dizaine d'années, a été une réponse non valable dans le

temps. Ce n'est pas un reproche à votre égard, je relaie simplement des propos que j'entends.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas répondu sur ce point précis, Monsieur Stoffels et je m'en excuse auprès de vous. C'est assez simple. Pour les systèmes qui ont été installés et qui étaient des systèmes agréés, je ne vais pas aller dire aux gens d'installer un autre système sans aucune aide pour le faire. Vous pouvez rassurer ces personnes-là, si vous en connaissez autour de vous, il n'y a aucun problème. Si les systèmes que ces personnes-là ont installés ont été agréés, il n'y a aucun problème pour elles.

M. Stoffels (PS). – Agréés en fonction des critères en vigueur à l'époque...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le décret dont je vous ai parlé tout à l'heure. 2009, dont vous m'avez parlé aussi, il y a les références aux normes, et à l'agrément. À l'époque, les personnes qui se sont mises en ordre, qui ont installé une station d'épuration autonome devaient répondre à ces normes. Si la validation a été faite à l'époque, il n'y a aucune raison de remettre cela en cause aujourd'hui. Rassurez-les et faites passer le message. Je m'excuse de ne pas vous avoir répondu mais...

M. Stoffels (PS). – C'est effectivement une réponse qui est de nature à apaiser pas mal d'inquiétudes. Les réponses que vous avez données aujourd'hui étaient partiellement connues mais il y a aussi d'autres éléments nouveaux dans la réponse. Donc, je pense que par rapport aux deux interpellations précédentes, nous avons avancé. Je pense que le tout est de savoir, et là, je relaie Mme Dethier, dans quel délai approximatif on va pouvoir s'attendre à disposer de cette note, qui donnera un ensemble de réponses très concrètes à des questions qui se posent sans cesse.

Maintenant, un mois de plus, un mois de moins, je ne vais pas vous faire un procès d'intention, vu qu'on a attendu des années jusqu'à présent.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je voudrais remercier Mme Dethier pour avoir inscrit cette interpellation à l'ordre du jour, cela prouve effectivement qu'il y a matière, non pas à débat mais plus que cela, il y a des points d'interrogation et quand il y a des points d'interrogation, il faut pouvoir y répondre le plus tôt possible. J'ai l'impression, Monsieur le Ministre, que

vous travaillez mais que malgré tout, nous ne trouvons pas ces réponses. En dehors de l'intérêt environnemental, ce qui intéresse la population, c'est d'abord de savoir ce qu'elle va individuellement devoir payer, ce qui intéresse les communes, c'est un peu la même chose généralement, c'est de savoir ce que cela va leur coûter. Je dis bien «en dehors de l'intérêt environnemental» qui existe et qu'il ne faut surtout pas oublier dans ce dossier.

Vous avez parlé de certaines priorités, vous avez évoqué des choses que vous aviez déjà évoquées précédemment. Je pense qu'il reste deux questions pour l'instant sans réponse. Premièrement, quand aurons-nous cette note et là, je rejoins mes collègues en disant que ce soit dans une semaine, dans deux semaines ou dans un mois, peu importe, mais il faut nous fixer dans le temps parce que derrière ce temps, il y a ceux qui attendent et là, au plus on attend, au plus on suscite le trouble? Quand aurons-nous cette note qui est finalement le schéma directeur dans lequel vous voulez avancer? Deuxièmement, avec quels moyens? Parce que je n'ai pas eu de réponse non plus à cela, mais je suppose que les deux réponses viendront en même temps, ce qui me semble même assez logique. Lorsqu'on saura réellement comment vous allez articuler l'ensemble du débat pour les années à venir, vous saurez aussi avec quels moyens. Mais sincèrement, il est plus que temps que vous nous donniez un *timing*, un agenda. Et il me semble que par rapport au Parlement c'est aussi une manière correcte de travailler. Cela évitera aussi de revenir systématiquement vers vous. Si nous le faisons c'est parce que nous sommes en attente de cette réponse et donc donnez-nous un *timing*.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Dans ce dossier, sans en faire l'historique, nous avons eu des segments assez forts de structuration du mécanisme d'épuration en Région wallonne. M. Lutgen père a mis en place le mécanisme financier, la SPGE, qui a permis de structurer le financement, sans quoi l'Administration aurait été manifestement incapable, à son corps défendant, de gérer la mise en œuvre de l'épuration collective.

La législature précédente a permis de rattraper un retard significatif dans la réalisation des stations au-dessus de 2.000 équivalents habitants et l'enjeu maintenant, c'est le troisième segment, les moins de 2.000 EH, puisque les 64 millions d'euros décaqués au moins de 2.000 EH représentent, suivant les spécialistes, entre 1/6^e et 1/10^e du paiement ordinaire du total de l'investissement nécessaire. Je raisonne comme cela puisqu'on sait que les moyens BEI, moyens SPGE, c'est la charge annuelle de la capacité d'emprunt.

Certains experts que j'ai entendus il y a quelques jours à peine, estiment que c'est entre 6 et 10 fois plus que le total que les moins de 2.000 EH représentent en termes d'investissement en Région wallonne. Donc, il y a cet enjeu-là et puis il y a l'enjeu de la réponse à l'autonome. Je pense que la pression va augmenter, Monsieur le Ministre. Vous l'avez perçu et pas seulement dans l'enceinte du Parlement. Je pense qu'une réponse structurée dans les prochaines semaines, serait la bienvenue. L'échéance d'un trimestre est manifestement une échéance au-delà de laquelle il deviendra, me semble-t-il, humblement, difficile d'aller.

Dernier élément, j'attire votre attention sur le fait qu'il existe, à ma connaissance au niveau régional un contentieux, pour la récupération des contributions coût-vérité de l'eau, important. Avant la mise en place du mécanisme de la SPGE, un certain nombre de personnes se sont acquittées de leur facture d'eau, mais en refusant de payer le complément destiné à financer l'épuration collective.

Et ce contentieux reste pendant au niveau régional. À ma connaissance, il y a des sommes considérables qui n'ont pas été recouvrées et qu'il est extrêmement difficile, aujourd'hui, de récupérer. Les gens payaient le coût net de leur facture d'eau, mais refusaient de s'acquitter du complément destiné à financer le coût-vérité de l'eau.

J'attire votre attention sur ce paramètre-là et pour le reste, rendez-vous à la prochaine échéance.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre patience légendaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous m'excuserez, mais ne faites pas de procès ni à moi-même, ni à la SPGE.

Les deux principes que je défends sont intéressants particulièrement quant à un aspect que vous défendez, qui est très écologique et qui n'a jamais été défendu jusqu'à présent.

Je ne fais pas de critique pour le passé, j'explique la situation.

Le second principe qui concerne l'équité entre les uns et les autres, est important aussi.

On va devoir rencontrer ces deux principes.

Ne dites pas que je vais effacer les zones de captage ou que la SPGE va le faire. Ces zones, elles existent, elles sont là. Elles seront toutes rencontrées dans un souci environnemental.

La protection de ces zones de captage demande un peu de temps parce qu'une situation n'est pas l'autre. Les techniciens doivent se rendre sur place pour évaluer l'ensemble des dispositifs: zone de rapprochement, zone éloignée, etc. qu'il faut mettre en place.

Actuellement, nous couvrons plus ou moins 35 zones de captage par an. Il va de toute façon falloir accélérer le mouvement pour donner des réponses non seulement environnementales pour protéger ces zones avec des conséquences, quant aux types de traitements.

Monsieur Stoffels, vous m'excuserez, mais je ne fais pas de la politique pour faire de la politique. Quand je vous dis: «*Système de traitement approprié et bon état écologique des eaux à échéance 2015.*», je ne fais que reprendre la directive européenne. J'applique simplement cela à la réalité de la Région wallonne. D'aucuns ont voulu appliquer d'autres logiques.

M. Stoffels (PS). – Je ne vous ai pas critiqué là-dessus.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je veux répondre de la façon la plus appropriée et la plus précise.

Je terminerai par les deux questions essentielles que M. Crucke a résumées. D'une part, quand? Et d'autre part, avec quels moyens?

Quand?

Il est vrai que l'on arrive dans des échéances qui sont de plus en plus pressantes. S'il y a des remous, c'est parce que les gens – je peux vous montrer toute une série de courriers – ont de l'espoir. Parce que j'ai expliqué les principes que je voulais défendre et que c'était une nouveauté. Sinon, ils s'étaient résolus à se mettre en ordre pour 2009, sans savoir très bien comment et avec des moyens insuffisants, vous l'avez souligné, avec un coût moyen de 4.000 euros pour une station d'épuration autonome. Je crois que l'on doit pouvoir rencontrer cette réalité financière d'une manière ou d'une autre.

Quand?

Comprenez-moi bien, les points d'interrogation sont des points d'interrogation techniques. Dès que j'aurai ces chiffres-là, je pourrai prendre une décision politique et budgétaire pour me donner les moyens de rencontrer l'ensemble des données. Mais en ce qui concerne celles-ci, je ne peux pas me rendre dans les 130.000 habitations en Région wallonne pour aller vérifier moi-même. Nous avons des opérateurs sur place qui travaillent de façon très efficace, je tiens à le

dire, et ils font le maximum pour collecter l'ensemble de ces données. Je n'attendrai pas la dernière virgule, le dernier point d'interrogation pour prendre des décisions. C'est vrai, et c'est le plus important, je vais donner une réponse dans les deux, trois mois – j'espère le faire avant les grandes vacances –, pour septembre au plus tard.

La réponse sera donnée en fonction des systèmes de traitement, mais certains ne sauront pas encore quel type de système ils devront avoir.

Cela prendra peut-être trois, quatre ans pour arriver à déterminer pour chacun avec précision.

Les gens pourront au moins se dire: «*Si la solution qu'on m'impose est «la pire», je sais, quand même, que j'aurai une réponse financière de la part de la Région, qui est un peu plus rassurante que ce que je n'ai aujourd'hui.*». C'est à cela qu'on doit arriver.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il encore la parole? Selon le règlement, un parlementaire peut intervenir pour une minute.

L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. WESPHAELE À Mme SIMONET, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «L'ÉVENTUELLE DÉFÉDÉRALISATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, sur «l'éventuelle défédéralisation de la coopération au développement».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Ministre, nous avons appris dernièrement que la Conférence interministérielle de la politique étrangère aurait récemment décidé de créer en son sein un groupe de travail destiné à relancer les discussions autour d'une éventuelle défédéralisation de la coopération au développement.

Pour simplifier, je vous dis que je suis contre. Je sais que cette question vous a été posée aussi à la Communauté par un de mes excellents collègues et donc, je ne vais pas la développer.

Je vais donc simplement vous poser directement les questions.

Pouvez-vous me confirmer la création de ce groupe au niveau fédéral ?

La Région wallonne est-elle représentée au sein de ce groupe de travail ?

Quelle position défendez-vous au nom du Gouvernement wallon ?

Cette position est-elle concertée avec la Communauté française ?

Quelles sont les positions tenues par les différents acteurs ?

Quel est l'état d'avancement des travaux ?

Avez-vous eu d'autres contacts sur ce sujet, notamment dans le cadre de la discussion autour de Bruxelles-Hal-Vilvorde puisque l'on sait que, à un moment donné, cette question de la défédéralisation de la coopération au développement a fait l'objet d'un marchandage ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, ma réponse va rejoindre, comme vous pouvez l'imaginer, celle que j'ai donnée à votre collègue Marcel Cheron, au Parlement de la Communauté française le 26 avril dernier.

Je vous confirme que la Conférence interministérielle de politique étrangère (CIPE) du 15 mars dernier a décidé de réactiver le groupe de travail prévu par la loi spéciale de réformes institutionnelles, telle que modifiée par les Accords du Lambert de 2000.

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la CIPE par le Ministre fédéral des Affaires étrangères, semble-t-il, après quelques petites discussions en séance. Le groupe de travail sera réactivé à «haut niveau», y a-t-on dit, c'est-à-dire soit au niveau des ministres ou, en tout cas, de leurs représentants directs. Le Gouvernement wallon comme le Gouvernement de la Communauté française d'ailleurs, sera donc invité à participer au groupe de travail.

Au titre des synergies entre les relations internationales de la Communauté et de la Région, il me semble évident que les deux Gouvernements ont toutes les raisons d'adopter le même point de vue sur le sujet.

Pour le reste, les déclarations politiques de la Région wallonne et de la Communauté française montrent que les Francophones ne sont demandeurs d'aucune réforme additionnelle. La Déclaration gou-

vernementale wallonne précise dit ceci: «*Dans la mesure où les dispositions de la loi spéciale seraient mises en œuvre en matière de coopération au développement, le Gouvernement assumera ses responsabilités complémentaires.*».

Nous irons donc à la table des discussions et nous écouterons ce que les partenaires proposeront. Nous examinerons les demandes s'il y en a. À ce stade, je dois vous dire que je n'ai encore reçu aucune invitation pour la première réunion du groupe de travail.

Dans le cadre de cette discussion, je voudrais souligner deux éléments qui me semblent très importants :
– une étroite concertation entre partis francophones ;
– une écoute attentive du secteur de la coopération, qui est actuellement fortement opposé à la défédéralisation.

Je conclus en vous précisant que je n'ai eu, en ce qui me concerne, aucun contact à ce sujet en liaison avec le dossier de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie Mme la Ministre et je lui souhaite un bon repos.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À Mme SIMONET,
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
SUR
«LA FIBRE OPTIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, sur «la fibre optique».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, chers Collègues, le réseau actuel de fibres optiques, environ 2.000 km d'autoroutes de l'information ne possède pas, à quelques exceptions près, de desserte vers le consommateur final, résidentiel, entreprise, établissement d'enseignement, établissement de recherche, etc. Cette infrastructure est utilisée par le MET, par exemple pour la gestion de la signalisation et du trafic, par le Win pour interconnecter l'ensemble de ses points de présence et par quelques clients qui y sont connectés. Les capacités de transmission d'informations restent donc à l'heure actuelle sous-utilisées, alors que la première phase du réseau étant mise en place, l'infrastructure dans son état actuel est opérationnelle. Conscient de ce fait, le Gouvernement pré-

cèdent adopte un ensemble de mesures et de stratégies dont la finalité est de valoriser l'investissement dans la fibre optique tant sur le plan économique et social que sur le plan financier.

Cela étant dit, il faudra se poser des questions sur le contexte économique dans lequel le projet devra se réaliser, car – ne l'oublions pas – le creux conjoncturel que nous traversons à l'heure actuelle frappe aussi les opérateurs privés qui hésitent devant l'investissement souvent important sur le plan financier alors que, malgré la libéralisation du secteur, le manque de concurrence nous mène à des conditions souvent inabordables pour l'utilisateur, notamment pour les PME souvent excentrées par rapport à des zones de forte concentration économique.

Il va donc falloir s'inscrire dans une stratégie d'investissement qui dépasse la notion de réseau de fibres laissant au consommateur final l'option de se brancher spontanément sur ce réseau. En effet, une attitude passive sur le plan de l'acquisition de «clients» risquerait évidemment de ne pas satisfaire ni à court ni à moyen terme à la notion d'une rentabilité suffisante. Dès lors, je serais intéressé de connaître votre stratégie en matière de valorisation d'une infrastructure de pointe sur le plan des technologies de l'information et de la communication et, si j'ai bien compris, en concurrence avec la technologie ADSL.

Quel est donc le taux de pénétration de la fibre optique chez les utilisateurs d'Internet ?

Quel est le pourcentage d'utilisateurs qui aura besoin d'une infrastructure lui permettant de faire circuler des quantités d'informations telles qu'en termes de rapidité de transmission la fibre optique soit une réelle alternative par rapport à ce qui existe ?

Parmi les utilisateurs potentiels, quelle est la part des entreprises d'une part, et d'autre part quelle sera la part des ménages privés ?

Les consultants vous suggèrent de s'appliquer en priorité au niveau des services «voix» constituant la part la plus importante du gâteau des télécommunications. Quant aux services «données», eux, proposent de ne pas se limiter aux zonings prioritaires car vous ne pourriez toucher que quelque 3.000 entreprises, soit quelque 12 à 13 % des TOP 100.000.

Quel est le nombre d'utilisateurs potentiels que nous atteignons à l'heure actuelle ?

Et quel est l'objectif que le Gouvernement s'est fixé d'atteindre ?

Il me semble que nous devons veiller à ne pas créer une Wallonie à deux vitesses, concentrant l'effort sur les régions où le nombre d'utilisateurs est plus important et oubliant, si je peux me permettre l'expression,

les régions moins denses tant sur le plan de la population que sur le plan des zones d'activité économique et forcément des entreprises.

Quelle est votre stratégie en matière de création d'un réseau couvrant la totalité de l'espace wallon ?

Quelle sera l'étape suivante visant à toucher un nombre plus important de consommateurs, le coût global d'investissement pour toute la Wallonie représentant une somme que j'estime trop importante par rapport au budget que nous venons d'adopter, il y a à peine quelques mois ?

La Wallonie est aussi une entité où la concentration en termes d'enseignement universitaire ou supérieur et en termes de recherche pourra être mise en évidence à condition d'intensifier les synergies entre ces acteurs en recourant, entre autres, à leur mise en réseau. La technologie des fibres optiques pourra être un moyen adéquat car elle permettra de transporter des masses immenses d'informations d'une unité à l'autre.

Avez-vous développé cette perspective avec les responsables au niveau des Gouvernements des Communautés ?

Deux dernières questions.

Dans quelle mesure l'investissement dans la fibre optique permettra-t-il de développer une stratégie de réseau qui ne sera pas limitée par les frontières territoriales de la Région wallonne ?

Quelles sont, sur le plan international, les perspectives du Gouvernement en la matière ?

Et, pour terminer quelle est – à moyen terme – la position concurrentielle de la transmission par fibre optique par rapport à la transmission sans câble ?

En d'autres termes, est-ce que l'investissement que nous voulons tous ne risque-t-il pas d'être dans cinq ou dix ans une infrastructure ayant plutôt un intérêt historique plutôt qu'opérationnel ?

La question, dont je reconnais un peu le caractère provocateur, m'a été posée par un responsable de l'Université de Liège que j'espérais, avec enthousiasme, convaincre de la nécessité d'un tel investissement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en réponse aux nombreuses questions que vous venez d'évoquer, tant il est vrai que le sujet est complexe, que la matière est vaste, que l'on peut tenter de se projeter dans le futur et de se poser toute une série de questions, vous convien-

drez avec moi, qu'il ne me sera pas possible – et en tout cas le président me rappellera à l'ordre – de répondre à toutes les questions dans le laps de temps qui m'est imparti.

Le MET, le Ministère de l'Équipement et des Transports, a implanté le réseau de fibres optiques de la Région wallonne le long des autoroutes pour répondre prioritairement à la gestion du trafic.

De façon tout à fait opportune, mes prédécesseurs ont œuvré pour optimiser ce réseau afin de permettre la valorisation des capacités excédentaires au profit de nos entreprises, de nos écoles, des hôpitaux et de l'audiovisuel.

À cet égard, le contrat Win est le premier contrat d'application de ces orientations

La Sofico est venue, à partir de mars 2004, en appui à ce réseau Win.

Un des axes prioritaires décidé par le Gouvernement et aujourd'hui mis en œuvre par la Sofico, consiste à câbler 33 des zonings les plus excentrés de Wallonie avec le concours de fonds européens.

À ces 33 zonings, s'ajoutent dix zonings additionnels dont celui d'Eupen.

Le calendrier de l'exécution du réseau de fibres vers et dans ces zonings est actuellement pleinement finalisé et par ailleurs, le conseil d'administration de la Sofico devra conclure l'appel d'offres qui a été lancé en juillet, à destination des opérateurs chargés de connecter *in fine* les PME intéressées par le réseau Win.

L'accord gouvernemental m'a chargée, en tant que ministre responsable des télécommunications, de doubler le nombre de zonings à connecter au réseau régional d'ici la fin de la législature.

Il est bien certain que la cohérence plaide pour que les moyens budgétaires adéquats, c'est-à-dire des moyens importants, soient mis à ma disposition.

Vous faites référence à l'ADSL. Sur le plan technique, les possibilités offertes par l'ADSL sont certes importantes, mais ne permettront plus de rencontrer à suffisance les besoins sans cesse croissants et diversifiés des PME.

À terme, le haut débit se généralisera dans l'avenir.

Les connexions métropolitaines du MET doivent, à mon sens, être également valorisées au profit des entreprises et institutions qui y sont présentes.

Et le réseau régional pourrait, je le pense, à cet égard, devenir l'interface indispensable pour mettre en contact les acteurs sous-régionaux entre eux.

Je ne manquerai pas, en plus, d'initier une concertation qui se révèle aujourd'hui certainement nécessaire et utile.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier Mme la Ministre pour les réponses très concrètes qu'elle vient de me donner.

J'analyserai en détail ses réponses lorsque le compte rendu sera disponible. Pour l'instant, je me contenterai tout simplement d'acter ce que vous venez de dire et de vous en remercier.

M. le Président. – Cette dernière question orale clôturait nos travaux de ce jour.

À tout le monde, en salle et à l'extérieur de la salle, à celles et ceux qui travaillent avec nous, je souhaite un bon week-end de l'Ascension.

Bonne soirée et bon retour.

– *La séance est levée à 19 heures 33 minutes. Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFIS	Association francophone des institutions de soins
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BEI	Banque européenne d'investissement
CRAT	Commission régionale d'aménagement du territoire
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DNF	Division nature et forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	Entreprise de travail adapté
Feri	Financière d'entreprise ou de rénovation immobilière
OIP	Organisme d'intérêt public
Pash	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
Resa	Relance économique et simplification administrative
RNB	Revenu national brut
SAE	Système d'aide à l'exploitation
SPGE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
Uffiprah	Union des fédérations francophones d'institutions de protection de la jeunesse et d'aide aux handicapés